

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES.

FORMATION ET DEVENIR PROFESSIONNEL D'UNE PROMOTION DE JEUNES APRÈS DES ÉTUDES COURTES

Enquête dans l'agglomération parisienne

Henri BASTIDE

Maïté ROSET-CAZENAVE

CAZENAVE

BIBLIOTHEQUE

du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications

VOLUME N° 3

SEPTEMBRE 1972

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Connaître aujourd'hui pour réaliser demain...

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, Institut public à vocation interministérielle placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale, a reçu pour mission de promouvoir en France, avec le concours direct du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population, les observations et analyses scientifiques de nature à améliorer la connaissance des activités professionnelles.

Le CEREQ s'est engagé dans cette voie avec le souci de fonder ses appréciations à l'égard des perspectives d'évolution du travail et de l'emploi sur une analyse des réalités les plus actuelles.

Une telle entreprise touche à différents domaines d'application des sciences humaines ; exige des références précises au plus grand nombre possible d'expériences françaises et étrangères.

C'est pourquoi, il entrait dans une mission de service public de cette nature et de cette ampleur de choisir et de diffuser plus largement des travaux spécialisés qui, sans être le résultat de l'activité du Centre, entrent dans son champ de préoccupations. Tel est l'objet de la « Bibliothèque » du CEREQ, qui complète la collection des « Dossiers ».

En agissant ainsi, le Centre met à profit sa position dans les institutions publiques ainsi que les relations privilégiées qu'il entretient avec les organisations syndicales et professionnelles, les entreprises ou les établissements d'enseignement et les organismes de formation pour fournir à ces divers utilisateurs des informations nouvelles sur les phénomènes que cherchent à maîtriser les actions publiques ou privées engagées en faveur de la formation, de l'orientation et de l'emploi.

Gabriel DUCRAY

**FORMATION
ET DEVENIR PROFESSIONNEL
D'UNE PROMOTION DE JEUNES
APRÈS DES ÉTUDES COURTES**

**enquête
dans l'agglomération parisienne**

Henri BASTIDE

Maité ROSET-CAZENAVE

Septembre 1972

Table des matières

| | |
|--|----|
| — Rappel des travaux antérieurs, objectifs de la recherche | 7 |
| — Champ de l'enquête | 8 |
| | |
| LA RECHERCHE | 9 |
| | |
| LES RESULTATS | 14 |
| I - La formation | 14 |
| A - La formation scolaire : enseignement général | 14 |
| Niveau des études | 15 |
| Diplôme | 16 |
| Milieu social | 17 |
| B - La formation scolaire : enseignement technique | 18 |
| Dernier établissement fréquenté | 19 |
| Sexe | 20 |
| Spécialité | 21 |
| Raisons du choix de la formation | 21 |
| Diplôme | 22 |
| Fin de la scolarité | 23 |
| C - La formation dans l'entreprise : l'apprentissage | 25 |
| Spécialité | 26 |
| Déroulement et durée des cours | 27 |
| Diplôme | 28 |
| D - Les autres formations post-scolaires | 29 |
| Origines scolaires | 30 |
| Sexe | 30 |
| Spécialité | 31 |
| Déroulement et durée des cours | 32 |
| Diplôme | 33 |
| Raisons du choix | 33 |
| Influence sur la situation professionnelle | 34 |
| E - Vue d'ensemble sur la formation | 34 |
| Formation scolaire | 35 |
| Formation extra-scolaire | 37 |
| Intentions d'avenir | 39 |
| Spécialité | 40 |
| Diplôme technique | 42 |

| | |
|--|------------|
| II - L'activité | 43 |
| A - La situation présente | 43 |
| Situation au jour de l'enquête | 43 |
| L'employeur et l'entreprise | 46 |
| L'entrée dans l'entreprise | 48 |
| L'activité professionnelle | 50 |
| L'activité professionnelle et la formation technique | 53 |
| La durée hebdomadaire du travail | 56 |
| Le montant du salaire | 57 |
| Appréciation sur le métier | 58 |
| Intentions d'avenir | 59 |
| B - Le début de la vie active | 62 |
| La recherche du premier emploi | 62 |
| L'employeur et l'entreprise | 64 |
| L'activité professionnelle | 66 |
| L'activité professionnelle et la formation technique | 69 |
| La durée hebdomadaire du travail | 72 |
| Le premier salaire | 73 |
| Le changement d'employeur | 75 |
| C - Vue d'ensemble sur les premières années de la vie active | 76 |
| La fin des études et l'entrée dans la vie active | 76 |
| Les changements d'employeurs | 78 |
| Les employeurs et les entreprises | 80 |
| L'entrée dans les entreprises et le départ | 82 |
| L'activité professionnelle | 83 |
| L'évolution des salaires | 88 |
| Le chômage et les périodes d'inactivité | 89 |
| | |
| VUE D'ENSEMBLE | 92 |
| Limites de l'étude | 92 |
| Portée des résultats | 93 |
| La formation scolaire | 94 |
| La formation professionnelle | 95 |
| La spécialité | 96 |
| Le diplôme technique | 97 |
| Les débuts dans la vie active | 97 |
| Le changement d'employeur | 99 |
| La promotion sociale | 99 |
| Jugement sur le métier | 100 |
| | |
| ANNEXES | 103 |
| A - Quelques monographies | 104 |
| B - Le questionnaire | 107 |

Avertissement au lecteur

Le centre d'études et de recherches sur les qualifications publie simultanément les résultats de deux enquêtes mettant en lumière les conditions d'entrée dans la vie active des jeunes adolescents qui ont quitté très tôt le système de formation initiale.

La première de ces études paraît dans la bibliothèque du C.E.R.E.Q., collection destinée à faire connaître les travaux conduits par des équipes de recherche extérieures au Centre, mais portant sur des sujets très directement liés à sa mission ; elle rend compte des résultats d'une enquête conduite en 1970 auprès d'un échantillon de jeunes de l'agglomération parisienne.

La seconde étude (1) fait l'objet d'un dossier du C.E.R.E.Q. et présente les résultats complets d'une enquête réalisée en 1971 par le Centre lui-même, auprès d'un échantillon d'employeurs de jeunes de 17 ans dans cinq zones géographiques françaises.

La complémentarité de ces deux études, renforcée par la proximité de leurs dates d'intervention, apparaît de manière évidente. La similitude des sujets traités ne doit cependant pas masquer les différences qui tiennent, tant aux objectifs et aux méthodes adoptés pour chacune des études, qu'à la définition de leur champ propre et des populations concernées.

Quelques précisions sur ce point permettront aux lecteurs des deux ouvrages de mieux comprendre les nuances constatées dans les conclusions des deux documents.

L'étude effectuée par la section de psycho-sociologie de l'I.N.E.D., à la demande du Ministère de l'Education nationale, met l'accent sur les attitudes et comportements individuels, ce qui a conduit à adopter la méthode de l'interrogation à domicile des jeunes touchés par l'enquête (1).

L'enquête réalisée par le C.E.R.E.Q. se propose de décrire le contenu des tâches et les perspectives d'évolution professionnelle liées aux emplois tenus par les jeunes salariés de 17 ans ; elle a, de ce fait, donné lieu à un recueil d'informations obtenues auprès des employeurs.

(1) « Dossier du C.E.R.E.Q. » n° 3 « Les emplois tenus par les jeunes de 17 ans », Documentation Française, 31, Quai Voltaire, 75 - PARIS (7^e).

(1) Cette étude de l'I.N.E.D. a été greffée sur l'enquête longitudinale « Orientation et sélection scolaires » qui a survécu de 1962 à 1972 l'histoire scolaire de la promotion des enfants qui ont quitté le cycle primaire en juin 1962. Cette étude a fait l'objet de différents articles parus dans la revue **Population** et qui ont été repris dans « **Population** » et **l'enseignement**, Paris, I.N.E.D., P.U.F., 1970.

Différentes quant à leurs approches, les deux enquêtes se distinguent également par le champ géographique couvert.

L'enquête de l'I.N.E.D. a été conduite auprès d'un échantillon d'anciens élèves de l'agglomération parisienne, telle qu'elle était définie en 1954 par l'I.N.S.E.E.

La région parisienne est incluse dans l'échantillon de l'enquête du C.E.R.E.Q. : il s'agit donc d'une zone plus large que la précédente.

De plus, certains des jeunes salariés concernés par cette étude ont pu être formés en dehors de la région parisienne, ce qui rend plus délicate encore la comparaison directe entre les conclusions des deux enquêtes.

Les populations étudiées se différencient enfin par l'âge et le niveau de formation : les anciens élèves interrogés par l'I.N.E.D. ont en moyenne au moins un an de plus que les jeunes salariés touchés par l'enquête du C.E.R.E.Q. A un âge moyen plus élevé correspondent une plus grande hétérogénéité des niveaux de formation ainsi qu'une plus forte proportion d'élèves ayant achevé une formation professionnelle courte.

Sans aucun doute, ces distinctions entre les caractéristiques des deux populations étudiées justifient à elles seules la tonalité propre des conclusions tirées par les auteurs des deux rapports.

Bref rappel des travaux antérieurs

Depuis plus de huit ans, la section de psycho-sociologie de l'I.N.E.D. suit le déroulement de la scolarité d'une promotion d'élèves qui se trouvaient en cours moyen 2^e année, ou en classe de 7^e en juin 1962. Les plus avancés d'entre eux ont terminé leurs études secondaires en juin 1969 en présentant le baccalauréat.

Des renseignements ont été recueillis chaque année auprès des chefs des différents établissements dans lesquels ces élèves ont poursuivi leur carrière scolaire. Les résultats ont fait l'objet de sept articles dans la revue *Population*, de 1963 à 1969 (1).

L'ensemble de la promotion n'a pas poursuivi des études secondaires complètes et, chaque année, un contingent d'importance variable a quitté le système scolaire pour entrer dans la vie active. Ces enfants sortaient, dès lors, du cadre de l'étude entreprise. Cependant chaque année, depuis 1967, une correspondance échangée avec les familles a permis de tenir à jour leur adresse et la nature de l'activité de leurs enfants.

C'est à partir de l'ensemble de ces renseignements que la présente étude a été réalisée.

Objectifs de l'enquête

Les réponses fournies par les familles renseignaient sur la situation de leur enfant à un moment donné, mais ne permettaient pas de reconstituer le déroulement des événements postérieurs à l'arrêt des études.

Cette nouvelle phase de la recherche se propose d'observer notamment si ces jeunes ont reçu hors de l'école une formation professionnelle et laquelle, comment ils se sont insérés dans la vie active et quelle a pu être le déroulement de leur carrière dans les premières années de leur vie professionnelle.

A cette fin, l'étude se propose trois objectifs :

- a) tout d'abord, observer l'orientation des élèves à la fin des études générales, soit vers l'enseignement technique, soit vers la vie active ;
- b) ensuite, mesurer la part encore réservée à l'apprentissage traditionnel et celle faite à la formation dans le cadre de l'entreprise ou indépendamment en dehors des heures de travail ;
- c) enfin, observer dans quelle mesure les jeunes utilisent la formation reçue et éventuellement s'ils jugent utile d'en acquérir une ultérieurement.

(1) Ces sept articles ont été groupés avec d'autres dans une publication récente de l'I.N.E.D. : « *Population* » et *l'enseignement*, Paris, I.N.E.D. et P.U.F., 1970, XXXII - 571 p.

L'étude a été entreprise à la demande du Service central des statistiques et sondages du Ministère de l'Éducation nationale, soucieux de connaître les filières de formation suivies par les élèves, et sur lesquelles on ne possède, en général, que peu de renseignements. La réalisation de ce travail a été grandement facilitée par le soutien que l'Éducation nationale a bien voulu accorder à l'I.N.E.D. (1).

Champ de l'enquête

La promotion d'origine est un échantillon national comptant au départ 17 461 sujets, représentatifs des élèves de Cours moyen 2^e année ou de classe de 7^e des établissements publics et privés et qui ont franchi une étape scolaire entre juin et octobre 1962. Parmi ces élèves, **2 880 demeuraient dans l'agglomération parisienne**, définie par l'I.N.S.E.E. à partir des résultats du recensement de 1954 (2). Nous avons conservé ces mêmes limites, bien que la définition de l'agglomération parisienne se soit considérablement élargie depuis quinze ans.

Par suite des pertes enregistrées au cours des années d'observation, ce nombre se trouve ramené de **2 880 à 2 562**, en septembre 1966, ce qui représente 91,9 % de l'ensemble.

C'est donc parmi ces derniers qu'a été tiré l'échantillon sur lequel porte la présente recherche. **Ont été retenus tous ceux qui avaient quitté l'enseignement entre 1962 et 1969 et qui, en 1970, résidaient toujours dans l'agglomération parisienne**, définition de 1954.

Au total, 1 224 élèves avaient cessé leurs études entre 1962 et 1969 mais 83 d'entre eux avaient aussi quitté l'agglomération. Finalement, le **nombre d'élèves à rechercher s'établit à 1 141**.

(1) Nous remercions très vivement M^{me} Crézé, M^{lle} Andrieux et M. Biret, du Service central des statistiques et de la conjoncture pour la collaboration qu'ils ont bien voulu nous apporter.

(2) Recensement de 1954. « Villes et agglomérations urbaines ». L'agglomération parisienne comprend la ville de Paris, et respectivement 50 communes et 5 communes des anciens départements de Seine et de Seine-et-Oise.

LA RECHERCHE

Document d'enquête

Le document d'enquête, mis au point en liaison avec le Ministère de l'Éducation nationale au cours d'une enquête préparatoire, est constitué essentiellement par un questionnaire rempli par l'enquêteur au moment de l'interview. Ce document, donné en annexe, compte 60 questions principales portant sur les thèmes suivants :

- a) **caractéristiques individuelles et familiales** : sexe, date de naissance, situation de famille de l'élève ; profession du père et de la mère, niveau d'instruction, nombre d'enfants, niveau des ressources, adresse... ;
- b) **formation scolaire générale et professionnelle de l'élève** : nom de l'établissement fréquenté et dernière classe, diplômes ; raisons de l'arrêt des études ou de l'orientation vers l'enseignement technique ;
- c) **activité professionnelle** : caractéristiques du ou des employeurs, durée et dates des divers emplois ; montant du salaire, motifs du changement d'employeur ; degré de satisfaction et intentions d'avenir... ;
- d) **formation professionnelle extra-scolaire pendant l'activité** : apprentissage, stages ; durée, diplôme ; motifs pour lesquels cette formation a été reçue ; résultats...

On recueillait ainsi, à propos de chacune de ces rubriques, non seulement des données de fait, mais des indications sur les attitudes et les opinions des intéressés.

C'est pourquoi il a été décidé que seul, le jeune serait « interviewé » à domicile éventuellement en présence de sa famille, mais dans toute la mesure du possible, seul.

Déroulement de la recherche

Une enquête préparatoire portant sur 50 jeunes habitant Paris ou la banlieue a eu lieu au cours du mois de décembre 1969. Puis la section de psycho-

sociologie de l'I.N.E.D. a fait procéder aux entretiens par 41 enquêteurs réunis au préalable dans des séances communes de formation dans la première quinzaine de mars 1970.

Les entretiens, poursuivis de mars à juillet 1970, ont eu lieu à domicile et duraient le plus souvent entre trois quarts d'heure et une heure, selon les cas.

Résultats de la recherche

Le tableau A présente les résultats de la collecte des données répartis par enquêteur.

Au total 780 questionnaires ont pu être remplis sur 1 141 jeunes recherchés, soit 68,4 % de l'ensemble.

Les pertes, qu'avait laissées escompter l'enquête préparatoire, se répartissent ainsi selon les diverses causes :

| | Nombres | % |
|----------------------------|---------|------|
| Refus de répondre | 94 | 8,2 |
| Non rencontrés : | | |
| — Déménagement | 158 | 13,9 |
| — Absence | 104 | 9,1 |
| Interview impossible | 5 | 0,4 |
| | 361 | 31,6 |

Les pertes s'expliquent donc moins par les « refus de répondre » que par les difficultés éprouvées pour retrouver ou rencontrer les jeunes. Beaucoup d'adresses étaient assez anciennes, et il n'a pas toujours été possible de retrouver des familles qui avaient déménagé. D'autre part, 9 % n'ont pu être rencontrés à leur foyer, en dépit de visites répétées à des moments différents. Pour être complet, il faut encore signaler, 5 interviews impossibles à mener : 4 jeunes étaient décédés et un purgeait une peine.

Enfin, sur les 780 questionnaires recueillis 70 ont dû être écartés pour des motifs divers :

- 46 jeunes poursuivaient des études à temps plein au jour de l'enquête. Ceci ne doit pas surprendre, car on ignorait, au départ leur destination à la sortie du dernier établissement scolaire fréquenté.
- 24 questionnaires concernaient non l'enfant recherché mais l'un de ses frères ou sœurs. La vérification de la date de naissance a permis de relever la confusion.

TABLEAU A

REPARTITION DES ENQUETEURS SELON LE NOMBRE DE FAMILLES VISITEES

| Enquêteurs | Familles visitées | | Interviews obtenus | | |
|-----------------|-------------------|-------|--------------------|-------|------|
| | Nombre | Total | Nombre | Total | % |
| I | 78 | | 46 | | |
| II | 69 | | 47 | | |
| III | 67 | | 46 | | |
| IV | 64 | | 36 | | |
| V | 60 | | 33 | | |
| | | 338 | | 208 | 61,5 |
| VI | 57 | | 50 | | |
| VII | 51 | | 28 | | |
| VIII | 50 | | 40 | | |
| | | 158 | | 118 | 74,7 |
| IX | 49 | | 36 | | |
| X | 41 | | 29 | | |
| XI | 38 | | 33 | | |
| XII | 37 | | 28 | | |
| XIII | 33 | | 29 | | |
| XIV | 32 | | 26 | | |
| XV | 30 | | 14 | | |
| | | 260 | | 195 | 75,0 |
| XVI | 29 | | 18 | | |
| XVII | 28 | | 20 | | |
| XVIII | 25 | | 21 | | |
| XIX | 25 | | 22 | | |
| XX | 25 | | 12 | | |
| XXI | 21 | | 18 | | |
| XXII | 21 | | 16 | | |
| XXIII | 21 | | 13 | | |
| XXIV | 20 | | 15 | | |
| | | 215 | | 155 | 72,1 |
| XXV | 18 | | 14 | | |
| XXVI | 16 | | 11 | | |
| XXVII | 15 | | 8 | | |
| XXVIII | 13 | | 7 | | |
| XXIX | 12 | | 12 | | |
| XXX | 10 | | 6 | | |
| (11 enquêteurs) | 86 | | 46 | | |
| | | 170 | | 104 | 61,2 |
| | | 1 141 | | 780 | 68,4 |

Les jeunes observés

L'observation porte finalement sur **710** jeunes, soit 62,2 % de l'échantillon.

Le tableau B présente, selon diverses catégories sociologiques, en nombres et en pourcentages, l'effectif des anciens élèves recherchés et celui des sujets observés ainsi que la proportion, dans chaque catégorie, des sujets observés par rapport aux élèves recherchés.

TABLEAU B
REPARTITION DES ELEVES CHERCHES ET DES ELEVES OBSERVES EN 1970
DANS L'AGGLOMERATION PARISIENNE

| | Elèves recherchés | | Elèves observés | | Pourcentage par rapport aux élèves recherchés |
|---|-------------------|-------|-----------------|-------|---|
| | Nombre | % | Nombre | % | |
| Ensemble | 1 141 | 100,0 | 710 | 100,0 | 62,2 |
| Sexe | | | | | |
| Garçons | 643 | 56,4 | 391 | 55,1 | 60,8 |
| Filles | 498 | 43,6 | 319 | 44,9 | 64,1 |
| Année de naissance | | | | | |
| 1948 et avant | 21 | 1,8 | 9 | 1,3 | 42,9 |
| 1949 | 181 | 15,9 | 99 | 13,9 | 54,7 |
| 1950 | 673 | 59,0 | 434 | 61,1 | 64,5 |
| 1951 | 244 | 21,4 | 156 | 22,0 | 68,0 |
| 1952 et après | 22 | 1,9 | 12 | 1,7 | 54,5 |
| Année de fin des études générales et techniques : | | | | | |
| 1963 (ou avant) | 46 | 4,0 | 15 | 2,1 | 32,6 |
| 1964 | 109 | 9,6 | 67 | 9,4 | 61,5 |
| 1965 | 122 | 10,7 | 73 | 10,3 | 59,8 |
| 1966 | 106 | 9,3 | 77 | 10,8 | 72,6 |
| 1967 | 225 | 19,7 | 141 | 19,9 | 62,7 |
| 1968 | 300 | 26,3 | 202 | 28,5 | 67,3 |
| 1969 | 233 | 20,4 | 135 | 19,0 | 57,9 |
| Résidence | | | | | |
| Paris | 390 | 34,2 | 248 | 35,0 | 63,6 |
| Seine-Saint-Denis | 268 | 23,5 | 169 | 23,8 | 63,1 |
| Hauts-de-Seine | 255 | 22,3 | 152 | 21,4 | 59,6 |
| Val-de-Marne | 225 | 19,7 | 140 | 19,7 | 62,2 |
| Val-d'Oise | 3 | 0,3 | 1 | 0,1 | — |

Les garçons sont un peu plus nombreux que les filles, comme dans la population de même âge, et aussi parce que les garçons cessent leurs études un peu plus tôt que les filles.

La plupart des uns et des autres, 80 % nés en 1950 ou 1951 sont âgés de 19 ou 20 ans au jour de l'enquête, et presque tous les autres ont dépassé 20 ans. Les deux tiers ont cessé leurs études depuis 1967. Enfin, un tiers résident dans la capitale et 20 à 23 % dans chacun des trois départements contigus.

Quant à la proportion des élèves retrouvés, elle varie assez peu d'un groupe à l'autre, qu'ils résident à Paris, ou dans l'un des trois départements contigus à la capitale.

Toutefois, à y regarder de plus près, les filles ont été retrouvées un peu plus souvent que les garçons. Il en va de même des plus jeunes par rapport à leurs aînés.

Mais quelle que soit l'importance relative des pertes dans tous les groupes, la structure de l'échantillon observé est très proche de la structure de l'échantillon d'origine.

LES RÉSULTATS

I - La formation

Les recherches antérieures, auxquelles il a été fait allusion au début de cet article, ont largement étudié la carrière scolaire de l'ensemble de la promotion observée, et nous n'y revenons pas. Nous présentons seulement les principales étapes de la scolarité de ceux des élèves de la région parisienne qui ont quitté l'enseignement entre 1962 et 1969.

Pour faciliter la présentation, nous distinguerons :

- **La formation générale** dispensée dans les écoles primaires, collèges d'enseignement général, lycées classiques ou modernes et établissements privés correspondants ;
- **La formation professionnelle et technique** relevant des collèges d'enseignement technique, commercial ou industriel, des lycées techniques et des établissements privés correspondants ;
- **enfin la formation professionnelle extra-scolaire**, c'est-à-dire celle reçue après avoir quitté le système scolaire.

A - LA FORMATION SCOLAIRE : ENSEIGNEMENT GENERAL

La distinction entre enseignement général et enseignement professionnel, compte tenu de la structure des établissements qui dispensent les deux genres d'enseignements (notamment les collèges d'enseignement commercial et industriel) n'est pas toujours aisée. Pour ces élèves, le passage de l'un à l'autre s'opère dans le même établissement.

Néanmoins, dans ce paragraphe nous considérons les élèves qui fréquentaient des classes du premier et du second degré dans lesquelles n'est dispensé aucun enseignement professionnel ou technique.

Niveau des études

Le tableau I présente la répartition des élèves à la fin de l'enseignement général, selon le niveau atteint et l'âge en années révolues à la fin des études qui se confond presque toujours avec la fin de l'année scolaire.

TABLEAU I
NIVEAU ATTEINT SELON L'AGE A LA SORTIE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL
(ENSEIGNEMENT PUBLIC ET ENSEIGNEMENT PRIVE)

| Dernière classe fréquentée | Age en années révolues (pour 1 000 élèves) | | | | | | Total |
|------------------------------------|--|----------|----------|--------------|--------------|-------------|----------------|
| | 13 ans (1) | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18-19 ans | |
| Fin d'études | 362 | | | | | | |
| | 142 | 220 | 82 | | | | 444 |
| 6° { C.E.G. Lycée | 4 3 | 6 3 | | | | | 10 6 |
| 5° { C.E.G. Lycée | 36 3 | 55 14 | 25 | 1 | | | 117 17 |
| 4° { C.E.G. Lycée | 8 1 | 38 10 | 30 3 | 10 7 | | | 86 21 |
| 3° { C.E.G. Lycée | | 14 6 | 80 10 | 79 21 | 11 4 | 3 1 | 187 42 |
| 2° 1 ^{re} Terminale | | | 4 | 22 4 1 | 11 6 8 | 4 1 9 | 41 11 18 |
| Total | 197 | 366 | 234 | 145 | 40 | 18 | 1 000 |
| | 563 | | 379 | | 58 | | |

(1) Pour présenter le certificat d'études, il faut être âgé de 14 ans dans l'année. Les élèves nés au cours du second semestre n'ont donc pas 14 ans révolus au jour de l'examen, qui a lieu en juin.

Sur 1 000 jeunes observés :

— la majorité, 563, ont terminé leurs études générales à 14 ans révolus ou avant (1), et la plupart, 362, après la classe de fin d'études ; mais 201 avaient commencé le premier cycle des études du second degré, et très rares, 20, sont ceux qui ont pu les mener à leur terme ;

(1) Les mesures portant la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans ne sont entrées en application qu'en 1967, pour les enfants nés à partir de 1953. Ces mesures n'étaient donc pas applicables aux élèves de la promotion observée.

— environ un tiers, 379, ont poursuivi leurs études jusqu'à 15 ou 16 ans ; parmi eux, la moitié, 190, ont quitté l'enseignement après la classe de 3^e ; les autres, pour la plupart, ont atteint tout au plus la classe de 4^e, ou se trouvaient encore en fin d'études ;

— enfin, 58 ont terminé leurs études secondaires après 17 ans, mais seuls, quelques-uns ont pu atteindre la classe terminale.

Considérant maintenant le niveau atteint, on observe que :

444 élèves n'ont guère eu, au départ, l'intention de poursuivre des études puisque, pour des raisons diverses, ils se sont engagés dans la filière qui les menait à peu près automatiquement vers les classes de fin d'études.

229 ont terminé en 3^e, classe qui marque une étape et prépare au Brevet d'enseignement du premier cycle (B.E.P.C.). Enfin,

18 ont parcouru le cycle complet des études du second degré. (Il n'est pas surprenant qu'ils soient si peu représentés, car les lycéens abandonnent rarement leurs études après le baccalauréat classique ou moderne, qui n'est pas un diplôme professionnel). Quant aux autres,

309 n'ont pu achever le cycle des études dans lequel ils s'étaient engagés. Le cas est d'ailleurs beaucoup plus fréquent parmi les collégiens que parmi les lycéens, (respectivement 213 contre 96).

Une minorité importante de ces élèves accusent un retard dans leurs études. Ainsi, par exemple,

108 avaient au moins 15 ans révolus à l'issue de la classe de fin d'études (82 ou de 5^e (257) ;

119 étaient âgés de 16 ans ou plus à la fin de la 3^e ;

22 avaient 17 ans au moins en 2^e ou en 1^{re}. Pour eux, la décision d'abandonner les études peut s'expliquer par des difficultés d'ordre scolaire. Par contre, on peut estimer qu'à peu près aucun des autres élèves, quel que soit le niveau atteint, n'était « en avance ».

Nous sommes donc en présence d'une population d'élèves dont la réussite moyenne est inférieure à celle de leurs camarades restés scolarisés.

Diplôme

L'obtention d'un diplôme est souvent le mobile qui maintient à l'école des enfants en retard dans leur scolarité ou ayant peu de goût pour les études.

De fait, la plupart des élèves ont arrêté leurs études après avoir obtenu au moins un diplôme d'enseignement général : 66 % ont le C.E.P., 20 % le B.E.P.C. et 1 % le baccalauréat (A, B, C, D). Il est évident que le diplôme est en liaison très étroite avec le niveau des études, mais quel que soit le niveau atteint, sauf en classe terminale, il reste toujours une minorité dont les études n'ont pas été sanctionnées par un diplôme (tableau II).

TABLEAU II

**DIPLOME OBTENU SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT (POUR 1 000 ELEVES)
(ENSEIGNEMENT PUBLIC ET ENSEIGNEMENT PRIVE)**

| Dernière classe fréquentée | Diplôme obtenu le plus élevé | | | | Total |
|-----------------------------|------------------------------|--|------------------------------------|-----------------------------------|-----------|
| | Aucun | Certificat d'études primaires (C.E.P.) | Brevet de premier cycle (B.E.P.C.) | Baccalauréat classique ou moderne | |
| Fin d'études | 50 | 394 | | | 444 |
| 6°, 5° 4° { C.E.G. Lycée | 36 13 | 177 31 | | | 213 44 |
| 3° { C.E.G. Lycée | 14 8 | 45 7 | 128 27 | | 187 42 |
| 2°, 1° Terminale | 9 — | 4 — | 39 4 | 14 | 52 18 |
| Total | 130 | 658 | 198 | 14 | 1 000 |

Milieu social

L'orientation scolaire des élèves, de même que le niveau atteint dans l'enseignement général et la précocité de leur entrée dans la vie active est en liaison très étroite avec le milieu social défini par la profession du père.

Les élèves de la promotion d'origine sont issus pour :

- 66 % de milieux modestes (ouvriers, employés, sans profession et divers),
- 12 % de commerçants,
- 22 % de cadres et de membres de professions libérales. Par contre, ceux qui ont quitté l'enseignement sont issus pour
- 81 % de milieux modestes et seulement
- 8 % des milieux les plus favorisés, la part des artisans et commerçants restant à peu près inchangée
- 11 % (tableau III).

Dans les milieux modestes, la plupart des élèves se sont souvent arrêtés à l'issue de l'enseignement primaire : 50 % parmi les ouvriers, et un nombre équivalent chez les artisans et les petits commerçants, 40 % parmi les employés ; au contraire, les élèves des milieux les plus élevés dans la hiérarchie sociale (cadres et professions libérales) ont, en majorité, entrepris des études du second degré et 18 % d'entre eux ont au moins terminé en classe de seconde, alors que ce n'est le cas que pour à peine 4 % des ouvriers et 8 % des employés.

TABLEAU III
DERNIERE CLASSE SUIVIE SELON LE MILIEU SOCIAL

| | Agglomération parisienne (en %) | | Dernière classe d'enseignement général (pour 1 000 élèves) | | | | | | |
|-------------------------------|---------------------------------|--------------|--|------------|-----------|------------|-----------|---------------------|-----------|
| | Ensemble | Au travail | Fin d'études | 6°, 5°, 4° | | 3° | | 2°, 1 ^{re} | Terminale |
| | | | | C.E.G. | Lycée | C.E.G. | Lycée | | |
| Sans profession et divers (1) | 3,4 | 1,1 | 4 | 4 | — | 3 | — | — | — |
| Ouvriers | 37,1 | 44,4 | 221 | 95 | 13 | 85 | 14 | 12 | 4 |
| Artisans, commerçants | 12,1 | 11,1 | 52 | 21 | 3 | 18 | 5 | 9 | 3 |
| Employés | 25,7 | 35,5 | 141 | 84 | 22 | 65 | 15 | 20 | 8 |
| Cadres moyens | 7,6 | 3,8 | 13 | 5 | 4 | 8 | 4 | 4 | — |
| Professions libérales | 4,2 | 1,4 | 6 | 3 | — | — | 1 | 3 | 1 |
| Cadres supérieurs | 9,9 | 2,7 | 7 | 1 | 2 | 8 | 3 | 4 | 2 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 444 | 213 | 44 | 187 | 42 | 52 | 18 |

(1) Groupe hétérogène qui rassemble : retraités, décédés, cas sociaux...

B - LA FORMATION SCOLAIRE : ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Plus des deux tiers, (69 %) des élèves que nous venons de voir terminer leurs études générales à des niveaux différents ont poursuivi leur formation dans un établissement d'enseignement technique, public ou privé. Une minorité importante est donc entrée dans la vie active sans avoir acquis, dans l'enseignement du moins, la formation nécessaire à l'exercice d'une profession (tableau IV).

TABLEAU IV
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE A L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL SELON LA DERNIERE CLASSE FREQUENTEE

| Enseignement technique (public ou privé) | Dernière classe d'enseignement général | | | | Ensemble |
|--|--|--------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| | Fin d'études | 6°, 5°, 4° | 3° | 2°, 1 ^{re} , terminale | |
| Aucun | 28,3 | 24,7 | 29,4 | 80,0 | 31,0 |
| Cycle complet (1) | 49,5 | 61,0 | 51,0 | 8,0 | 50,4 |
| Cycle incomplet | 22,2 | 14,3 | 19,6 | 12,0 | 18,6 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Cycle complet :

- pour l'enseignement professionnel, dans les C.E.T. ou les C.E.I. ou C.E.C. :
 - 2 ans après la classe de 3° ;
 - 3 ans après la classe de fin d'études.
- pour l'enseignement technique, dans les lycées :
 - 2 ans pour présenter le B.E.C. ou B.E.I. ;
 - 3 ans pour présenter le baccalauréat de technicien.

La proportion d'élèves ayant reçu une formation professionnelle à l'issue des études générales ne varie guère, quel que soit le niveau de ces études :
 72 % pour ceux qui abandonnent après la classe de fin d'études,
 71 % après la troisième,
 75 % pour ceux qui n'ont pas achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Une exception toutefois : les élèves du second cycle, très peu nombreux dans l'échantillon, et dont une minorité, (20 %) reçoivent une formation professionnelle.

La majorité des élèves ont parcouru le cycle complet des études professionnelles dans lesquelles ils s'étaient engagés :

50 % environ des élèves issus de classes de fin d'études ou de 3^e,

61 % parmi ceux qui n'ont pas terminé le premier cycle du second degré.

Dernier établissement fréquenté

Les élèves ayant poursuivi leurs études après l'enseignement général sont partagés à peu près par moitié entre les collèges d'enseignement technique (C.E.T. : 34 %) et les collèges d'enseignement industriel ou commercial (C.E.I. ou C.E.C. : 29 %) qui préparent les uns et les autres au C.A.P. Bien rares, (6 %), sont ceux qui ont terminé leurs études au lycée technique. Ceux-ci sont issus le plus souvent des classes de 3^e, voire de 2^e des lycées classiques ou modernes. (tableau V).

TABLEAU V
DERNIER ETABLISSEMENT TECHNIQUE FREQUENTE
SELON LE NIVEAU ATTEINT DANS L'ENSEIGNEMENT GENERAL

| Dernière classe d'enseignement général | Ensemble | Pas d'enseignement professionnel | C.E.T. et sections pratiques des lycées | C.E.C. C.E.I. | Lycée technique | Total |
|--|--------------|----------------------------------|---|---------------|-----------------|--------------|
| Fin d'études | 44,4 | 28,3 | 39,3 | 31,1 | 1,3 | 100,0 |
| 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e | 25,7 | 24,7 | 37,9 | 33,0 | 4,4 | 100,0 |
| 3 ^e | 22,9 | 29,4 | 25,2 | 28,8 | 16,6 | 100,0 |
| 2 ^e , 1 ^{re} , Terminale | 7,0 | 80,0 | 12,0 | — | 8,0 | 100,0 |
| Ensemble | 100,0 | 31,0 | 34,0 | 29,0 | 6,0 | 100,0 |

En d'autres termes, le niveau d'enseignement général commande, dans une large mesure, celui qu'il est possible d'atteindre dans l'enseignement technique : la classe de fin d'études ouvre tout au plus l'accès aux C.E.T., C.E.I. ou C.E.C. ; la 3^e ou la 2^e aux lycées techniques. Certes des voies de passage nouvelles ont été instituées, en particulier la possibilité après le C.A.P., d'entrer en classe de seconde technique, mais elles ne concernent, en fait qu'un nombre restreint d'élèves. Ainsi, parmi les élèves de fin d'études environ 1 % ont achevé leur scolarité au lycée technique ; parmi ceux qui ont poussé leurs études un peu plus avant, 6^e, 5^e, ou 4^e ce nombre s'élève à un peu plus de 4 %. Terminer au lycée technique implique donc presque toujours d'avoir au moins terminé ses études générales au niveau de la 3^e.

Sexe

Dans l'ensemble, les garçons reçoivent une formation technique un peu moins souvent que les filles. Une autre nuance sépare encore les uns des autres. Les garçons fréquentent essentiellement les C.E.T., (40 % contre 27%) ; les filles davantage les C.E.C. ou les C.E.I. (36 % contre 18 %).

TABLEAU VI
GENRE D'ETABLISSEMENT TECHNIQUE SELON LE SEXE

| | Pas d'ensei- gnement technique | C.E.T. | C.E.C. C.E.I. | Lycées techniques | Total |
|---------|---|--------|------------------|----------------------|-------|
| Garçons | 33,8 | 40,4 | 17,9 | 7,9 | 100,0 |
| Filles | 26,6 | 27,0 | 36,4 | 10,0 | 100,0 |

Spécialité

Les établissements techniques fréquentés par ces élèves dispensent les formations les plus variées pour répondre aux besoins de la vie économique. La « Nomenclature analytique des formations » dressée par le Ministère de l'Education nationale recense « 47 groupes de formation » dont 37 conduisent aux certificats d'aptitude professionnelle (C.A.P.) ou aux Brevets d'enseignement professionnel (B.E.P.), diplômes presque exclusivement visés par les élèves observés.

Le nombre des élèves ayant reçu cette formation forcément limitée (490) entraîne une grande dispersion. Si aucune formation ne rassemble plus de 20 % des élèves, quatre se détachent nettement : d'une part, la comptabilité et le secrétariat (respectivement 94 et 93 élèves) ; d'autre part, le commerce et la mécanique générale (respectivement 61 et 59 élèves).

SPECIALITE DE FORMATION (1)

| | G | F | T |
|--------------------------------------|-----|-----|-----|
| Techniques financières ou comptables | 49 | 45 | 94 |
| Secrétariat, dactylographie, sténo. | 2 | 91 | 93 |
| Commerce et distribution | 12 | 49 | 61 |
| Mécanique générale | 59 | — | 59 |
| Electricité, électromécanique | 30 | — | 30 |
| Electronique | 12 | 3 | 15 |
| Dessin industriel | 12 | 2 | 14 |
| Forge, chaudronnerie | 14 | — | 14 |
| Photographie, industries graphiques | 11 | 2 | 13 |
| Travail des étoffes | 1 | 11 | 12 |
| Arts appliqués | 5 | 5 | 10 |
| 21 autres spécialités | 52 | 23 | 75 |
| | 259 | 231 | 490 |
| TOTAL | | | |

Certaines spécialités sont exclusivement masculines, comme la mécanique, l'électricité et l'électromécanique, la forge et la chaudronnerie ; d'autres essentiellement féminines comme le secrétariat, la dactylographie, le travail des étoffes. Enfin, certaines, comme la comptabilité ou les métiers d'arts, rassemblent autant de filles que de garçons.

— Les **quatre formations** les plus prisées rassemblent donc, à elles seules près des deux tiers, (63 %, des élèves de l'enseignement technique) ;

— **sept autres** : électricité et électronique, dessin industriel, forge et chaudronnerie, imprimerie, habillement et arts appliqués regroupent encore un peu plus du cinquième des élèves, (22 %).

— Les autres élèves, environ 15 % sont dispersés entre **21 formations** où l'on relève notamment les métiers du bâtiment, le travail du bois, la chimie, l'alimentation et les activités de « services » (santé, soins personnels, hôtellerie et collectivités).

D'une manière générale, au point de vue de la formation tout se passe comme si la plupart des candidats étaient attirés par les emplois de bureau ou le commerce, bien plus que par les activités manuelles de l'industrie, même les plus qualifiées.

Raisons du choix de la formation

De l'aveu même des intéressés, d'ailleurs peu disert sur leur passé, il semblerait que le choix de la formation corresponde pour près de la moitié,

(1) Source : Ministère de l'Education nationale. « Nomenclature analytique des formations dispensées dans les établissements du Ministère de l'Education nationale » (Edition 1969).

47 %, à une certaine vocation ; la plupart des autres n'ont pas pris une véritable décision, mais ont suivi la filière qui leur semblait la plus aisée, ou qui leur était conseillée.

Finalement, quelle que soit la formation reçue, la moitié des jeunes ont choisi ou ont le sentiment d'avoir délibérément choisi leur voie, et l'autre moitié reconnaît s'être laissé plus ou moins orienter, compte tenu des avis reçus et des circonstances du moment.

TABLEAU VII

**Question : (à ceux qui ont suivi un enseignement technique)
« Pourquoi avez-vous décidé de suivre cet enseignement ? »**

| Réponses : | Ensemble | | Comptabilité | Secrétariat | Commerce | Mécanique | Autres formations |
|--|------------|--------------|--------------|-------------|-----------|-----------|-------------------|
| | Nombre | % | | | | | |
| Par goût, pour apprendre ce métier | 228 | 46,4 | 46 | 43 | 24 | 26 | 89 |
| Conseil de l'instituteur, de l'orienteur | 82 | 16,7 | 16 | 17 | 11 | 11 | 27 |
| Conseil des parents | 39 | 8,0 | 8 | 1 | 4 | 5 | 21 |
| Pour travailler plus vite | 33 | 6,8 | 5 | 12 | 6 | 5 | 5 |
| Pas de place dans la section choisie | 24 | 4,9 | 5 | 9 | — | 1 | 9 |
| Autres cas | 38 | 7,8 | 7 | 5 | 8 | 4 | 14 |
| Pas de réponse | 46 | 9,4 | 7 | 6 | 8 | 7 | 18 |
| Total | 490 | 100,0 | 94 | 93 | 61 | 59 | 183 |

Diplôme

La nature de l'établissement technique détermine très largement le genre de diplôme préparé : certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) dans les collèges techniques ou les collèges d'enseignement industriel ou commercial ; brevet d'enseignement commercial ou industriel (B.E.C., B.E.I.), baccalauréat ou brevet de technicien dans les lycées.

Selon les déclarations, environ le tiers des élèves observés ont obtenu un diplôme technique : 29 % ont le C.A.P., 2 % le B.E.C. ou le B.E.I. et 1% le baccalauréat technique (tableau VIII).

TABLEAU VIII
DIPLOMES TECHNIQUES OBTENUS SELON LES DIPLOMES
D'ENSEIGNEMENT GENERAL (pour 1 000 élèves)

| Diplôme d'enseignement général | Enseignement technique | | | | Total |
|--------------------------------|------------------------|---------------------------------------|--|--------------------------------------|--------------|
| | Aucun diplôme | Certificat d'aptitude professionnelle | Brevet d'enseignement commercial ou industriel | Baccalauréat ou brevet de technicien | |
| Aucun | 90 | 34 | 6 | — | 130 |
| C.E.P. | 441 | 213 | 4 | — | 658 |
| B.E.P.C. | 130 | 40 | 14 | 14 | 198 |
| Baccalauréat | 14 | — | — | — | 14 |
| Total | 675 | 287 | 24 | 14 | 1 000 |

Si l'on rapporte le nombre des diplômés à celui des seuls élèves qui ont poursuivi leurs études dans l'enseignement technique, la proportion de réussite passe de 32 % à 47 % et même à 65 % si l'on ne tient compte que des seuls élèves qui ont parcouru le cycle complet des études, condition indispensable pour présenter le diplôme.

Le genre de diplôme technique est en liaison avec le diplôme d'enseignement général. Un tiers de ceux qui ont obtenu le C.E.P. ont aussi le C.A.P. également, un tiers des titulaires du B.E.P.C. ont obtenu le C.A.P. (20 %) ou un diplôme supérieur (14 %). Quant aux bacheliers, ils ne peuvent figurer dans l'échantillon que dans la mesure où ils s'étaient arrêtés après la classe terminale. Par contre, une minorité importante, 31 % de non diplômés de l'enseignement primaire, ont pu, grâce à l'enseignement technique acquérir un diplôme, 26 % le C.A.P., et même 5 % le B.E.C. ou le B.E.I.

Finalement, si l'enseignement technique a permis à de nombreux élèves de voir leurs études sanctionnées par un diplôme, il demeure que 9 % de l'ensemble sont entrés dans la vie active sans avoir présenté ou obtenu au moins le C.E.P., et que d'autre part, 31 % n'ont reçu aucune formation technique.

Fin de la scolarité

Qu'ils aient suivi ou non un enseignement technique, ces élèves n'ont guère dépassé, dans leur grande majorité, la classe de 3^e, ou l'année préparatoire au C.A.P.

Les raisons pour lesquelles ils ont quitté définitivement le système scolaire sont présentées ci-dessous.

Question : « Pour quelles raisons avez-vous arrêté vos études ? »

| Réponses | Ensemble | Enseignement général seulement | Enseignement technique |
|---|----------|--------------------------------|------------------------|
| L'école ne l'intéressait plus | 31,8 | 36,1 | 30,0 |
| Voulait travailler, gagner de l'argent | 20,6 | 18,9 | 21,3 |
| Ne pouvait plus suivre | 13,1 | 13,9 | 12,8 |
| Raisons familiales, père décédé | 11,3 | 14,4 | 9,9 |
| Avait terminé ses études, avait son diplôme | 5,6 | — | 8,1 |
| Un travail a été proposé | 1,0 | 1,9 | 0,6 |
| Autres raisons | 13,5 | 11,6 | 14,3 |
| Pas de réponse | 3,1 | 3,2 | 3,0 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Près des deux tiers, (66) % des jeunes justifient l'arrêt de leurs études par des motifs qui leur sont personnels : manque de goût pour les études, surtout, mais aussi des difficultés à suivre un enseignement, désir de gagner sa vie. Au contraire, une minorité, (11 %) déclarent que des raisons familiales, comme le décès de leur père les a contraints à quitter l'enseignement et à chercher un travail. La hiérarchie de ces motifs est la même, qu'on ait suivi ou non un enseignement technique.

TABLEAU IX

Question : « Qu'est-ce qui vous paraît le plus important, faire longtemps des études au lycée ou au collège, ou bien apprendre un métier le plus tôt possible ? »

| Réponses | Ensemble | Enseignement général seulement dont | | | | Enseignement technique | |
|------------------|----------|-------------------------------------|------|-----|-----------------------------|------------------------|-------------|
| | | Total | FE 2 | 3° | 1 ^{re} à terminale | Total | dont C.E.T. |
| Métier | 55,9 | 60 | 75 | 52 | 43 | 54 | 57 |
| Etudes | 31,8 | 25 | 12 | 29 | 48 | 35 | 33 |
| Ne répondent pas | 12,3 | 15 | 13 | 19 | 9 | 11 | 10 |
| | 100,0 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

L'impression fort nette d'un manque de goût ou d'intérêt, voire une certaine répulsion de ces jeunes pour les études générales ou techniques se trouve confirmée par l'importance attachée à « l'apprentissage d'un métier le plus tôt possible ».

La majorité de ces jeunes, 56 %, estiment plus important d'apprendre un métier le plus tôt possible que de poursuivre des études au collège ou au lycée, (32 %). Ceux qui se sont arrêtés en classe de fin d'études, le pensent plus souvent encore, mais plus le niveau atteint s'élève, plus la balance penche en faveur des études, jusqu'à devenir majoritaire parmi ceux qui ont terminé en 1^{re} ou en classe terminale. L'expérience vécue, comme le comportement expliquent rétroactivement les attitudes des uns et des autres à l'égard des études.

C - LA FORMATION DANS L'ENTREPRISE : L'APPRENTISSAGE

Parallèlement à l'enseignement technique, il est possible d'acquérir une formation professionnelle du niveau du C.A.P. en travaillant comme apprenti sous contrat chez un employeur et en suivant plusieurs heures de cours théoriques appropriés. La fin de l'apprentissage est sanctionnée par un examen spécial ou le C.A.P. lui-même. La durée des études s'étale en général sur trois années.

Environ 15 % des élèves ont acquis ou complété leur formation professionnelle par ce moyen. Les plus nombreux (73 sur 109 soit 67 %) sont issus de l'enseignement général, et les autres n'avaient le plus souvent qu'une formation technique incomplète (tableau X).

TABLEAU X
ORIGINES SCOLAIRES DES APPRENTIS SOUS CONTRAT

| Origines scolaires | Ensemble | Apprentis sous contrat | | |
|--------------------------------|--------------|------------------------|--------------|---------------------------------------|
| | | Nombres | dont garçons | % par rapport au genre d'enseignement |
| Enseignement général seulement | 31,0 | 73 (1) | 60 | 32,9 |
| Enseignement technique : | | | | |
| cycle complet | 50,4 | 11 | 10 | 3,1 |
| cycle incomplet | 18,6 | 25 | 20 | 18,9 |
| Ensemble | 100,0 | 109 | 90 | 15,4 |

(1) 35 ont terminé en fin d'études ; 21 en 6^e, 5^e ou 4^e ; 13 en 3^e et 4 en 2^e ou 1^{re}.

Pour autant qu'on puisse l'apprécier, classe par classe, il semble que plus on a poussé ses études dans l'enseignement général, et moins souvent on effectue par la suite un apprentissage.

Or, les garçons poursuivant moins souvent des études que les filles, parce que les spécialités enseignées en apprentissage concernent, on va le voir, surtout des activités manuelles non féminines, il n'est pas surprenant que les apprentis se recrutent à peu près exclusivement parmi les garçons (90 sur 109).

Finalement, l'apprentissage dans l'entreprise a permis à une minorité de jeunes d'acquérir une qualification professionnelle ou bien de compléter leur formation technique scolaire. A la sortie de l'enseignement, 31 % n'avaient aucune formation technique ; après l'entrée dans l'entreprise, leur nombre se trouve ramené de 31 % à 21 %.

Spécialité

Les formations que l'on peut acquérir en apprentissage chez un employeur sont théoriquement les mêmes que celles dispensées par l'enseignement technique. La réalité est tout autre. L'apprentissage dans l'entreprise concerne essentiellement les activités manuelles : photographie et imprimerie, prothèse dentaire, coiffure, commerce, mécanique, également fort représentée dans l'enseignement technique, pour ne citer que les plus fréquentes.

Au contraire, les activités du secteur tertiaire, essentiellement emplois de bureau, secrétariat, comptabilité ne font pas l'objet d'un apprentissage sous contrat. C'est sans doute ce qui explique, en partie au moins, qu'il y ait si peu d'apprenties. Celles-ci se rencontrent à peu près uniquement dans la coiffure ou le commerce.

SPECIALITE DE L'APPRENTISSAGE

| | G | F | T |
|-------------------------------------|----|----|-----|
| Photographie, industries graphiques | 16 | — | 16 |
| Santé, secteur paramédical | 12 | 2 | 14 |
| Soins personnels | 6 | 8 | 14 |
| Mécanique générale | 13 | — | 13 |
| Commerce et distribution | 5 | 3 | 8 |
| Electricité, électromécanique | 6 | — | 6 |
| Peinture en bâtiment | 4 | — | 4 |
| Abattage, travail des viandes | 4 | — | 4 |
| 18 autres formations | 28 | 2 | 30 |
| TOTAL | 94 | 15 | 109 |

L'examen des dossiers révèle que parmi les élèves qui avaient commencé à suivre un enseignement professionnel dans un établissement technique, la moitié a gardé la même spécialité dans l'apprentissage alors que l'autre moitié a préféré s'essayer à une autre discipline.

Les raisons du choix de la spécialité dans l'apprentissage sont à peu près les mêmes que dans l'enseignement technique.

Question : « Pourquoi avez-vous décidé de suivre cette formation ? »

| | |
|---|-------|
| Par goût de ce métier | 31 |
| Pour acquérir une qualification | 26 |
| Cours obligatoires pour les apprentis | 10 |
| Ne savait pas quoi faire | 9 |
| Autres raisons | 20 |
| Ne répondent pas | 13 |
| | <hr/> |
| | 109 |

Environ un tiers des apprentis déclarent avoir choisi leur métier par goût. Un quart ressentait le besoin d'acquérir une qualification, grâce à des cours préparant au C.A.P., afin d'améliorer leur situation. Pour certains, les circonstances et les conseils de l'entourage ont été déterminants.

Déroulement et durée des cours

Compte tenu de la durée de l'apprentissage, qui s'étend sur plusieurs années, et de la date d'entrée en apprentissage, il n'est pas surprenant de trouver 29 apprentis en cours de formation au jour de l'enquête. Ceux qui ont terminé, ont, en majorité, suivi des cours pendant deux ou trois ans.

DEROULEMENT DES COURS

| | |
|------------------------------|-------|
| Moins d'un an | 15 |
| 1 à 2 ans | 18 |
| 2 à 3 ans | 34 |
| 3 ans et plus | 13 |
| | <hr/> |
| Apprentissage terminé | 80 |
| Apprentissage en cours | 29 |
| | <hr/> |
| Nombre d'apprentis | 109 |

Quant à la durée des cours théoriques, elle ne dépasse guère le plus souvent 10 heures par semaine.

DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS

| | |
|-------------------------|-----|
| Moins de 5 heures | 24 |
| 5 à 10 heures | 62 |
| 11 à 20 heures | 7 |
| Plus de 20 heures | 8 |
| Indéterminés | 8 |
| | 109 |

Diplôme

Selon les déclarations des intéressés, cette formation a été sanctionnée pour moitié d'entre eux, 39 sur 80, par un C.A.P. Ce taux de réussite est très voisin de celui observé chez les élèves qui ont présenté ce diplôme dans un collège technique.

TABEAU XI

**Questions : « Cette formation a-t-elle amélioré votre situation ? »
« Pouvez-vous préciser les raisons ? »**

| Réponses | | Ont terminé leur formation | Pas de diplôme | C.A.P. |
|----------------------|--------------------------------|-------------------------------------|----------------------|--------|
| oui | Meilleur salaire | 16 | 3 | 13 |
| | Meilleure qualification | 16 | 11 | 5 |
| | Autres raisons | 8 | 2 | 6 |
| | TOTAL | 40 | 16 | 24 |
| non | Aucun changement | 8 | 3 | 5 |
| | A abandonné | 5 | 5 | 0 |
| | N'utilise plus cette formation | 3 | 1 | 2 |
| | Autres raisons | 15 | 11 | 4 |
| | TOTAL | 31 | 20 | 11 |
| non | réponse | 9 | 5 | 4 |
| TOTAL GENERAL | | 80 | 41 | 39 |

Finalement, les cours d'apprentissage ont permis à 109 jeunes, soit 15 %, de recevoir une formation technique ou de la compléter. De ce point de vue, le rôle de ces cours apparaît loin d'être négligeable. De plus, 39 apprentis avaient obtenu le C.A.P., au jour de l'enquête. A ce moment, le nombre des titulaires de ce diplôme est passé de 204 à 243, soit 34 % de l'ensemble des jeunes.

Le jugement porté par les personnes interrogées sur leur situation professionnelle à l'issue de leur apprentissage fait apparaître des sentiments mitigés. Ceux qui ont obtenu un diplôme considèrent, pour plus de la moitié d'entre eux, que leur situation s'en est trouvée améliorée ; les proportions s'inversent pour ceux qui n'ont pas obtenu de diplôme. Les raisons invoquées à l'appui du sentiment d'amélioration varient dans les deux cas : les diplômés insistent surtout sur l'augmentation de salaire dont ils ont bénéficié ; les non diplômés se satisfont du fait qu'ils ont acquis cependant une meilleure qualification.

D - LES AUTRES FORMATIONS POST-SCOLAIRES

Indépendamment de l'apprentissage, d'autres possibilités de formation sont encore offertes aux jeunes pour recevoir une qualification lorsqu'ils ont commencé à travailler.

De leur propre initiative ou sur l'invitation de leur employeur, ils peuvent acquérir ou compléter une formation professionnelle en dehors des heures de travail par le canal de diverses institutions :

- cours dits de « promotion sociale » organisés dans des établissements d'enseignement technique ;
- enseignement par correspondance, souvent dispensé par des établissements privés spécialisés, ou par le centre de télé-enseignement ;
- centres de « Formation professionnelle des Adultes » (F.P.A.), où les jeunes d'au moins 17 ans sont, sous certaines conditions, pris en charge pour effectuer, pendant plusieurs mois, un stage au cours duquel est organisé un enseignement théorique et pratique.

Enfin, dans le cadre de l'entreprise, les jeunes peuvent également acquérir ou compléter leur formation professionnelle en suivant des stages de perfectionnement organisés pendant les heures de travail.

La décision de suivre l'un ou l'autre de ces cours post-scolaires, plus ou moins liés aux circonstances, a été prise par les intéressés à des moments divers de leur vie professionnelle. Ils ont pu le faire dès leur entrée en activité, comme les apprentis, mais aussi après un certain temps passé dans l'entreprise, ou à l'occasion d'un changement d'employeur.

Dans la population observée, 245 jeunes, soit 35 % de l'ensemble, ont ainsi pu acquérir ou compléter une formation professionnelle, bien plus souvent par

le canal des cours d'entreprise (109) ou de promotion sociale (94) que par les cours par correspondance (31) ou les stages de F.P.A. (11). Parmi eux, 22 étaient d'anciens apprentis.

Origines scolaires

Considérés dans leur ensemble, environ un tiers des jeunes, (35 %) ont reçu une formation post-scolaire. Ceux-ci se recrutent pour les trois quarts (178 sur 245), parmi les élèves qui avaient déjà reçu un enseignement technique. Dans ces conditions, il semble bien que les connaissances professionnelles acquises à l'école incitent, le plus souvent, à compléter une formation ou à en acquérir une nouvelle. De toute manière, ces cours ont permis à une importante minorité d'acquérir une qualification ou de la compléter (tableau XII).

TABLEAU XII
FORMATION POST-SCOLAIRE SELON LE NIVEAU DES ETUDES

| Formation scolaire | Ensemble | Formation post-scolaire | | | | | % par rapport au genre d'enseignement |
|--------------------------|----------|-------------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------|-------|---------------------------------------|
| | | Stage dans l'entreprise | Cours de promotion sociale | Enseignement par correspondance | Stage de F.P.A. | Total | |
| Enseignement général | 220 | 33 (1) | 28 (2) | 3 | 3 | 67 | 30,5 |
| Enseignement technique : | | | | | | | |
| — cycle complet | 358 | 55 | 51 | 20 | 8 | 134 | 37,4 |
| — cycle incomplet | 132 | 21 | 15 | 8 | — | 44 | 33,3 |
| Total | 710 | 109 | 94 | 31 | 11 | 245 | 34,5 |

(1) Dont 26 sont issus d'une classe de 3^e ou d'une classe supérieure.

(2) Dont 21 sont issus de fin d'études ou d'une classe inférieure à la 3^e.

Sexe

Les garçons ne reçoivent guère plus souvent un enseignement post-scolaire que les filles, respectivement 36 % contre 33 %, (tableau XIII) car, on l'a vu, ils effectuent plus fréquemment qu'elles, un apprentissage sous contrat (23 % contre 6 %).

La différence entre les uns et les autres, tient essentiellement aux cours de promotion sociale et aussi aux stages de F.P.A. qui rassemblent nettement plus de garçons que de filles, respectivement 62 contre 32, et 8 contre 3.

TABLEAU XIII
FORMATION POST-SCOLAIRE SELON LE SEXE

| | Ont suivi des cours post-scolaires | Formation post-scolaire | | | |
|----------|------------------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------|
| | | Stage d'entreprise | Cours de promotion sociale | Enseignement par correspondance | Stage de F.P.A. |
| Garçons | 36,1 % | 57 | 62 | 14 | 8 |
| Filles | 32,6 % | 52 | 32 | 17 | 3 |
| Ensemble | 34,5 % | 109 | 94 | 31 | 11 |

Spécialité

La répartition des stagiaires selon les diverses spécialités fait apparaître une très nette prépondérance de formations correspondant aux activités du secteur tertiaire. Les techniques financières, en fait la comptabilité, tiennent de loin la première place, avec environ 33 % de l'effectif ; le secrétariat et la dactylographie (12 %), viennent ensuite, puis le dessin industriel. Chacune des autres spécialités ne rassemblent que des effectifs très réduits. Certaines spécialités sont plutôt féminines (secrétariat et dactylographie, formations littéraires et linguistiques) d'autres masculines (mécanique générale, dessin industriel, électricité et électronique, arts appliqués). Mais les techniques financières ou comptables et le commerce intéressent autant les garçons que les filles.

SPECIALITES DE LA FORMATION POST-SCOLAIRE

| Groupes de formation | Garçons | Filles | Ensemble |
|--|---------|--------|----------|
| Techniques financières ou comptables | 39 | 41 | 80 |
| Secrétariat, dactylographie | 2 | 27 | 29 |
| Mécanique générale | 16 | — | 16 |
| Dessin industriel | 15 | 1 | 16 |
| Electricité, électromécanique | 13 | 1 | 14 |
| Traitement électronique de l'information | 7 | 4 | 11 |
| Formations littéraires et linguistiques | 1 | 8 | 9 |
| Commerce et distribution | 4 | 4 | 8 |
| Arts et arts appliqués | 5 | 1 | 6 |
| 22 autres formations | 39 | 17 | 56 |
| TOTAL | 141 | 104 | 245 |

La formation reçue dans les cours post-scolaires est plus ou moins liée à l'emploi occupé. Si la comptabilité y est si fortement représentée cela est dû au fait que nombreux sont ceux, on le verra dans la suite, qui entrent dans des sociétés bancaires ou des compagnies d'assurances, les unes et les autres assument, dans la suite, la formation de leurs jeunes employés.

Déroulement et durée des cours

Pour caractériser globalement ces divers types de cours post-scolaires, on peut dire que pour les trois quarts des jeunes la durée de formation n'a pas dépassé un an ; qu'il s'agit presque toujours d'un enseignement suivi à temps partiel (soit pendant les heures de travail, soit après) ; enfin, qu'environ les deux tiers des intéressés y ont consacré tout au plus 10 heures par semaine (tableau XIV).

TABLEAU XIV
DUREE DE LA FORMATION SELON LA NATURE DES COURS POST-SCOLAIRES

| | Cours d'entreprise | Promotion sociale | Formation professionnelle des adultes | Cours par correspondance |
|----------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Durée de la formation (1) | | | | |
| Moins de 6 mois | 32 | 17 | 2 | 8 |
| 6 à 12 mois | 19 | 25 | 7 | 7 |
| 1 à 2 ans | 9 | 9 | 1 | 2 |
| Plus de 2 ans | 4 | 6 | 1 | 3 |
| Total | 64 | 57 | 11 | 20 |
| Type d'enseignement | | | | |
| A temps complet | 13 | 1 | 6 | — |
| A temps partiel | 91 | 85 | 5 | — |
| Par correspondance | 5 | 8 | — | 31 |
| Ensemble | 109 | 94 | 11 | 31 |
| Durée hebdomadaire | | | | |
| Moins de 5 heures | 68 | 31 | 3 | 10 |
| 5 à 10 heures | 15 | 35 | 1 | 10 |
| 11 à 15 heures | 4 | 22 | 1 | 3 |
| 16 heures et plus | 22 | 6 | 6 | 8 |
| Ensemble | 109 | 94 | 11 | 31 |

(1) Pour ceux qui ont terminé leur formation.

Chaque mode de formation a ses caractéristiques particulières. Il semble que la formation assurée par l'entreprise est la plus brève, moins de six mois pour la moitié des intéressés, et aussi la moins contraignante, moins de 5 heures de cours par semaine.

Les cours dits « de promotion sociale » s'étalent le plus souvent sur une période de six à douze mois et la durée hebdomadaire du travail s'échelonne de quelques heures à 15 heures, le plus souvent.

D'après les déclarations des intéressés, les stages suivis dans les centres de F.P.A. ont duré le plus souvent entre six et douze mois. Selon les spécialités, ils ont été suivis à temps plein ou à temps partiel, les 11 stagiaires se répartissent pour moitié entre les deux formules.

Quant à l'enseignement par correspondance, pour lequel les intéressés peuvent organiser leur emploi du temps à leur gré, les jeunes déclarent y avoir consacré souvent moins de dix heures par semaine.

Diplôme

Parmi les 152 sujets qui ont terminé ou abandonné leur formation post-scolaire, la plupart, (126), déclarent n'avoir obtenu aucun diplôme : seuls 26 sont titulaires du C.A.P. ou d'un brevet d'enseignement professionnel.

La proportion particulièrement élevée de non diplômés ne traduit pas pour autant un pourcentage équivalent d'échecs. Les cours suivis dans les entreprises ne sont pas, le plus souvent, sanctionnés par un diplôme d'Etat, mais peuvent donner droit à une promotion interne.

Mais, terminées ou non avec succès, ces formations ont permis à certains d'obtenir un diplôme et à la plupart d'améliorer leurs connaissances professionnelles.

Raisons du choix

Question : « Pourquoi avez-vous décidé de suivre cette formation ? »

Réponses (nombre : 255)

| | |
|---|--------|
| Pour améliorer sa situation | 29,1 % |
| Pour se perfectionner dans son métier | 16,3 % |
| Par goût | 15,9 % |
| Stage imposé par l'employeur | 11,8 % |
| Pour obtenir un diplôme | 7,3 % |
| Pour obtenir un salaire plus élevé | 5,7 % |
| Autres raisons | 9,4 % |
| Ne répondent pas | 4,5 % |

100,0 %

Les raisons pour lesquelles les intéressés déclarent avoir suivi des cours post-scolaires reflètent assez largement des attitudes liées à l'expérience des quelques années vécues dans le monde du travail. Pour la plupart de ces jeunes, le contact avec la vie professionnelle a mis en évidence l'intérêt d'acquérir une qualification ou de se perfectionner pour obtenir une promotion sociale.

Influence sur la situation professionnelle

Sur le point de savoir si la formation post-scolaire reçue par ces jeunes a amélioré ou non leur situation dans l'entreprise, les opinions sont partagées en deux courants opposés et d'égale intensité. Pour les uns, l'effort consenti semble avoir atteint son objectif : obtenir une promotion qui s'est traduite à leurs yeux, surtout par un salaire plus élevé, mais aussi par le sentiment de posséder plus de connaissances et d'exercer un métier plus intéressant. L'impression d'échec ressentie par les autres tient, le plus souvent, à ce que cette formation n'a pu, pour des motifs divers, être menée à son terme, ou bien n'a pas débouché sur l'activité escomptée.

Question : « Cette formation a-t-elle amélioré votre situation ? Pouvez-vous préciser les raisons ? »

| | | |
|---|-------|----------|
| Ont terminé leur formation | 152 | |
| Réponses | | |
| Oui : Salaire augmenté | 16,4 | } 46,7 % |
| S'est perfectionné dans son métier | 9,9 | |
| Métier plus intéressant | 7,9 | |
| Autres raisons | 10,5 | |
| Sans précision | 2,0 | |
| Non : A abandonné le stage, a échoué | 18,4 | |
| Ne se sert pas de sa qualification | 9,2 | } 50,0 % |
| Autres raisons | 15,8 | |
| Sans précision | 6,6 | |
| Ne répondent pas | | 3,3 % |
| | 100,0 | |

E - VUE D'ENSEMBLE SUR LA FORMATION

Au terme de cette analyse, on peut essayer de dresser un bilan d'ensemble, à propos de la formation de ces jeunes. Celle-ci a été acquise selon des modalités diverses et selon un calendrier variable. C'est pourquoi nous nous

placerons à deux moments différents : à la sortie de l'enseignement qui a eu lieu entre 1962 et 1969, et surtout au cours des années 1967 à 1969, et ensuite au jour de l'enquête, entre mai et juillet 1970.

Formation scolaire

A la sortie de l'enseignement, 69 % de ces jeunes avaient reçu une formation professionnelle, le plus souvent dans un collège technique ou un établissement équivalent, mais 19 % d'entre eux étaient sortis de l'école avant d'avoir parcouru le cycle complet de la formation. En d'autres termes, sur 100 élèves, 50 ont une formation plus ou moins complète, 19 une formation plus ou moins partielle, et 31 n'en ont aucune (tableau XV).

D'une manière générale, les garçons poursuivent un peu moins souvent des études techniques que les filles : respectivement 66 % contre 73 % et celles-ci les mènent plus fréquemment à leur terme, 55 % contre 47 %.

Comme on l'a vu plus haut (voir tableau III), la grande majorité de ces jeunes, 81 %, sont issus de milieux modestes, ouvriers, petits employés, ou retraités ; les autres sont pour la plupart des artisans, des commerçants, voire des cadres moyens. Le niveau des ressources mensuelles de ces familles, pour autant qu'on puisse le connaître, ne dépasse pas 2 000 F pour 58 % d'entre elles, et 2 600 F pour 78 %. De plus, la majorité de ces jeunes, (56 %), appartiennent à des familles d'au moins trois enfants.

Mais, même dans ce milieu ainsi circonscrit et relativement homogène, la poursuite des études est moins fréquente parmi les enfants d'ouvriers que parmi ceux des « cols blancs ». Elle est d'autant moins fréquente que le niveau des ressources est plus faible, ou que le nombre des enfants dans la famille est plus élevé.

Ces différences, liées à l'origine sociale, sont moins marquées dans l'enseignement technique, parce qu'une sélection s'est faite à l'entrée. Ainsi, le nombre des jeunes qui ont reçu un tel enseignement est, selon les cas, compris entre 62 % et 75 % et entre 47 % et 57 % pour ceux qui ont suivi le cycle complet.

Par rapport à la génération précédente, les jeunes observés ont reçu à l'école un enseignement technique beaucoup plus souvent que leurs pères : 69 % contre 10 %. Cela ne signifie pas nécessairement que la qualification professionnelle actuelle des pères soit inférieure à celle de leurs enfants, mais ils l'ont acquise au cours de leur vie professionnelle, et non à la suite d'un enseignement spécifique, d'ailleurs beaucoup moins répandu à leur époque.

TABLEAU XV
LA FORMATION SELON DIVERSES VARIABLES SOCIOLOGIQUES (en pourcentage)

| VARIABLES SOCIOLOGIQUES | Enseignement général seulement (1) | | | | | Enseignement technique | | | | | | TOTAL | |
|---|---------------------------------------|------|-----|--------------------|-----------------|------------------------|--------------------|-----------------|-----------------------------|--------------------|-----------------|-------|-----|
| | I | II | III | appren- tissage | autres cours | cycle com- plet | appren- tissage | autres cours | cycle (2) incom- plet | appren- tissage | autres cours | | |
| Sexe | 18,8 | 6,8 | 5,4 | 10,3 | 7,9 | 50,4 | 1,6 | 17,9 | 18,6 | 3,5 | 5,6 | 100 | |
| Garçons | 55,1 | 23,3 | 6,4 | 4,6 | 15,3 | 5,9 | 46,8 | 2,6 | 20,5 | 18,9 | 5,1 | 5,4 | 100 |
| Filles | 44,9 | 13,5 | 7,2 | 6,3 | 4,1 | 10,3 | 54,8 | 0,3 | 14,7 | 18,2 | 1,6 | 6,0 | 100 |
| Profession du père | | | | | | | | | | | | | |
| Ouvriers et divers | 45,5 | 23,2 | 6,5 | 2,8 | 9,9 | 7,1 | 51,7 | 2,5 | 16,4 | 15,8 | 3,4 | 4,0 | 100 |
| Employés | 35,5 | 15,5 | 7,5 | 6,7 | 7,9 | 9,9 | 50,5 | 0,4 | 18,3 | 19,8 | 3,2 | 6,7 | 100 |
| Autres | 19,0 | 14,8 | 5,9 | 8,9 | 15,6 | 5,9 | 47,4 | 1,5 | 20,7 | 23,0 | 4,4 | 7,4 | 100 |
| Nombre d'enfants dans la famille | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 14,1 | 10,0 | 7,0 | 13,0 | 10,0 | 10,0 | 54,0 | 1,0 | 20,0 | 16,0 | 1,0 | 7,0 | 100 |
| 2 | 29,6 | 16,7 | 7,6 | 5,7 | 11,0 | 8,6 | 48,1 | 1,0 | 17,6 | 21,9 | 4,8 | 8,1 | 100 |
| 3 | 24,2 | 16,9 | 5,2 | 2,9 | 12,8 | 2,3 | 57,0 | 2,9 | 18,0 | 18,0 | 3,5 | 2,9 | 100 |
| 4 | 14,5 | 19,4 | 6,8 | 5,8 | 6,8 | 7,8 | 48,6 | 1,0 | 20,4 | 19,4 | 3,9 | 6,8 | 100 |
| 5 et plus | 17,6 | 32,0 | 7,2 | 1,6 | 8,8 | 12,8 | 44,0 | 1,6 | 14,4 | 15,2 | 3,2 | 3,2 | 100 |
| Revenus mensuels de la famille (3) | | | | | | | | | | | | | |
| 1 400 F et moins | 33,1 | 28,6 | 6,6 | 2,6 | 9,7 | 6,6 | 44,4 | 1,5 | 14,8 | 17,8 | 3,1 | 6,1 | 100 |
| 1 410 F à 2 000 F | 25,3 | 16,7 | 8,7 | 3,3 | 10,7 | 10,7 | 52,6 | 2,7 | 19,3 | 18,7 | 4,0 | 5,3 | 100 |
| 2 010 F à 2 600 F | 19,8 | 14,5 | 6,8 | 4,3 | 8,5 | 7,7 | 59,5 | 1,7 | 23,1 | 17,9 | 1,7 | 6,0 | 100 |
| plus de 2 600 F | 21,8 | 13,2 | 2,3 | 10,9 | 10,9 | 7,8 | 51,1 | 0,8 | 18,6 | 22,5 | 6,2 | 5,4 | 100 |

(1) Niveau I : classe de fin d'études ou 6^e, 5^e, 4^e. ; Niveau II, classe de 3^e ; Niveau III, après la 3^e.

(2) Voir note tableau IV.

(3) A l'exception de 16,6 % pour lesquels les revenus de la famille n'ont pas été précisés.

en romain : Situation à la sortie de l'enseignement.

en italique : au jour de l'enquête.

NIVEAU D'INSTRUCTION

| | PERES | | ENFANTS (à la sortie de l'école) |
|------------------------|--------|--------|--|
| | (1) | (2) | |
| Pas d'études | 2,1 % | 2,4 % | |
| Enseignement général | 75,8 % | 87,4 % | 31,0 % |
| Enseignement technique | 8,9 % | 10,2 % | 69,0 % |
| Indéterminés | 13,2 % | | |

(1) d'après les réponses fournies par les jeunes interrogés.

(2) après élimination des cas « indéterminés ».

Tel est le bilan à la sortie de l'école. Mais qu'en est-il après quelques années de vie professionnelle ?

Formation extra-scolaire

Le nouveau bilan, une ou plusieurs années après la sortie de l'enseignement général, d'après l'observation faite au cours du second trimestre de 1970, tient compte de la formation technique scolaire et extra-scolaire (apprentissage sous contrat, promotion sociale, cours d'entreprises, F.P.A., enseignement par correspondance) sans distinguer si cette dernière est complète ou non, achevée ou en cours.

Au cours de leurs premières années de vie professionnelle :

- 15,4 % des jeunes ont effectué un apprentissage sous contrat ;
- 31,4 % ont reçu une formation professionnelle (stages ou cours).

Soit, au total, environ 47 % de l'ensemble. En outre, ce bilan ne tient pas compte du fait qu'un très petit nombre d'apprentis ont reçu aussi une autre formation.

Quoi qu'il en soit, considérés dans leur ensemble, ce sont surtout les élèves issus de l'enseignement technique qui ont amélioré leur compétence, voire acquis une autre qualification, 29 % contre 18 % pour ceux qui n'avaient pas de formation technique au sortir de l'école. Le tableau suivant, tiré du tableau XV, en fait foi.

Les anciens élèves de l'enseignement technique poursuivent leur formation dans l'entreprise en suivant des stages ou des cours plutôt qu'en apprentissage, respectivement 24 % contre 5 % ; ceux qui n'avaient aucune formation technique scolaire acquièrent une compétence plutôt par apprentissage que par stages, 10 % contre 8 % (voir tableau XV).

| Situation à la sortie de l'enseignement | | Situation au jour de l'enquête | |
|--|-------|--------------------------------|----------------------------|
| | | Apprentis et stagiaires | % dans chaque groupe |
| Enseignement général seulement | 31,0 | 18,2 | 58,7 |
| Enseignement technique | | | |
| cycle complet | 50,4 | 19,5 | 38,7 |
| cycle incomplet | 18,6 | 9,1 | 48,9 |
| Ensemble | 100,0 | 46,8 | 46,8 |

Mais, compte tenu du poids relatif des uns et des autres dans l'ensemble, ceux qui n'avaient aucune formation ou une formation incomplète à l'école, ont, par la suite, acquis ou complété leurs connaissances un peu plus souvent que les autres (respectivement, 59 % et 49 % contre 39 % parmi les élèves qui avaient une formation complète).

**FORMATION
PROFESSIONNELLE**
(pourcentage)

| | A la sortie de l'école | Au jour de l'enquête |
|---|---------------------------|-------------------------|
| Ensemble | 69,0 | 87,2 |
| Sexe | | |
| Garçons | 65,7 | 86,9 |
| Filles | 73,0 | 87,6 |
| Profession du père | | |
| Ouvriers et divers | 67,5 | 84,5 |
| Employés | 70,3 | 88,1 |
| Autres | 70,4 | 91,9 |
| Nombre d'enfants dans la famille | | |
| 1 | 70,0 | 90,0 |
| 2 | 70,0 | 89,6 |
| 3 | 75,0 | 90,1 |
| 4 | 68,0 | 92,6 |
| 5 et plus | 59,2 | 80,8 |
| Revenus mensuels de la famille | | |
| 1 400 F et moins | 62,2 | 78,5 |
| 1 410 F à 2 000 F | 71,3 | 92,7 |
| 2 010 F à 2 600 F | 74,4 | 90,6 |
| plus de 2 600 F | 73,6 | 92,3 |

Finalement, au jour de l'enquête, 87 % avaient reçu ou recevaient une formation professionnelle. Par rapport au bilan précédent, c'est donc une progression de 18 points. Une minorité importante a donc pu acquérir une qualification ou recevoir un début de formation au cours des premières années de sa vie active.

Pour les garçons comme pour les filles, dans tous les milieux, quel que soit le nombre des enfants ou le montant des ressources de la famille, on observe toujours, entre la sortie de l'école et le jour de l'enquête, une augmentation sensible du nombre de ceux qui ont reçu ou reçoivent une formation professionnelle.

Ainsi, dans les premières années de la vie professionnelle, l'écart qui séparait les garçons des filles est pratiquement comblé. Sans se prononcer en aucune manière sur la « qualité » des connaissances acquises on peut dire que le calendrier de la formation comme les filières suivies par les uns et les autres ne sont pas les mêmes.

En dépit des progrès réalisés par presque tous dans le domaine professionnel, les jeunes issus de milieux d'ouvriers, ceux qui appartiennent à des ménages de plus de 4 enfants, et dont les ressources sont les plus basses demeurent légèrement en retrait.

Dressé au jour de l'enquête, ce bilan est susceptible de recevoir, dans l'avenir, un certain nombre de retouches, par suite des circonstances ou des intentions d'avenir.

Intentions d'avenir

Au jour de l'enquête, la majorité des jeunes avaient donc reçu une formation technique, soit dans l'enseignement, soit au cours de leurs premières années d'activité. Mais, de l'aveu même des intéressés, 13 % de l'ensemble n'ont suivi aucun enseignement professionnel.

Question : « Pour quelles raisons n'avez-vous suivi aucune formation professionnelle ? »

| Réponses | Ensemble | Garçons | Filles |
|--|----------|---------|--------|
| Cela ne lui plaisait pas, n'en avait pas envie | 16 | 12 | 4 |
| C'est inutile, l'employeur n'en demande pas .. | 14 | 7 | 7 |
| N'a pas le temps d'étudier, manque de volonté | 8 | 4 | 4 |
| S'est formé « sur le tas » | 7 | 4 | 3 |
| Nécessite de gagner de l'argent | 6 | 3 | 3 |
| N'en a pas eu l'occasion | 4 | 2 | 2 |
| Autres raisons | 22 | 12 | 10 |
| Pas de réponse | 14 | 7 | 7 |
| <hr/> | | | |
| N'ont reçu aucune formation | 91 | 51 | 40 |

Là encore, ce sont les formations conduisant aux emplois du secteur tertiaire qui sont le plus souvent envisagées, surtout par les filles.

Les raisons invoquées à l'appui de ce comportement sont assez variées. Elles tiennent surtout à un manque de goût pour acquérir une qualification et aussi à une méconnaissance de son utilité. Par contre, les contraintes diverses qui ont pu peser sur ces jeunes, de même que les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés ne sont pas ressenties, comme telles, au premier chef. De ce point de vue, aucune différence n'apparaît entre garçons et filles, mis à part un manque de goût pour apprendre plus prononcé parmi ceux-ci. Cette attitude doit être rapprochée du fait que les garçons poursuivent leurs études moins longtemps que les filles.

Cependant, invités à tourner leurs regards vers les années à venir, la majorité de ces jeunes envisagent de suivre des cours de perfectionnement. Il s'agit, certes, d'intentions et l'on ne saurait dire dans quelle mesure elles se traduiront dans les faits. Pourtant un tiers (33 sur 91) des garçons comme des filles, sont à même de préciser le genre de formation qu'ils ont l'intention d'acquérir dans les années qui viennent.

Question : « Avez-vous l'intention de suivre des cours de perfectionnement dans les années à venir ? »

(Si oui) « Pour acquérir quelle formation et dans quelle spécialité ? »

| Réponses | Ensemble | Garçons | Filles |
|-----------------------------------|----------|---------|--------|
| Oui { citent une spécialité | 33 | 17 | 16 |
| n'en citent pas | 9 | 6 | 3 |
| Non | 33 | 18 | 15 |
| Ne répondent pas | 16 | 10 | 6 |
| N'ont reçu aucune formation | 91 | 51 | 40 |

Groupes de spécialités

| | | | |
|--|---|---|---|
| Secrétariat, dactylographie | 6 | — | 6 |
| Techniques financières ou comptables | 4 | 2 | 2 |
| Traitement électronique de l'information | 4 | 1 | 3 |
| Formations littéraires et linguistiques | 3 | 1 | 2 |
| Commerce et distribution | 3 | 3 | — |
| Mécanique générale | 2 | 2 | — |
| Arts et arts appliqués | 2 | 2 | — |
| 9 autres formations | 9 | 6 | 3 |

Spécialité

Quelle que soit l'origine des cours techniques suivis, dans l'enseignement ou pendant les premières années de la vie professionnelle, les formations reçues sont extrêmement variées. Mais quelques-unes se détachent nettement :

— les techniques financières ou comptables, (en fait la comptabilité), 175 sur 844, soit 20 % ;

— le secrétariat et la dactylographie pour les femmes, viennent immédiatement après, 122, (environ 14 %) ;

— puis la mécanique générale et l'électricité, respectivement 87 et 50 pour les garçons ;

— les formations commerciales attirent ensuite plutôt les femmes (56 contre 21).

Chacune des autres n'attire qu'un nombre limité de candidats, quelques dizaines tout au plus et bien souvent moins. D'une manière générale, les formations requises pour les emplois du secteur tertiaire sont, de loin, les plus prisées (tableau XVI).

TABLEAU XVI
SPECIALITE DE LA FORMATION SCOLAIRE OU EXTRA-SCOLAIRE

| Groupes de formation | Ensemble | Garçons | Filles | Modes de formation | | |
|--|------------|------------|------------|------------------------|---------------|------------------------------|
| | | | | Enseignement technique | Apprentissage | Autres cours extra-scolaires |
| Techniques financières ou comptables | 175 | 89 | 86 | 94 | 1 | 80 |
| Secrétariat, dactylographie | 122 | 4 | 118 | 93 | — | 29 |
| Mécanique générale | 87 | 87 | — | 59 | 12 | 16 |
| Commerce et distribution | 77 | 21 | 56 | 61 | 8 | 8 |
| Electricité, électromécanique | 50 | 49 | 1 | 30 | 6 | 14 |
| Photo, industries graphiques | 31 | 28 | 3 | 13 | 15 | 3 |
| Dessin industriel | 31 | 28 | 3 | 14 | 1 | 16 |
| Santé, secteur paramédical | 22 | 12 | 10 | 5 | 13 | 4 |
| Electronique | 21 | 18 | 3 | 15 | 3 | 3 |
| Soins personnels | 19 | 9 | 10 | 5 | 12 | 2 |
| Arts appliqués | 18 | 12 | 6 | 10 | 2 | 6 |
| Forge, chaudronnerie | 18 | 18 | — | 14 | 1 | 3 |
| Travail des étoffes | 15 | 1 | 14 | 12 | 2 | 1 |
| Traitement de l'information | 14 | 9 | 5 | 3 | — | 11 |
| Couverture, plomberie, chauffage | 12 | 12 | — | 7 | 3 | 2 |
| Travail du bois | 11 | 11 | — | 8 | 3 | — |
| 21 autres formations | 121 | 82 | 39 | 47 | 27 | 47 |
| Nombre de formations reçues .. | 844 | 490 | 354 | 490 | 109 | 245 |

— Certaines spécialités sont à peu près exclusivement masculines : mécanique, électricité, imprimerie, dessin industriel, électronique, forge, chaudronnerie, couverture, plomberie, chauffage, menuiserie ;

- d'autres, féminines : secrétariat et dactylographie, couture.
- Entre ces extrêmes, quelques spécialités rassemblent autant de garçons que de filles : comptabilité, activités paramédicales, coiffure,
- ou bien sont à dominante féminine, comme le commerce ou la distribution.

Selon les spécialités, les filières de formation ne sont pas les mêmes. La comptabilité, le dessin industriel, les métiers d'art s'apprennent, semble-t-il, aussi souvent au collège technique que dans les cours extra-scolaires, mais presque jamais en apprentissage sous contrat.

La mécanique générale, les métiers du commerce, le secrétariat, l'électricité, l'électronique, la forge, la chaudronnerie, le travail des étoffes sont des qualifications plus souvent acquises au collège qu'au cours de la vie professionnelle. Au contraire, ce n'est pas le collège, mais bien plutôt l'apprentissage sous contrat qui permet d'exercer les métiers de préparateur en pharmacie, la prothèse dentaire, la coiffure, l'informatique, la photographie et aussi l'imprimerie.

Diplôme technique

Toutes ces formations, dont certaines sont en cours au jour de l'enquête, n'ont pas été sanctionnées par les diplômes correspondants par suite d'abandons ou d'échecs, ou bien parce que tel n'était pas le but visé.

A la sortie de l'école, un tiers des élèves, (33 %), avaient obtenu un diplôme d'enseignement technique (29 % le C.A.P. et 4 % un brevet ou un baccalauréat). Au jour de l'enquête, vers la fin du premier semestre de 1970, la formation reçue en dehors de l'école a permis d'augmenter sensiblement le nombre des diplômés, qui passent de 33 % à 42 %, dont 38 % sont titulaires du C.A.P. (tableau XVII).

TABLEAU XVII
DIPLOMES TECHNIQUES

| Nature du diplôme | A la sortie de l'enseignement | | | Au jour de l'enquête | | |
|-------------------|-------------------------------|--------|--------|----------------------|--------|--------|
| | | G | F | | G | F |
| Aucun | 67,5 % | 69,5 % | 64,5 % | 58,4 % | 56,5 % | 60,2 % |
| C.A.P. ou B.E.P. | 28,7 % | 28,4 % | 29,2 % | 37,8 % | 41,4 % | 33,5 % |
| B.E.C ou B.E.I. | 2,4 % | 0,8 % | 4,4 % | 2,4 % | 0,8 % | 4,4 % |
| Baccalauréat (1) | 1,4 % | 1,3 % | 1,9 % | 1,4 % | 1,3 % | 1,9 % |

(1) Baccalauréat de technicien, brevet de technicien, brevet supérieur d'enseignement commercial.

II - L'activité

Dans cette seconde partie est décrite l'activité de ces mêmes jeunes, au cours des années qui ont suivi la sortie de l'enseignement jusqu'au jour de l'enquête. Nous exposons d'abord la situation présente des uns et des autres, puis nous nous placerons au début de leur carrière pour enfin terminer par une vue d'ensemble sur leur cheminement.

Il convient, pour l'interprétation des données contenues dans ce chapitre, de se souvenir que la totalité des sujets figurant dans l'échantillon initial n'ont pu être retrouvés et interrogés huit ans plus tard. Il n'est pas impossible que les sujets non retrouvés soient justement les plus mobiles ou ceux qui auraient pu connaître les plus grandes difficultés pour s'insérer dans la vie active. Cette remarque ne doit pas être perdue de vue à la lecture des pages suivantes.

A - LA SITUATION PRESENTE

Situation au jour de l'enquête

Le tableau suivant présente, au jour de l'enquête, c'est-à-dire au cours des mois de mai, à juillet 1970, la situation des jeunes observés au cours de l'enquête dans l'agglomération parisienne, et qui ont quitté l'enseignement entre 1962 et 1969, le plus souvent entre 1967 et 1969, et dont la plupart, (80 %) sont âgés de 19 à 20 ans.

TABLEAU XVIII
SITUATION AU JOUR DE L'ENQUETE : PERIODE DE MAI A JUILLET 1970

| | | Ensemble | Garçons | Filles |
|----------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| Actifs : | | | | |
| ayant un emploi | 623 | 87,7 | 82,4 | 94,4 |
| à la recherche d'un emploi | 22 | 3,1 | 3,8 | 2,2 |
| Inactifs : | | | | |
| militaires du contingent | 44 | 6,2 | 11,3 | — |
| oisifs | 9 | 1,3 | 2,0 | 0,3 |
| sans profession | 7 | 1,0 | — | 2,2 |
| malades | 5 | 0,7 | 0,5 | 0,9 |
| Total | 710 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Nous distinguons :

- les actifs, 91 % ayant ou non un emploi à ce moment-là (respectivement 88 % et 3 %) ;
- les inactifs, 9 %, dont la plupart (6 %) sont des militaires du contingent.

Ces valeurs, tirées de l'observation ne sauraient prétendre donner le taux d'activité des jeunes à ces âges-là, car elles ne s'appliquent qu'à une fraction de l'échantillon, les autres étant, par définition, scolarisés. De plus, il s'agit d'une promotion scolaire, mêlant des élèves d'âges différents.

Pour donner une idée du taux d'activité des jeunes de la promotion, on peut chiffrer approximativement à quelque 50 % le nombre des scolarisés pour l'agglomération parisienne ($\frac{2\ 562}{1\ 224}$) ce qui établirait à environ 45 % la proportion d'actifs parmi eux. Or, les résultats publiés concernant le recensement de 1968, font état des taux d'activité suivants :

| Age | Hommes % | Femmes % |
|--------------|-------------|-------------|
| 19 ans | 66,8 | 55,9 |
| 20 ans | 74,2 | 62,1 |

Il n'est pas surprenant que les chiffres de la France entière soient supérieurs à ceux de l'enquête, car celle-ci a montré qu'**aux divers âges, la poursuite des études est toujours plus fréquente dans l'agglomération parisienne que partout ailleurs.**

D'autre part, l'observation révèle que le nombre de garçons actifs est inférieur de 11 points à celui des filles. Celles-ci, on le sait, ont un taux d'activité maximal à ces âges (1), ce qui pourrait expliquer que la quasi totalité de ces parisiennes exercent une profession. Si les garçons sont dans l'ensemble moins nombreux qu'elles au travail, cela s'explique presque uniquement par leur présence sous les drapeaux.

Parmi les jeunes observés, une minorité non négligeable, (3 %) sont, au jour de l'enquête, à la recherche d'un emploi. Cette situation est plus fréquente chez les garçons que chez les filles, respectivement 3,8 % et 2,2 %. Ramenés à l'ensemble des actifs, les uns et les autres comptent pour (3,4 %), proportion voisine de celle du recensement de 1968 pour la France entière :

| | Taux de population active disponible | | |
|-------------------|--------------------------------------|--------|--------|
| | Ensemble | Hommes | Femmes |
| 18 à 24 ans | 3,7 | 3,2 | 4,2 |

(1) Voir F. Guélaud-Léridon. « Le travail des femmes en France. » Cahier 42, des Travaux et Documents de l'I.N.E.D.

Mais le recensement de 1968 fait état d'une « disponibilité » plus accentuée chez les filles, (4,2 %) que chez les garçons, (3,2 %) alors que l'inverse est constaté dans la présente enquête : (4,4 % contre 2,3 %). Il est vrai que ces données concernent l'ensemble de la France, et le sous-emploi féminin est sans doute plus accentué en province qu'à Paris.

Quoi qu'il en soit, une minorité des garçons observés sont, au jour de l'enquête, inactifs pour diverses raisons :

- 11 % remplissent leurs obligations militaires ;
- 2 % déclarent ne pas vouloir travailler pour des raisons personnelles ;
- moins de 1 % ont interrompu leur activité pour cause de grave maladie.

Quant aux filles, le principal motif de leur inactivité est le mariage et vraisemblablement la maternité. En effet, alors que pratiquement toutes les célibataires sont actives, il se trouve que 39 femmes mariées sur 47 (soit 83 %) exercent une profession au jour de l'enquête.

Mais il s'agit là d'une situation saisie à un moment donné, et susceptible de se modifier de jour en jour. Un bref coup d'œil jeté sur l'expérience vécue par les uns et les autres depuis qu'ils ont quitté le système scolaire témoigne des changements qui se sont produits (tableau XIX).

TABLEAU XIX
EVOLUTION DE LA SITUATION ENTRE LA SORTIE DE L'ENSEIGNEMENT
ET LE JOUR DE L'ENQUETE

| Situation au jour de l'enquête | De la sortie de l'enseignement au jour de l'enquête | | | | | Situation au jour de l'enquête | |
|-----------------------------------|---|---------------------|------|------|-----|---|-------|
| | N'ont jamais travaillé | Nombre d'employeurs | | | | | |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 et + | |
| Actifs : | | | | | | | |
| ayant un emploi | — | 312 | 177 | 79 | 32 | 23 | 623 |
| en quête d'emploi | 1 | 6 | 5 | 7 | 1 | 2 | 22 |
| Inactifs | 11 | 27 | 16 | 6 | 4 | 1 | 65 |
| Total | 12 | 345 | 198 | 92 | 37 | 26 (1) | 710 |
| Pourcentage | 1,7 | 48,5 | 27,9 | 13,0 | 5,2 | 3,7 | 100,0 |

(1) Dont : 12 ont travaillé chez 5 employeurs ; 9 chez 6 employeurs ; 2 chez 7, 1 chez 8 et 2 chez 9 employeurs.

Au cours des premières années de leur vie professionnelle, des échanges se sont produits entre actifs et inactifs et vice versa. Ainsi par exemple parmi les 345 jeunes qui ont travaillé dans une seule entreprise, 312 s'y trouvent encore

au jour de l'enquête mais 33 l'ont quitté pour des motifs divers ; 198 ont changé une fois d'employeur, 177 se trouvent encore au jour de l'enquête chez ce même employeur et 21 ont cessé leur activité. Parmi les inactifs au jour de l'enquête, la plupart, 54 sur 65 ont eu une activité professionnelle auparavant ; il en va de même pour les chômeurs (21 sur 22).

Finalement, le solde de ces mouvements divers qui se sont produits à des moments différents est largement positif en faveur de l'activité. On peut dire que la quasi totalité des jeunes observés, (98 %) ont, à un moment donné, travaillé depuis la cessation de leurs études et que 88 % exercent une activité professionnelle au jour de l'enquête.

Cela n'implique pas pour autant la stabilité dans l'entreprise au cours de la période considérée, puisque la majorité, (52 %) ont changé une ou plusieurs fois d'employeur.

Dans la suite de ce chapitre, nous conviendrons d'écartier de l'étude les 7 garçons et les 5 filles qui n'ont jamais travaillé. Dans la présentation des résultats, les pourcentages portent sur 698 (710-12).

L'employeur et l'entreprise

(tableau XX)

Presque tous les jeunes observés ont donc pris contact avec le monde du travail. C'est d'eux dont il s'agit ici, qu'ils soient, au jour de l'enquête, actifs ou inactifs. Pour ceux-ci, il s'agit du dernier employeur.

Parce que l'agglomération parisienne offre à la population un vaste marché du travail, nous trouvons ces jeunes dispersés dans les entreprises les plus diverses :

- sociétés industrielles ou commerciales privées : 57 % ;
- entreprises nationalisées, services publics, administrations et collectivités locales : 26 % ;
- les autres, environ 17 %, exercent leur activité professionnelle dans de petites ou très petites entreprises (commerce, artisanat, professions libérales).

Ils participent à toutes les activités économiques des secteurs secondaire ou tertiaire : industrie, 32 % ; commerce, 28 % ; services (hôtellerie, coiffure, transports routiers, etc : 15 %) ; services publics, (16 %). Le bâtiment et les travaux publics attirent nettement moins les femmes, 6 % seulement. Encore s'agit-il le plus souvent, non d'entreprises de construction, mais bien plutôt de couverture, de sanitaire et de peinture, 4 %. C'est qu'en effet, la formation qu'ils ont reçue ne les oriente guère dans cette voie.

Toutes ces caractéristiques sont très proches de celles de l'ensemble de la population salariée active non agricole, d'après le recensement de 1968.

TABLEAU XX

**QUELQUES CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE
(EMPLOYEUR ACTUEL OU DERNIER EMPLOYEUR)**

| | Ensemble | Garçons | Filles |
|---|--------------|---------|--------|
| | 698 | 384 | 314 |
| | Pourcentages | | |
| Employeur : | | | |
| Membre des professions libérales | 2,3 | 1,7 | 3,2 |
| Artisans | 4,9 | 7,6 | 1,6 |
| Commerçants | 10,5 | 11,0 | 9,9 |
| Sociétés privées | 56,8 | 58,9 | 54,1 |
| Services publics et administrations | 25,5 | 20,8 | 31,2 |
| Activité économique | | | |
| Bâtiment, travaux publics | 6,3 | 6,8 | 5,7 |
| Industrie | 32,3 | 39,4 | 23,9 |
| dont : Mécanique générale | 5,7 | 8,6 | 2,2 |
| Construction d'appareillage électri- que | 5,6 | 7,0 | 3,8 |
| Presse, édition, typographie | 5,3 | 7,3 | 2,9 |
| Commerce | 27,6 | 26,8 | 28,7 |
| dont : Banques | 8,9 | 8,1 | 9,9 |
| Commerces non alimentaires | 7,3 | 7,8 | 6,7 |
| Services | 14,5 | 13,8 | 15,3 |
| Administrations publiques | 15,5 | 9,9 | 22,3 |
| Autres activités | 1,2 | 1,1 | 1,3 |
| Indéterminés | 2,6 | 2,2 | 2,8 |
| Effectifs du personnel : | | | |
| 10 employés ou moins | 19,3 | 23,2 | 14,6 |
| 11 à 50 | 17,0 | 17,4 | 16,6 |
| 51 à 200 | 13,8 | 12,2 | 15,6 |
| 201 à 1 000 | 16,3 | 15,7 | 17,2 |
| plus de 1 000 | 26,1 | 25,3 | 27,1 |
| Indéterminés | 7,5 | 6,2 | 8,9 |
| Durée hebdomadaire du travail : | | | |
| Moins de 20 heures | 0,6 | 0,8 | 0,3 |
| 20 à 39 heures | 4,6 | 3,1 | 6,4 |
| 40 heures | 34,8 | 25,3 | 46,5 |
| 41 à 45 heures | 34,2 | 32,6 | 36,3 |
| 46 à 50 heures | 14,6 | 20,6 | 7,3 |
| plus de 50 heures | 7,3 | 12,5 | 1,0 |
| variable | 1,3 | 2,1 | 0,3 |
| indéterminés | 2,6 | 3,0 | 1,9 |
| Moyenne (en heures et dixièmes d'heure) .. | 42,8 | 44,2 | 41,1 |

Quant à la taille de l'entreprise, elle est aussi variable, allant de quelques employés à plusieurs milliers. 19 % travaillent pour de très petits employeurs, à l'atelier, au bureau, dans le magasin, où l'effectif atteint tout au plus une dizaine de salariés ; environ un tiers, 31 % exercent leur activité dans des sociétés industrielles ou commerciales où l'effectif ne dépasse pas 200 salariés ; 16 % travaillent dans des entreprises comptant 200 à 1 000 salariés ; enfin un quart fait partie du personnel de très importantes sociétés privées ou nationalisées ou bien sont des agents de l'administration.

Légalement, la durée hebdomadaire du travail est fixée à 40 heures, mais il est possible, sous certaines conditions, de dépasser ce plafond. De fait, selon les déclarations, si 35 % des jeunes travaillent 40 heures par semaine, la majorité, (56 %), dépassent plus ou moins cette limite ; au contraire, le travail à temps partiel, très rare en France, n'est le fait que de quelques uns, (5 %). Aussi, la durée moyenne hebdomadaire du travail s'établit, comme pour l'ensemble de la population active, largement au-dessus de 40 heures, soit à 42,8 heures.

Ces résultats sont à rapprocher de ceux d'une autre enquête de l'I.N.E.D., montrant que plus des trois quarts des jeunes de 15 à 24 ans, dans les villes de province, travaillaient plus de 40 heures par semaine en 1964. (1)

Sur tous ces points, on observe guère de différences marquées entre les garçons et les filles. Lorsqu'il s'en produit, cela tient surtout, on le verra plus loin, au métier. Les garçons exercent plus souvent que les filles, une activité manuelle. Aussi, il se trouve plus de garçons que de filles chez les artisans (8 % contre 2 %), dans l'industrie (39 % contre 24 %) et aussi dans les très petites entreprises (23 % contre 15 %). D'autre part, la durée du travail est plus élevée pour les garçons, 66 % font plus de 40 heures contre seulement 45 % pour les filles. Par contre, les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les services publics et les administrations (31 % contre 21 %) et la durée de leur semaine de travail est nettement moins élevée (41 heures contre 44 heures).

L'entrée dans l'entreprise

Questionnés sur le point de savoir comment avait été trouvé l'emploi actuel, les jeunes font état de l'importance qu'ont joué alors les relations personnelles ou familiales : 42 % sont entrés dans l'entreprise, grâce à des amis ou bien par l'intermédiaire de la famille, ou des amis des parents. Ainsi, l'entourage a exercé sur ce point une influence déterminante.

Les autres moyens utilisés sont nettement moins importants : petites annonces, (20 %) ; démarches auprès de l'employeur, (17 %) ; établissement scolaire, (9 %) ; services de placement, (4 %).

(1) Voir « Conditions de vie et d'emploi des jeunes travailleurs ». Cahier 50 des Travaux et Documents de l'I.N.E.D.

Ces observations recourent très largement celles qui ont été faites par l'enquête menée en province, en 1964 et déjà citée.

A cet égard, l'intervention active de l'entourage joue aussi bien en faveur des garçons que des filles. Elle est plus marquée pour les petites entreprises, que pour les sociétés plus importantes du secteur public ou privé, respectivement 51 % contre 40 %. Consciemment ou non, ou bien en raison des relations plus faciles à nouer auprès des commerçants ou des artisans, les parents ou les amis du jeune, les orientent plutôt vers les très petites entreprises, ce qui expliquerait, au moins en partie, que près d'un jeune sur cinq y travaille.

TABLEAU XXI

QUESTION : « COMMENT AVEZ-VOUS TROUVE CET EMPLOI ? »

| Réponses | Les jeunes | | | Les employeurs | | |
|---|------------|---------|--------|------------------------------------|------------------|--|
| | Ensemble | Garçons | Filles | Artisans, commerçants prof. libér. | Sociétés privées | Entreprises nationalisées Administration |
| Par des amis | 20,9 | 22,9 | 18,2 | 22,9 | 22,0 | 16,9 |
| Par une petite annonce .. | 20,0 | 16,9 | 23,9 | 13,0 | 25,8 | 11,8 |
| Directement auprès de l'employeur | 16,5 | 15,9 | 17,2 | 18,7 | 13,4 | 21,9 |
| Par les parents | 15,3 | 16,9 | 13,4 | 21,1 | 13,9 | 14,6 |
| Par le dernier établissement scolaire | 9,0 | 9,4 | 8,6 | 4,9 | 10,6 | 8,4 |
| Par des amis des parents | 5,7 | 4,2 | 7,6 | 7,3 | 3,8 | 9,0 |
| Par les services de la main-d'œuvre | 4,3 | 5,0 | 3,5 | 8,1 | 4,8 | 0,6 |
| En passant un examen, un concours | 3,0 | 2,3 | 3,8 | — | 1,0 | 8,4 |
| Autres cas | 5,3 | 6,5 | 3,8 | 4,0 | 4,7 | 8,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Dans les autres cas, notamment pour les emplois trouvés par petite annonce dans le journal, il s'agit souvent de travail dans des sociétés privées. Celles-ci, ont leur propre bureau d'embauche et s'adressent peu aux bureaux de placement. Les services de la main-d'œuvre, compte tenu des offres d'emplois qui leur sont présentées, semblent orienter les demandeurs plus souvent vers les très petites entreprises que vers les grosses sociétés industrielles ou commerciales.

L'activité professionnelle

Ainsi entrés dans des entreprises d'importance très variée, appartenant à tous les secteurs de l'économie, ces jeunes sont tous salariés. Leurs formations différentes les conduisent à exercer des métiers fort divers. Il ne saurait être question d'en présenter la liste intégrale. Nous les avons regroupés en distinguant d'une part, les métiers manuels ou non manuels et d'autre part, la plus ou moins grande qualification qu'ils exigent. Les employés de bureau, très nombreux, ont été ventilés en « employés sans spécialisation » (employé aux écritures, huissier...) et « employés avec spécialisation » (secrétaire, comptable...).

ACTIVITE PROFESSIONNELLE AU JOUR DE L'ENQUETE (OU DERNIERE ACTIVITE PROFESSIONNELLE)

| | Ensemble | Garçons | Filles |
|--|----------|---------|--------|
| Militaires (engagés) | 1,6 | 2,9 | — |
| Apprentis sous contrat ou sur le tas | 3,6 | 5,2 | 1,6 |
| Manceuvres, manutentionnaires | 3,9 | 5,2 | 2,2 |
| Ouvriers spécialisés (OS1 et OS2) | 11,9 | 16,4 | 6,4 |
| Ouvriers qualifiés (P1, P2, P3) | 15,9 | 27,3 | 1,9 |
| Employés de commerce (1) | 7,6 | 7,3 | 8,0 |
| Employés sans spécialisation (2) | 23,3 | 20,3 | 27,1 |
| Employés avec spécialisation (3) | 25,3 | 7,3 | 47,4 |
| Cadres moyens et techniciens (4) | 6,9 | 8,1 | 5,4 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Vendeuse, livreur, aide-étalagiste, caissier, commis, etc.

(2) Employé aux écritures, plâton, standardiste, aide comptable, etc.

(3) Secrétaire, sténo-dactylo, comptable, correspondancier, etc.

(4) Institutrice, dessinateur, maquettiste, programmeur, laborantin, etc.

Dans l'ensemble, les deux tiers des jeunes, (63 %) travaillent dans des bureaux ou des magasins : ce sont des employés plus ou moins spécialisés, ou des cadres moyens ; la plupart des autres, (32 %) exercent des activités manuelles dans des ateliers ou des usines ; enfin quelques-uns, (5 %) sont en cours d'apprentissage, ou militaires. L'importance numérique des « cols blancs » tient, en partie au moins, au genre de formation reçue, soit dans l'enseignement, soit au cours des premières années de la vie professionnelle, qui conduit tout naturellement vers les activités tertiaires.

Du point de vue de la compétence, et pour autant qu'on puisse la mesurer d'après les déclarations des intéressés, il semble bien que près de la moitié des jeunes, (48 %), exercent des métiers exigeant une qualification certaine : ouvriers professionnels (P1, P2, P3) ; employés (secrétaires, comptables, sténo-dactylo, correspondancier, etc.) ; cadres moyens et techniciens. Si les autres

ont une moindre compétence, en tout état de cause, bien rares sont les ma-nœuvres, (environ 4 %). Sur ce point encore, le rôle important joué par les divers moyens de formation technique ne saurait être mis en doute.

D'autre part, une double distinction apparaît clairement entre l'activité professionnelle des garçons et celle des filles. La majorité de ceux-là, (54 %), exercent ou apprennent des métiers manuels et 27 % sont des ouvriers qualifiés ; presque toutes les filles, (88 %), sont des employées ou des cadres moyens et la majorité d'entre elles, (53 %), peuvent être tenues pour qualifiées.

Comparée aux catégories socio-professionnelles de l'ensemble des salariés et aides familiaux de la région parisienne lors du recensement de 1968, la situation des jeunes présente des traits caractéristiques qu'il convient de souligner.

RECENSEMENT DE 1968
(SALARIÉS ET AIDES FAMILIAUX - REGION PARISIENNE)

| Catégories socio-professionnelles (Tous âges) | Ensemble (4 030 000) | Hommes (2 374 000) | Femmes (1 656 000) |
|--|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Ouvriers | 38,6 | 51,1 | 20,7 |
| Employés | 24,4 | 13,7 | 39,5 |
| Cadres moyens | 15,3 | 15,7 | 14,9 |
| Cadres supérieurs | 8,5 | 11,6 | 4,0 |
| Salariés agricoles, aides familiaux | 2,3 | 1,4 | 3,7 |
| Personnels de service | 8,9 | 3,4 | 16,7 |
| Artistes, clergé, armée, police | 2,0 | 3,1 | 0,5 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Par rapport à leurs aînés, et pour une aire géographique plus vaste (anciens départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne) on trouve à peu près autant d'ouvriers parmi les jeunes, respectivement 35 % contre 39 % mais nettement plus d'employés (56 % contre 24 %) et moitié moins de cadres moyens (7 % contre 15 %). L'âge et le niveau des études expliquent suffisamment qu'il ne puisse se trouver de jeunes dans la catégorie des cadres supérieurs.

Comme dans l'ensemble des salariés, on trouve nettement moins d'ouvrières que d'ouvriers, plus d'employées que d'employés ; quant aux cadres moyens, à peu près à égalité dans la population, entre hommes et femmes, ils sont un peu moins nombreux chez les filles que chez les garçons.

Bref, parmi les jeunes observés, les différences entre hommes et femmes sont encore plus marquées que dans l'ensemble de la population, pour autant qu'on puisse en juger.

Toutes ces observations se trouvent confirmées par les résultats d'une étude, tirée du recensement, et portant sur les jeunes de moins de 30 ans, entrés en activité en 1962 et 1968 (1).

L'activité professionnelle de ces jeunes, au début de leur carrière, présente peu de différences selon l'origine sociale, définie par le métier du père. On observe pas de gradation marquée des ouvriers aux employés, et des employés aux autres catégories, car finalement, il s'agit dans l'ensemble, d'un milieu social relativement homogène et modeste, on l'a déjà noté. Qu'ils soient issus de travailleurs manuels ou non, on trouve toujours, environ un tiers d'ouvriers et deux tiers d'employés. A y regarder de plus près, les fils d'employés sont rarement des manœuvres (1,6 % contre 4,8 % et 6,1 %) ; les enfants issus des autres catégories sociales, où dominant artisans et petits commerçants, sont plus nombreux que les autres dans la catégorie « employés de commerce, car ils travaillent, sans doute, dans le magasin du père.

L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE SELON LES ORIGINES SOCIALES

| | Profession du père | | |
|------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|
| | Ouvriers | Employés | Autres |
| Militaires | 1,9 | 1,2 | 1,5 |
| Apprentis | 3,5 | 3,3 | 4,6 |
| Manœuvres | 4,8 | 1,6 | 6,1 |
| Ouvriers spécialisés | 12,5 | 10,6 | 12,9 |
| Ouvriers qualifiés | 17,0 | 16,7 | 12,9 |
| Employés de commerce | 6,4 | 5,7 | 13,6 |
| Employés sans spécialisation | 24,1 | 25,2 | 17,4 |
| Employés avec spécialisation | 24,1 | 28,0 | 23,4 |
| Cadres moyens et techniciens | 5,7 | 7,7 | 7,6 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

L'âge auquel le jeune a arrêté ses études n'est pas sans exercer une influence sur son activité professionnelle. Au jour de l'enquête, en effet, la situation des uns et des autres apparaît d'autant plus satisfaisante que les études ont été poursuivies plus longtemps.

Ainsi, par exemple, parmi ceux qui ont quitté l'école vers 14 ou 15 ans, il se trouve, au jour de l'enquête, une majorité (55 %) qui peuvent être tenus pour non qualifiés (manœuvres, apprentis, ouvriers spécialisés, employés sans spécialisation) ; au contraire, parmi ceux qui ont poussé leurs études jusqu'à 18 ans au moins, il se trouve une majorité, (58 %), de qualifiés (ouvriers professionnels, employés avec spécialisation, cadres moyens). Entre ces groupes extrêmes, et à mesure que l'âge de fin d'études s'élève, on voit augmenter le nombre de qualifiés par rapport aux autres.

(1) C. Delcourt. « Les jeunes dans la vie active ». Economie et Statistique, décembre 1970. I.N.S.E.E.

TABLEAU XXII
L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE SELON L'AGE A LA FIN DES ETUDES

| Activité professionnelle au jour de l'enquête | Age à la fin des études (en années révolues) | | | |
|--|---|--------|--------|-------------------|
| | 15 ans et moins | 16 ans | 17 ans | 18 ans et plus |
| Militaires | 1,1 | 2,9 | 1,1 | 1,6 |
| Mancœuvres | 7,4 | 2,2 | 1,6 | 3,8 |
| Apprentis | 6,9 | 5,0 | 1,6 | 1,1 |
| Ouvriers spécialisés | 22,4 | 11,5 | 7,4 | 6,0 |
| Ouvriers qualifiés | 17,0 | 11,5 | 18,1 | 15,8 |
| Employés de commerce | 12,2 | 5,8 | 3,2 | 8,7 |
| Employés sans spécialisation | 18,7 | 25,9 | 28,2 | 21,3 |
| Employés avec spécialisation | 13,8 | 30,9 | 30,3 | 28,0 |
| Cadres moyens, techniciens | 0,5 | 4,3 | 8,5 | 13,7 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Mais on trouve aussi des minorités non négligeables de qualifiés parmi ceux qui n'ont pas dépassé le niveau de la scolarité obligatoire, et vice versa. C'est que l'élément âge, qui recoupe, en partie celui de la formation technique, n'est pas seul en cause.

L'activité professionnelle et la formation technique

Au jour de l'enquête, on l'a vu, près de 9 jeunes sur 10 avaient reçu une formation technique et environ la moitié d'entre eux étaient diplômés. Dans quelle mesure cette formation a-t-elle exercé une influence sur leur activité professionnelle ? La question est d'importance. La réponse permet de mesurer le résultat des efforts entrepris par la collectivité et par l'intéressé en vue de satisfaire aux besoins de l'économie du pays.

Le tableau XXIII présente le bilan de cette action, en distinguant : d'une part, ceux qui ont reçu une formation technique avec ou sans diplôme, et ceux qui n'en ont aucune ; et d'autre part, ceux qui ont utilisé ou non la spécialité de cette formation.

Tout d'abord, on peut estimer que la formation technique est un atout pour ceux qui l'ont reçue. Au jour de l'enquête, ils se trouvent toujours dans une meilleure situation que les autres. Parmi eux : moins de manœuvres (3 % contre 10 %), d'ouvriers spécialisés (10 % contre 24 %), d'employés de commerce (6 % contre 18 %) ; au contraire, nettement plus d'ouvriers qualifiés (17 % contre 8 %) d'employés qualifiés (28 % contre 13 %) et de cadres moyens (8 % contre 3 %).

TABLEAU XXIII

L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE SELON LA FORMATION TECHNIQUE ET SELON L'UTILISATION DE LA SPECIALITE
(en pourcentage)

| FORMATION AU JOUR DE L'ENQUETE | ACTIVITE PROFESSIONNELLE | | | | | | | | | |
|---|--------------------------|-----------|-----------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-------|
| | Militaires | Apprentis | Manœuvres | Ouvriers spécialisés | Ouvriers qualifiés | Employés de commerce | Employés sans spécialisation | Employés avec spécialisation | Cadres moyens et techniciens | TOTAL |
| Ensemble | | | | | | | | | | |
| formation technique | | | | | | | | | | |
| avec diplôme 41,6 | 1,7 | 0,3 | 1,0 | 7,9 | 26,8 | 4,3 | 17,9 | 28,8 | 11,3 | 100,0 |
| sans diplôme 45,6 | 1,4 | 7,2 | 4,8 | 12,3 | 7,5 | 7,5 | 29,3 | 26,2 | 3,8 | 100,0 |
| Ensemble 87,2 | 1,5 | 3,7 | 2,9 | 10,1 | 17,3 | 5,9 | 23,5 | 27,5 | 7,6 | 100,0 |
| Pas de formation technique 12,8 | 2,0 | 1,0 | 9,9 | 23,7 | 7,9 | 17,8 | 21,8 | 12,9 | 3,0 | 100,0 |
| Ensemble 100,0 | 1,6 | 3,6 | 3,9 | 11,9 | 15,9 | 7,6 | 23,3 | 25,3 | 6,9 | 100,0 |
| ont reçu une formation technique | | | | | | | | | | |
| spécialité du diplôme | | | | | | | | | | |
| utilisée 34,8 | 2,0 | — | — | 8,3 | 31,1 | 3,2 | 17,0 | 28,1 | 10,3 | 100,0 |
| non utilisée 6,8 | — | 2,0 | 6,1 | 6,1 | 4,1 | 10,2 | 22,5 | 32,7 | 16,3 | 100,0 |
| formation technique | | | | | | | | | | |
| utilisée 26,5 | 1,8 | 11,8 | — | 13,0 | 8,8 | 3,5 | 25,3 | 31,1 | 4,7 | 100,0 |
| non utilisée 19,1 | 0,8 | 0,8 | 8,9 | 13,8 | 5,7 | 13,0 | 35,1 | 19,5 | 2,4 | 100,0 |
| Ensemble 87,2 | 1,5 | 3,7 | 2,9 | 10,1 | 17,3 | 5,9 | 23,5 | 27,5 | 7,6 | 100,0 |

Ensuite, la « qualité » de la formation, définie par la possession d'un diplôme technique est loin d'être sans influence sur la situation professionnelle en début de carrière. Dans l'ensemble, les diplômés ont une meilleure situation que les non diplômés. Ainsi, par exemple, nettement moins de manœuvres (1 % contre 5 %), d'apprentis (moins de 1 % contre 7 %) et d'employés sans spécialisation (18 % contre 29 %) ; par contre, beaucoup plus d'ouvriers qualifiés (27 % contre 8 %), de cadres moyens (11 % contre 4 %), mais guère plus d'employés avec spécialisation (29 % contre 26 %).

Enfin, d'une manière générale, la situation des uns et des autres s'améliore à mesure que l'on passe des jeunes qui n'ont suivi que des études générales à ceux qui ont reçu une formation technique sans diplôme, puis aux « diplômés », ainsi que l'atteste le tableau ci-dessous, tiré du tableau XXIII.

| | Formation générale seulement | Formation technique (sans diplôme) (avec diplôme) | |
|--|------------------------------------|---|------------|
| Manœuvres | 9,9 | 4,8 | 1,0 |
| Ouvriers spécialisés | 23,7 | 12,3 | 7,9 |
| Ouvriers qualifiés | 7,9 | 7,5 | 26,8 |
| Employés de commerce | 17,8 | 7,5 | 4,3 |
| Employés sans spécialisation | 21,8 | 29,3 | 17,9 |
| Employés avec spécialisation | 12,9 | 26,2 | 28,8 |
| Cadres moyens | 3,0 | 3,8 | 11,3 |
| Total (y compris militaires et apprentis) | 100 | 100 | 100 |

Mais ce tableau révèle aussi certaines disparités, car la formation reçue, comme le diplôme obtenu ne sont pas toujours les garants absolus d'une meilleure situation en début de carrière. Les circonstances de la vie, les qualités personnelles, comme le genre d'entreprise jouent aussi un rôle non négligeable. Ainsi, parmi les diplômés, il se trouve quelques manœuvres, 8 % d'ouvriers spécialisés, 18 % d'employés de bureau ; par contre, une minorité de jeunes sans formation technique occupent des postes d'ouvriers qualifiés ou d'employés avec spécialisation.

C'est qu'en effet, une minorité, (26 %), n'exercent pas une activité correspondant exactement aux connaissances acquises. Ce fait est d'ailleurs moins fréquent chez les diplômés que chez les non-diplômés (respectivement 7 % contre 19 %). Toutefois, la consultation des dossiers révèle qu'une partie des jeunes exercent un métier assez voisin, ce qui réduirait d'autant les « pertes ». Encore faut-il s'entendre sur le sens de ce mot, car une formation, quelle qu'elle soit, constitue toujours un apprentissage qui, par la suite, s'avère utile. Ainsi, parmi les diplômés qui n'utilisent pas leur spécialisation, il se trouve encore 37 % de qualifiés (ouvriers 4 %, employés 33 %) et 16 % de cadres moyens, soit la majorité d'entre eux. Parmi les non-diplômés qui n'utilisent pas

leur spécialisation, il se trouve encore 25 % de qualifiés (6 % d'ouvriers et 19 % d'employés) et 2 % de cadres moyens, comme l'indique le tableau ci-dessous tiré du tableau XXIII.

| Activité professionnelle | Spécialité non utilisée | |
|--|-------------------------|--------------|
| | Sans diplôme | Avec diplôme |
| Manœuvres | — | 6,1 |
| Ouvriers spécialisés | 13,8 | 6,1 |
| Ouvriers qualifiés | 5,7 | 4,1 |
| Employés de commerce | 13,0 | 10,2 |
| Employés sans spécialisation | 35,1 | 22,5 |
| Employés avec spécialisation | 19,5 | 32,7 |
| Cadres moyens | 2,4 | 16,3 |
| Total (y compris militaires et apprentis) | 100 | 100 |

La durée hebdomadaire du travail

La durée hebdomadaire du travail s'établit, en moyenne, à environ 43 heures pour l'ensemble des jeunes, ce qui révèle l'importance et la généralisation des heures supplémentaires dans les entreprises et dans toutes les activités professionnelles. Cependant, des nuances se font jour entre les unes et les autres.

TABLEAU XXIV
DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL SELON L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

| Durée hebdomadaire du travail (1) | Apprentis | Manœuvres | Ouvriers spécialisés | Ouvriers qualifiés | Employés de commerce | Employés sans spécialisation | Employés avec spécialisation | Cadres moyens techniciens |
|--|--------------|--------------|----------------------|--------------------|----------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Moins de 40 heures | 8,7 | 7,7 | 5,2 | 1,8 | 6,1 | 3,8 | 5,1 | 14,9 |
| 40 heures | 39,2 | 30,8 | 26,9 | 9,2 | 36,8 | 55,3 | 44,0 | 23,4 |
| 41 à 45 heures .. | 21,7 | 38,5 | 29,5 | 41,3 | 18,4 | 30,2 | 43,4 | 48,9 |
| 46 à 50 heures .. | 13,0 | 19,2 | 25,6 | 35,8 | 12,2 | 9,4 | 4,6 | 12,8 |
| plus de 50 heures | 17,4 | 3,8 | 12,8 | 11,9 | 26,5 | 1,3 | 2,9 | — |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Moyenne (en heures et dixièmes d'heure) | 42,4 | 42,5 | 44,2 | 45,5 | 44,4 | 41,5 | 41,6 | 41,0 |

(1) Durée variable et indéterminée exclues.

D'une manière générale, la durée moyenne hebdomadaire du travail est plus élevée dans les métiers manuels, où elle augmente avec la qualification (de 42,5 heures pour les manœuvres à 45,5 pour les ouvriers professionnels) que dans les métiers non manuels (41 heures à 42 heures). Une exception toutefois : les employés de commerce dont la durée de travail (44 heures) se rapproche de celle des ouvriers spécialisés, parce que un quart d'entre eux font plus de 50 heures. C'est la seule activité qui impose aussi fréquemment une telle durée.

Le montant du salaire

Compte tenu des diverses activités des uns et des autres, comme de leur qualification, compte tenu aussi de la durée variable du travail, le montant des salaires est loin d'être le même pour tous.

MONTANT DU SALAIRE MENSUEL AU JOUR DE L'ENQUETE SELON LE SEXE (1)

| | G | F | T |
|----------------------------|-------|-------|-------|
| Moins de 600 F | 6,6 | 5,0 | 6,0 |
| 600 à 800 F | 16,3 | 14,2 | 15,5 |
| 810 à 1 000 F | 29,2 | 47,4 | 37,8 |
| 1 010 à 1 200 F | 24,1 | 26,1 | 25,2 |
| 1 210 à 1 400 F | 15,2 | 4,3 | 9,5 |
| Plus de 1 400 F | 8,6 | 3,0 | 6,0 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Salaire moyen (en F) | 1 005 | 939 | 974 |

MONTANT DU SALAIRE MENSUEL AU JOUR DE L'ENQUETE SELON L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (1)

| | Salaire mensuel moyen (en F) |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Manœuvres | 761 |
| Ouvriers spécialisés | 885 |
| Ouvriers qualifiés | 1 110 |
| Employés sans spécialisation | 900 |
| Employés avec spécialisation | 939 |
| Employés qualifiés | 1 007 |
| Cadres moyens, techniciens | 1 123 |

(1) apprentis et indéterminées exclus : 9,6 %.

Vers le milieu de 1970, le gain mensuel de ces salariés varie, selon les déclarations de moins de 600 F et même 500 F à plus de 1 400 F. Hormis les apprentis, la majorité, (63 %), touchent de 800 F à 1 200 F par mois ; 22 % ont moins de 800 F et 15 % perçoivent plus de 1 200 F. La moyenne pour l'ensemble des salaires s'établit à 974 F.

Par rapport au salaire minimal (S.M.I.G.) dans la région parisienne à ce moment-là et compte tenu des heures supplémentaires mais aussi du travail à mi-temps, on peut dire qu'une faible minorité, quelque 6 % des jeunes n'atteignent pas ce minimum.

Comme pour la population active adulte, les salaires des filles sont dans l'ensemble légèrement inférieurs à ceux des garçons, respectivement 939 F contre 1 005 F. Bien qu'elles soient plus souvent qualifiées qu'eux, leur salaire dépasse rarement 1 200 F (7 % contre 24 % des garçons).

Il est évident que le montant du salaire est lié au métier exercé et augmente avec la compétence, de 761 F pour le manœuvre à 1 123 F pour le technicien ou le cadre moyen. Mais :

- l'éventail des rémunérations est plus souvent ouvert pour les métiers manuels (de 761 F pour le manœuvre à 1 110 F pour les ouvriers qualifiés) que pour les emplois de bureau (de 900 F pour l'employé non qualifié à 1 123 F pour le cadre moyen) ;
 - les employés de bureau perçoivent à peu près le même traitement que les ouvriers spécialisés ; les ouvriers qualifiés ont un salaire équivalent à celui des cadres moyens, et nettement supérieur à celui des employés qualifiés.
- Il est vrai que, dans l'ensemble, la durée du travail dans les bureaux est moins élevée qu'à l'usine.

Appréciation sur le métier

Invités à porter un jugement de valeur sur leur métier actuel, les jeunes n'hésitent guère, et à une forte majorité, (73 %), se déclarent satisfaits de la profession qu'ils exercent. Les motifs invoqués à l'appui de leurs dires tiennent essentiellement au fait que leur métier correspond à leurs goûts (56 %) sans qu'ils précisent davantage ; ceux qui le font (9 %) insistent surtout sur son aspect économique, rémunération et perspective d'avenir.

Quant aux insatisfaits (20 %), ils justifient leur position par des arguments opposés : manque de goût, monotonie, faible rémunération, non-utilisation des connaissances acquises.

Ces attitudes, très générales, se rencontrent aussi bien chez les garçons que chez les filles, mais celles-ci se déclarent toutefois un peu plus souvent satisfaites que les garçons (77 % contre 70 %).

Question : « Etes-vous satisfait (e) de votre métier actuel ? Pourquoi ? »

| | Ensemble | Garçons | Filles |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Oui | | | |
| Il me plaît, c'est ce que je voulais faire | 55,6 | 52,7 | 59,2 |
| Il est bien rémunéré, il a de l'avenir | 8,6 | 8,6 | 8,6 |
| Autres raisons | 5,7 | 4,9 | 6,7 |
| Ne sait pas | 3,0 | 3,4 | 2,5 |
| | <hr/> 72,9 | <hr/> 69,6 | <hr/> 77,0 |
| Non | | | |
| Il ne me plaît pas | 6,2 | 5,7 | 6,7 |
| Il est monotone, inintéressant | 4,2 | 3,4 | 5,1 |
| Il est sans rapport avec ma formation | 2,1 | 2,6 | 1,6 |
| Il est mal payé | 2,1 | 3,1 | 1,0 |
| Autres raisons | 4,5 | 5,5 | 3,2 |
| Ne sait pas | 0,7 | 1,0 | 0,3 |
| | <hr/> 19,8 | <hr/> 21,3 | <hr/> 17,9 |
| Ne répondent pas | 7,3 | 9,1 | 5,1 |
| | <hr/> 100,0 | <hr/> 100,0 | <hr/> 100,0 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Il s'agit là d'un jugement qui porte sur des situations très diverses. Mais les appréciations des employés et des ouvriers sur leurs métiers respectifs se rejoignent : toujours, à une large majorité, il se déclarent satisfaits, 74 % contre 71 %. Les nuances n'apparaissent qu'au niveau de la qualification. On est d'autant plus satisfait que l'on exerce un métier qui demande une plus grande qualification.

TABLEAU XXV

L'APPRECIATION SUR LE METIER ACTUEL

| | Métiers manuels | | | | Métiers non manuels | | | | |
|--------------------|-----------------|----------------|----------------------|--------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Ensemble | Mancœuvres (1) | ouvriers spécialisés | ouvriers qualifiés | Ensemble | Empl. de commerce | Empl. sans spécialisation | Empl. avec spécialisation | Cadres moyens techniciens |
| Satisfaits | 70,8 | 40,7 | 69,9 | 80,2 | 74,1 | 71,7 | 67,5 | 78,0 | 85,4 |
| Insatisfaits | 20,6 | 37,0 | 24,1 | 15,3 | 19,3 | 18,9 | 23,3 | 18,6 | 8,3 |
| Ne répondent pas | 8,6 | 22,3 | 6,0 | 4,5 | 6,6 | 9,4 | 9,2 | 3,4 | 6,3 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Pourcentages portant sur 27 cas ;

(2) Pourcentages portant sur 53 cas.

L'appréciation sur le métier permet un classement hiérarchique des diverses activités professionnelles. D'une manière générale, les métiers non manuels sont un peu plus prisés que les activités manuelles. Les postes de cadres moyens ou de techniciens sont préférés à tous les autres. Mais les métiers d'ouvriers spécialisés ou qualifiés sont jugés au moins aussi satisfaisants que les activités banales de bureau.

En définitive, compte tenu de divers métiers exercés et des conditions de vie ou simplement de caractère, pour lesquelles certains s'accommodent d'une situation qui peut paraître peu enviable et d'autres ne sont pas satisfaits d'une situation très supérieure, près des trois quarts des jeunes, se déclarent satisfaits du métier qu'ils exercent.

Intentions d'avenir

Ce jugement favorable porté par les jeunes sur leur métier actuel se trouve en quelque sorte confirmé par leurs intentions d'avenir, telles qu'ils les formulent au jour de l'enquête. La majorité, 57 %, un peu plus forte chez les filles que chez les garçons (64 % contre 51 %) déclarent qu'ils n'envisagent pas de changer de métier dans les années à venir.

**Question : « Avez-vous l'intention de changer de métier dans les années à venir ? »
(Si oui) « Quel métier choisirez-vous à ce moment-là ? » « Pour quelles raisons ? »**

| | Ensemble | Garçons | Filles |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Non | 57,1 | 51,0 | 64,4 |
| Oui | 32,3 | 36,0 | 27,9 |
| Employé qualifié | 10,0 | 8,1 | 12,4 |
| Technicien | 2,4 | 3,4 | 1,3 |
| Ouvrier spécialisé | 1,3 | 1,8 | 0,6 |
| Ouvrier qualifié | 1,1 | 1,8 | 0,3 |
| Employé de bureau | 1,0 | 1,3 | 0,6 |
| Autres métiers | 8,2 | 8,9 | 7,3 |
| Ne répondent pas | 8,3 | 10,7 | 5,4 |
| Ne répondent pas | 10,6 | 13,0 | 7,7 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Ont l'intention de changer : motifs | | | |
| Il me plaît, c'est ce que je voulais faire | 8,5 | 7,3 | 9,9 |
| Il est bien rémunéré, il a des possibilités d'avenir | 6,2 | 7,8 | 4,1 |
| Il est varié, actif | 3,4 | 2,3 | 4,8 |
| Il correspond à ma formation | 2,0 | 2,9 | 1,0 |
| Autres raisons | 5,4 | 6,0 | 4,8 |
| Ne répondent pas | 6,8 | 9,7 | 3,3 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 32,3 | 36,0 | 27,9 |

Mais une minorité non négligeable, un tiers, est d'avis contraire, invoquant d'ailleurs des arguments de même nature que ceux avancés par les jeunes satisfaits de leur métier. Ce fait n'est pas pour surprendre, s'agissant de jeunes observés au début de leur carrière professionnelle.

Certes, il s'agit là d'intentions et l'on ne saurait dire dans quelle mesure elles se réaliseront dans l'avenir. Cependant, les ambitions affichées apparaissent relativement modestes et se traduiraient essentiellement par une promotion dans la hiérarchie professionnelle, telle qu'ils l'envisagent actuellement, et sans qu'aucune différence marquée n'apparaisse entre ouvriers et « cols blancs », entre qualifiés et non qualifiés (tableau XXVI).

TABLEAU XXVI
LES INTENTIONS D'AVENIR

| | Métiers manuels | | | Métiers non manuels | | | |
|--------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| | Ensemble | dont | | Ensemble | dont | | |
| | | ouvriers spécialisés | ouvriers qualifiés | | Employés sans spécialisation | Employés avec spécialisation | Cadres moyens techniciens |
| Ne pas changer de métier | 55,2 | 55,4 | 57,7 | 58,1 | 49,7 | 66,7 | 62,5 |
| Changer de métier . | 33,5 | 34,9 | 34,2 | 31,7 | 33,1 | 28,8 | 29,2 |
| Ne répondent pas .. | 11,3 | 9,7 | 8,1 | 10,2 | 17,2 | 4,5 | 8,3 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Une liaison très forte se manifeste entre l'insatisfaction du métier et les intentions d'en changer, et vice versa. Mais une minorité, (22 %), manifeste son intention de changer d'activité tout en se déclarant satisfaite. Inversement, une minorité d'importance voisine, (17 %), n'envisage pas de changer, bien qu'insatisfaite. Pour des raisons personnelles, les uns s'accrochent finalement d'une situation qu'ils ne peuvent ou ne savent comment changer ; les autres, plus ambitieux peut-être, cherchent de nouveaux motifs de satisfaction dans un autre métier.

| Intentions d'avenir | Appréciation sur le métier | |
|-------------------------|----------------------------|--------------|
| | Satisfaits | Insatisfaits |
| Changer de métier | 21,8 | 74,6 |
| Ne pas en changer | 71,3 | 17,4 |
| Ne répondent pas | 6,9 | 8,0 |
| | 100,0 | 100,0 |

B - LE DEBUT DE LA VIE ACTIVE

La situation saisie au jour de l'enquête n'est qu'un moment dans l'histoire professionnelle des uns et des autres. L'occasion se présente de faire un retour en arrière, qui permettra de retrouver les racines du présent et d'apercevoir les signes avant-coureurs de l'avenir.

La recherche du premier emploi

La promotion d'élèves qui a quitté le cycle élémentaire en juin 1962, et à laquelle, rappelons-le, appartiennent les jeunes observés, mêle des enfants d'âges différents. Les uns ont terminé leur scolarité après le certificat d'études, les autres ont poursuivi leurs études plus ou moins longtemps dans l'enseignement du second degré, classique, moderne ou technique. C'est pourquoi la fin de leurs études s'échelonne sur une période allant de 1963 à 1969, mais surtout de 1967 à 1969 (tableau suivant).

TABLEAU XXVII
LA FIN DES ETUDES ET L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE

| Année d'entrée dans la vie active | Année d'arrêt des études | | | | | | | Total | | |
|--------------------------------------|--------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | Nom- bres | % | |
| 1963 | 10 | | | | | | | 10 | 1,4 | |
| 1964 | 3 | 59 | | | | | | 62 | 8,9 | |
| 1965 | 1 | 6 | 60 | | | | | 67 | 9,6 | |
| 1966 | | | 12 | 66 | | | | 78 | 11,2 | |
| 1967 | | 1 | | 9 | 124 | | | 134 | 19,2 | |
| 1968 | 1 | 1 | 1 | 2 | 14 | 181 | | 200 | 28,7 | |
| 1969 | | | | | 1 | 18 | 116 | 135 | 19,3 | |
| 1970 | | | | | | | 12 | 12 | 1,7 | |
| Total | (nombres) | 15 | 67 | 73 | 77 | 139 | 199 | 128 | 698 | 100,0 |
| | % | 2,2 | 9,6 | 10,5 | 11,0 | 19,9 | 28,5 | 18,3 | 100,0 | |

L'entrée dans la vie active a eu lieu pour presque tous (88 %) au cours de l'année d'arrêt des études : pour eux tout au plus six mois se sont donc écoulés entre la sortie de l'école, généralement en juin, et la première embauche. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, c'est au cours de l'année suivante que la plupart des autres (11 %) ont trouvé un emploi. Enfin, quelques-uns, (1 %), gravement malades, ou pour des raisons personnelles, sont restés plusieurs années sans chercher à travailler.

Les déclarations confirment amplement ces faits. Questionnés sur le point de savoir combien de temps ont duré les démarches pour trouver le premier emploi, les jeunes, faisant un retour sur eux-mêmes, n'hésitent guère à répondre. Les deux tiers (68 %) déclarent qu'il leur a fallu tout au plus un mois, et le plus souvent moins d'une semaine (40 %) ; pour les autres, le délai est un peu plus long, mais dépasse rarement quatre mois. Pour l'ensemble, la durée moyenne des démarches s'établit à 1,6 mois, (garçons, 1,5 mois ; filles 1,7 mois).

Question : « Combien de temps vous a-t-il fallu pour trouver votre premier emploi après l'arrêt de vos études ? »

| | Ensemble (698) | Garçons (384) | Filles (314) |
|---|-------------------|------------------|-----------------|
| Moins d'une semaine | 40,1 | 40,9 | 39,4 |
| Une semaine à moins d'un mois | 13,8 | 14,8 | 12,4 |
| Un mois | 13,8 | 13,0 | 14,7 |
| Deux mois | 7,2 | 7,9 | 6,4 |
| Trois mois | 8,9 | 8,9 | 8,9 |
| Quatre mois | 3,0 | 2,9 | 3,2 |
| Plus de quatre mois | 8,3 | 7,0 | 9,9 |
| Indéterminés | 4,9 | 4,6 | 5,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Moyenne (en mois et dixièmes de mois) | 1,6 | 1,5 | 1,7 |

Cette rapidité n'est pas particulière aux jeunes parisiens. Dans l'enquête menée en province, et à laquelle il a été déjà fait allusion, 52 % des jeunes déclaraient avoir mis moins d'un mois et les trois quarts moins de trois mois pour trouver leur premier emploi.

D'autre part, dans la recherche du premier emploi, les jeunes font encore état du rôle important qu'a joué la famille ou l'entourage : 42 %.

- Sont entrés dans la première entreprise grâce à des amis : 18 %,
- ou bien par l'intermédiaire de la famille : 17 %,
- ou des amis des parents : 7 %.

Les autres moyens utilisés sont moins fréquents :

- démarches auprès de l'employeur : 18 % ;
- petites annonces : 18 %,
- établissement scolaire : 12 % ;
- services de placement : 4 %.

A cet égard, l'intervention de l'entourage joue aussi bien pour les garçons que pour les filles (42 % pour les uns et pour les autres), et quel que soit le genre d'entreprise.

TABEAU XXVIII

Question : « Comment avez-vous trouvé votre premier emploi ? »

| | Ensemble | Garçons | Filles | Artisans, commerçants, professions libérales | Sociétés privées | Entreprises nationalisées administrations |
|---|--------------|--------------|--------------|--|------------------|---|
| Directement auprès de l'employeur | 18,1 | 18,5 | 17,5 | 23,3 | 13,9 | 27,5 |
| Par des amis | 17,9 | 19,3 | 16,2 | 14,6 | 20,1 | 14,2 |
| Par une annonce dans le journal | 17,8 | 15,6 | 20,4 | 14,5 | 22,0 | 4,4 |
| Par les parents | 16,6 | 16,4 | 16,9 | 19,2 | 16,2 | 15,0 |
| Par le dernier établissement scolaire | 11,9 | 12,5 | 11,1 | 6,6 | 13,9 | 11,5 |
| Par des amis des parents .. | 7,2 | 6,0 | 8,6 | 9,9 | 5,1 | 11,5 |
| Par les services de main-d'œuvre | 4,0 | 5,2 | 2,5 | 7,9 | 3,7 | — |
| En passant un examen, un concours | 2,9 | 2,3 | 3,5 | — | 1,4 | 11,5 |
| Autres cas | 3,6 | 4,2 | 3,3 | 4,0 | 3,7 | 4,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Dans les autres cas, notamment pour les emplois trouvés par petites annonces, il s'agit souvent de sociétés privées, mais rarement d'entreprises nationalisées ou d'administrations. Pour celles-ci, l'embauche a eu lieu à la suite d'une demande auprès des services du personnel (27 %), ou en passant un concours (12 %).

Ces observations, comme bien d'autres au cours de ce chapitre, recourent fréquemment celles dont il a été fait état précédemment, et qui concernaient le dernier emploi. Cela ne saurait surprendre si l'on sait que près de la moitié, (49 %), des jeunes observés n'ont jamais changé d'entreprise au cours de leur vie professionnelle.

L'employeur et l'entreprise

Ainsi, dès l'entrée dans la vie professionnelle, nous trouvons ces jeunes dispersés dans les entreprises les plus diverses :

TABLEAU XXIX
QUELQUES CARACTERISTIQUES DE LA PREMIERE ENTREPRISE

(Pourcentages)

| | Ensemble | Garçons | Filles |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Employeur | | | |
| Membres des professions libérales | 2,3 | 1,8 | 3,2 |
| Artisans | 6,4 | 9,1 | 3,2 |
| Commerçants | 12,8 | 13,3 | 12,1 |
| Sociétés privées | 62,0 | 64,3 | 58,9 |
| Services publics et administrations | 16,2 | 11,2 | 22,3 |
| Indéterminés | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Activité économique | | | |
| Bâtiment, travaux publics | 6,6 | 7,3 | 5,7 |
| dont : couverture, sanitaire, peinture | 4,4 | 5,7 | 2,9 |
| Industrie | 33,7 | 39,8 | 26,1 |
| dont : mécanique générale | 6,6 | 10,4 | 1,9 |
| construction d'appareillage électrique | 5,6 | 7,6 | 3,2 |
| presse, édition, typographie | 5,0 | 6,5 | 3,2 |
| Commerce | 31,2 | 29,9 | 32,8 |
| dont : banques | 8,5 | 6,8 | 10,5 |
| commerces non alimentaires | 9,6 | 10,4 | 8,6 |
| commerces alimentaires | 5,2 | 6,5 | 3,5 |
| Services | 14,0 | 14,3 | 13,7 |
| Administrations publiques | 11,5 | 6,6 | 17,5 |
| Autres activités | 0,7 | 0,5 | 1,0 |
| Indéterminés | 2,3 | 1,6 | 3,2 |
| Effectifs du personnel | | | |
| 10 employés ou moins | 24,5 | 28,7 | 19,4 |
| 11 à 50 | 18,2 | 19,6 | 16,6 |
| 51 à 200 | 11,9 | 12,2 | 11,5 |
| 201 à 1 000 | 14,2 | 12,2 | 16,5 |
| Plus de 1 000 | 26,9 | 22,1 | 32,8 |
| Indéterminés | 4,3 | 5,2 | 3,2 |
| Durée hebdomadaire du travail | | | |
| Moins de 20 heures | 0,7 | 0,5 | 0,9 |
| 20 à 39 heures | 4,4 | 3,4 | 5,7 |
| 40 heures | 35,5 | 26,0 | 47,2 |
| 41 à 45 heures | 34,8 | 35,0 | 34,7 |
| 46 à 50 heures | 12,5 | 16,9 | 7,0 |
| plus de 50 heures | 8,9 | 13,8 | 2,9 |
| Variable | 1,3 | 2,1 | 0,3 |
| Indéterminés | 1,9 | 2,3 | 1,3 |
| Moyenne (en heures et dixièmes d'heure) | 42,8 | 44,1 | 41,2 |

- sociétés privées : 62 % ;
- entreprises nationalisées, services publics et administrations : 16 % ;
- les autres exercent un emploi dans de petites ou très petites entreprises : commerce, artisanat, professions libérales : environ 22 %.

Ils participent à toutes les activités économiques des secteurs secondaire et tertiaire : industrie (34 %) ; commerce (31 %) ; services (14 %) ; administrations (12 %). Le bâtiment et les travaux publics attirent nettement moins les jeunes (7%).

Quant à la taille de l'entreprise, elle est aussi très variable, allant de quelques employés à plusieurs milliers. Un quart, (25 %), travaillent dans de très petites entreprises ; un tiers, (30 %), exercent leur activité dans des sociétés où l'effectif ne dépasse pas 200 salariés ; 14 % travaillent dans des entreprises comptant de 200 à 1 000 salariés ; enfin un quart, (27 %), font partie du personnel de très importantes sociétés privées, ou nationalisées, ou bien sont des agents de l'administration.

Selon les déclarations, si 36 % des jeunes travaillent 40 heures par semaine, la majorité, 56 %, dépassent plus ou moins la limite légale ; au contraire, le travail à temps partiel n'est le fait que de 5 % des jeunes. Ainsi, la durée moyenne hebdomadaire du travail s'établit largement au-dessus de 40 heures, soit environ 43 heures.

Là encore, on n'observe pas de différences marquées entre garçons et filles. Lorsqu'il s'en produit, cela tient surtout au métier, plus souvent manuel pour les garçons que pour les filles. Ainsi, il se trouve plus de garçons que de filles chez les artisans (9 % contre 3 %), dans l'industrie (40 % contre 26 %) et aussi dans les très petites entreprises (29 % contre 19 %). Inversement, les filles sont nettement plus nombreuses que les garçons dans les services publics et les administrations (22 % contre 11 %) et, par conséquent, dans les très grandes entreprises (33 % contre 22 %). D'autre part, la durée hebdomadaire du travail est plus élevée pour les garçons que pour les filles (44 heures contre 41 heures).

L'activité professionnelle

Ainsi, entrés dans des entreprises très variées, relevant de tous les secteurs de l'économie urbaine, ces jeunes sont des salariés. Leurs formations différentes les amènent à exercer des professions fort diverses. Nous les avons regroupées, comme au chapitre précédent, en distinguant, d'une part les métiers manuels ou non manuels et d'autre part, la plus ou moins grande qualification qu'ils exigent.

Le tableau suivant donne l'activité professionnelle des garçons, des filles et de l'ensemble, telle qu'elle se présente lors de l'entrée dans la vie active.

LA PREMIERE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

| | Ensemble | Garçons | Filles |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Militaires (engagés) | 0,9 | 1,6 | — |
| Manœuvres | 11,5 | 15,3 | 6,7 |
| Apprentis sur le tas | 5,9 | 7,6 | 3,8 |
| Apprentis sous contrat | 10,6 | 16,4 | 3,5 |
| Ouvriers spécialisés | 8,7 | 13,3 | 3,2 |
| Ouvriers qualifiés | 6,9 | 11,7 | 1,0 |
| Employés de commerce (1) | 6,6 | 4,4 | 9,2 |
| Employés sans spécialisation (2) | 26,8 | 21,1 | 33,8 |
| Employés avec spécialisation (3) | 17,0 | 2,9 | 34,3 |
| Cadres moyens et techniciens (4) | 5,1 | 5,7 | 4,5 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

- (1) Vendeuse, livreur, aide-étalagiste, commis, etc.
 (2) Employé aux écritures, planton, standardiste, aide-comptable, etc.
 (3) Secrétaire, sténo-dactylo, comptable, correspondancier, etc.
 (4) Institutrice, dessinateur, maquettiste, programmeur, laborantine, etc.

Dans l'ensemble, la majorité des jeunes, (56 %), ont commencé à travailler dans des bureaux ou des magasins : ils étaient des employés plus ou moins spécialisés, des cadres moyens ou des techniciens. La plupart des autres exerçaient ou apprenaient des métiers manuels dans des ateliers ou des usines : ouvriers, (16 %), apprentis, (16 %), manœuvres, (12 %). Enfin quelques-uns avaient souscrit un engagement dans l'armée.

Du point de vue de la compétence, et pour autant qu'on puisse la mesurer d'après les déclarations des intéressés, il semble bien qu'à leurs débuts, environ la moitié des jeunes exerçaient des métiers exigeant peu de connaissances : employés (33 %) ; ouvriers (9 %) ; manœuvres (12 %) ; 16 % étaient apprentis. Pourtant, environ un tiers, ont dès les premiers jours de leur vie professionnelle, occupé des postes d'ouvriers qualifiés (7 %), d'employés ou de cadres (22 %).

D'autre part, une double distinction apparaît clairement entre l'activité professionnelle des garçons et des filles. La majorité des garçons (64 %), exercent ou apprennent des métiers manuels mais seulement 12 % sont des ouvriers qualifiés ; presque toutes les filles (82 %), sont des employés ou des cadres moyens et parmi elles, 39 % ont une spécialisation.

Comparée à la situation telle qu'elle se présente au jour de l'enquête, des différences profondes se manifestent dans l'activité des uns et des autres, ainsi qu'en témoigne le tableau XXX.

Dans l'ensemble, et au cours d'une période de six à sept ans, et plus généralement de deux ou trois ans, on observe un double mouvement :

— d'une part, un glissement des activités manuelles (44 % contre 35 %) vers les activités non manuelles (56 % contre 63 %) ;

— d'autre part, une amélioration de la compétence dans les diverses activités : beaucoup moins de manœuvres et d'apprentis (28 % contre 8 %) ; beaucoup plus d'ouvriers qualifiés (16 % contre 7 %), d'employés avec spécialisation ou de cadres moyens (32 % contre 22 %).

TABLEAU XXX

| | Ensemble | | Garçons | | Filles | |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Premier emploi | Dernier emploi | Premier emploi | Dernier emploi | Premier emploi | Dernier emploi |
| Militaires | 0,9 | 1,6 | 1,6 | 2,9 | — | — |
| Manœuvres | 11,5 | 3,9 | 15,3 | 5,2 | 6,7 | 2,2 |
| Apprentis | 16,5 | 3,6 | 24,0 | 5,2 | 7,3 | 1,6 |
| Ouvriers spécialisés | 8,7 | 11,9 | 13,3 | 16,4 | 3,2 | 6,4 |
| Ouvriers qualifiés | 6,9 | 15,9 | 11,7 | 27,3 | 1,0 | 1,9 |
| Employés de commerce .. | 6,6 | 7,6 | 4,4 | 7,3 | 9,2 | 8,0 |
| Employés sans spécialisation | 26,8 | 23,3 | 21,1 | 20,3 | 33,8 | 27,1 |
| Employés avec spécialisation | 17,0 | 25,3 | 2,9 | 7,3 | 34,3 | 47,4 |
| Cadres moyens et techniciens | 5,1 | 6,9 | 5,7 | 8,1 | 4,5 | 5,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Ces mouvements corrélatifs, qui concernent aussi bien les garçons que les filles, aboutissent finalement à accuser davantage encore les différences d'activité professionnelles entre les uns et les autres. Dans un si court laps de temps, des transformations importantes se sont opérées dans la structure de cette population ; elles sont de même sens que celles qu'on observe d'un recensement à l'autre sur la population active.

L'activité professionnelle de ces jeunes, leur entrée dans la vie active, présente peu de différences selon l'origine sociale, définie par le métier du père. On n'observe guère de gradation marquée d'une catégorie à l'autre, car il s'agit d'un milieu social relativement homogène et modeste, on l'a déjà vu. Qu'ils soient issus de travailleurs manuels, ou bien de petits commerçants ou artisans, on trouve toujours environ 50 % d'ouvriers et 50 % d'employés ; pourtant, une légère majorité se fait jour parmi les enfants d'employés : 61 % d'entre eux exercent une activité non manuelle. Cependant à l'analyse, des nuances apparaissent :

— les enfants d'ouvriers sont plus nombreux que les autres à accomplir des tâches de manœuvres (15 % contre 8 à 10 %) ;

— les enfants d'employés et de commerçants sont un peu plus souvent que les autres employés spécialisés ou cadres moyens (24 ou 25 % contre 19 %).

A ce niveau, les différences d'activité selon le milieu d'origine sont légèrement plus accusées que quelques années plus tard, par suite des reclassements qui se sont opérés.

PREMIERE ACTIVITE PROFESSIONNELLE SELON LES ORIGINES SOCIALES

| | Profession du père | | |
|------------------------------------|--------------------|----------|--------|
| | Ouvriers | Employés | Autres |
| Militaires | 0,6 | 1,2 | 0,7 |
| Apprentis | 17,9 | 14,2 | 17,1 |
| Manœuvres | 15,1 | 8,1 | 9,9 |
| Ouvriers spécialisés | 6,4 | 9,4 | 12,8 |
| Ouvriers qualifiés | 8,3 | 5,7 | 5,7 |
| Employés de commerce | 5,8 | 4,9 | 11,3 |
| Employés sans spécialisation | 26,7 | 31,7 | 18,4 |
| Employés avec spécialisation | 15,4 | 18,3 | 18,4 |
| Cadres moyens et techniciens | 3,8 | 6,5 | 5,7 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

L'activité professionnelle et la formation technique

A la fin des études, on l'a vu, près de 7 élèves sur 10 avaient reçu un enseignement technique et environ la moitié d'entre eux étaient diplômés. Dans quelle mesure cette formation a-t-elle permis d'exercer un métier correspondant à la qualification ?

Le tableau XXXI apporte des éléments de réponse à cette question.

Tout d'abord, au vu des activités professionnelles exercées dès l'entrée dans la vie active, on peut estimer que, dans l'ensemble, les élèves qui ont suivi un enseignement technique se trouvent dans une meilleure situation que les autres. Parmi eux : beaucoup moins de manœuvres (7 % contre 24 %) et d'apprentis (12 % contre 29 %) ; moins d'employés de commerce (5 % contre 11 %) ; au contraire, beaucoup plus d'ouvriers qualifiés (10 % contre à peine 1 %), d'employés avec spécialisation (22 % contre 6 %) et surtout de cadres moyens (7 % contre moins de 1 %).

Ensuite, la « qualité » de la formation, définie par la possession d'un diplôme technique est loin d'être sans influence sur le premier métier exercé. Dans l'ensemble, les diplômés débutent dans de meilleures conditions que les non diplômés. Ainsi, par exemple, nettement moins de manœuvres (2 % contre 11 %), d'apprentis (8 % contre 15 %) ; moins d'employés de commerce (3 % contre 7 %) et d'employés sans spécialisation (24 % contre 33 %) ; par contre, beaucoup d'ouvriers qualifiés (15 % contre 3 %), d'employés spécialisés (26 % contre 17 %) et surtout de cadres moyens (12 % contre 2 %).

TABLEAU XXXI

**LA PREMIERE ACTIVITE PROFESSIONNELLE SELON LA FORMATION TECHNIQUE
ET SELON L'UTILISATION DE LA SPECIALITE**

| Formation à la sortie de l'enseignement | Première activité professionnelle (en pourcentage) | | | | | | | | | | |
|--|--|-------------|-------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------|---------------|
| | Militaires | Ma-nœu-vres | Appren-tis | Ouvriers spécia-lisés | Ouvriers quali-fiés | Employés de com-merce | Employés sans spéciali-sation | Employés avec spéciali-sation | Cadres moyens et techni-ciens | Total | |
| Formation technique : | | | | | | | | | | | |
| avec diplôme | 36,0 | 0,8 | 2,3 | 8,1 | 8,5 | 15,4 | 3,1 | 23,9 | 26,3 | 11,6 | 100,00 |
| sans diplôme | 33,0 | 0,4 | 11,4 | 15,2 | 10,5 | 3,0 | 7,2 | 33,3 | 16,9 | 2,1 | 100,00 |
| Ensemble | 69,0 | 0,6 | 6,7 | 11,5 | 9,5 | 9,5 | 5,0 | 28,3 | 21,8 | 7,1 | 100,00 |
| Pas de formation technique | 31,0 | 1,5 | 23,6 | 29,2 | 7,0 | 0,5 | 10,6 | 21,6 | 5,5 | 0,5 | 100,00 |
| Ensemble | 100,0 | 0,9 | 11,5 | 16,5 | 8,7 | 6,9 | 6,6 | 26,8 | 17,0 | 5,1 | 100,00 |
| Ont reçu une formation technique | | | | | | | | | | | |
| Spécialité du diplôme : | | | | | | | | | | | |
| utilisée | 29,2 | 1,0 | — | 8,6 | 8,6 | 18,9 | 1,9 | 21,0 | 29,0 | 11,0 | 100,00 |
| non utilisée | 6,9 | — | 12,2 | 6,1 | 8,2 | — | 8,2 | 36,7 | 14,3 | 14,3 | 100,00 |
| Formation technique : | | | | | | | | | | | |
| utilisée | 16,8 | 0,8 | — | 19,0 | 14,1 | 4,1 | 2,5 | 29,7 | 27,3 | 2,5 | 100,00 |
| non utilisée | 16,1 | — | 20,7 | 11,2 | 9,5 | 1,7 | 12,1 | 37,1 | 6,0 | 1,7 | 100,00 |
| Ensemble | 69,0 | 0,6 | 6,7 | 11,5 | 9,5 | 9,5 | 5,0 | 28,3 | 21,8 | 7,1 | 100,00 |

Enfin, d'une manière générale, la situation des uns et des autres s'améliore à mesure que l'on passe des jeunes qui n'ont qu'une formation générale à ceux qui ont reçu un enseignement technique sans obtenir de diplôme, puis aux diplômés, ainsi que l'atteste le tableau ci-dessous, tiré du tableau XXXI.

| Première activité professionnelle (pourcentages) | Formation générale seulement | Formation technique | |
|---|------------------------------------|---------------------|--------------|
| | | sans diplôme | avec diplôme |
| Manœuvres | 23,6 | 11,4 | 2,3 |
| Ouvriers spécialisés | 7,0 | 10,5 | 8,5 |
| Ouvriers qualifiés | 0,5 | 3,0 | 15,4 |
| Employés de commerce | 10,6 | 7,2 | 3,1 |
| Employés sans spécialisation | 21,6 | 33,3 | 23,9 |
| Employés avec spécialisation | 5,5 | 16,9 | 26,3 |
| Cadres moyens, techniciens | 0,5 | 2,1 | 11,6 |

Pourtant, ce tableau révèle aussi certaines disparités, car l'enseignement reçu, comme le diplôme obtenu ne sont pas toujours les garants absolus d'une meilleure situation lors de l'entrée dans la vie active.

Ainsi, parmi les diplômés on trouve : quelques manœuvres, 9 % d'ouvriers spécialisés, 24 % d'employés sans spécialisation.

Par contre, une minorité de jeunes sans formation technique occupent des postes d'employés nécessitant certaines connaissances.

C'est qu'en effet, une minorité non négligeable (23 %) n'exercent pas une activité correspondant aux connaissances acquises. Ce fait est d'ailleurs moins fréquent chez les diplômés que chez les autres (respectivement 7 % contre 16 %). Toutefois, la consultation des dossiers révèle qu'une partie des jeunes exercent un métier assez voisin, ce qui réduit d'autant les « pertes ». Encore ce terme est-il trop fort car il semble que la formation technique reçue, quelle qu'elle soit, constitue toujours un apprentissage qui, par la suite, peut se révéler utilisable. Ainsi, parmi les diplômés qui n'utilisent pas leur spécialisation, il y a 28 % d'employés avec spécialisation, ou de cadres. Parmi les non diplômés, on trouve encore 2 % d'ouvriers qualifiés et près de 8 % d'employés avec spécialisation, ou de cadres. Le tableau suivant, tiré du tableau XXX, en témoigne.

| Première activité professionnelle | Spécialité non utilisée | |
|------------------------------------|-------------------------|--------------|
| | sans diplôme | avec diplôme |
| Manœuvres | 20,7 | 12,2 |
| Ouvriers spécialisés | 9,5 | 8,2 |
| Ouvriers qualifiés | 1,7 | — |
| Employés de commerce | 12,1 | 8,2 |
| Employés sans spécialisation | 37,1 | 36,7 |
| Employés avec spécialisation | 6,0 | 14,3 |
| Cadres moyens, techniciens | 1,7 | 14,3 |

La durée hebdomadaire du travail

Selon les déclarations des intéressés, la durée hebdomadaire du travail dans la première entreprise s'établit, en moyenne à près de 43 heures pour l'ensemble (44 heures pour les garçons et 41 heures pour les filles). Elle est exactement la même, et se distribue, pour les garçons et pour les filles, d'une manière identique à celle indiquée pour le dernier employeur.

Comme il a déjà été montré, les différences entre garçons et filles s'expliquent essentiellement par le genre d'activité des uns et des autres. D'une manière générale, la durée du travail est, dans l'ensemble, moins élevée dans les métiers non manuels que dans les métiers manuels, mis à part les employés de commerce (tableau XXXII).

TABLEAU XXXII
DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL SELON L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

| Durée hebdomadaire du travail (1) | Apprentis | Manœuvres | Ouvriers spécialisés | Ouvriers qualifiés | Employés de commerce | Employés sans spécialisation | Employés avec spécialisation | Cadres moyens et techniciens |
|---|--------------|--------------|----------------------|--------------------|----------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Moins de 40 heures | 4,6 | 2,6 | 5,4 | — | 6,7 | 6,6 | 3,4 | 16,7 |
| 40 heures | 29,3 | 32,0 | 17,9 | 12,8 | 40,0 | 48,1 | 49,6 | 27,8 |
| 41 à 45 heures .. | 24,8 | 29,5 | 49,9 | 48,9 | 11,1 | 37,7 | 43,7 | 44,4 |
| 46 à 50 heures .. | 14,7 | 21,8 | 21,4 | 27,7 | 20,0 | 7,1 | 2,5 | 11,1 |
| plus de 50 heures | 26,6 | 14,1 | 5,4 | 10,6 | 22,2 | 0,5 | 0,8 | — |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Moyenne (en heures et dixièmes d'heure) | 45,2 | 44,5 | 43,2 | 45,3 | 44,6 | 40,9 | 41,2 | 40,6 |

(1) Durée variable et indéterminée exclues.

Mis à part le cas des apprentis et des manœuvres, dont la durée hebdomadaire de travail a diminué de 2 ou 3 heures depuis leur entrée dans la vie professionnelle, et celui des ouvriers spécialisés pour qui, elle, a augmenté, en moyenne d'une heure, on n'observe pas de différences importantes, selon l'activité professionnelle, métier par métier, au cours de cette période qui, pour la plupart s'étend sur quelques trois années (tableau XXXIII).

Or, les « enquêtes trimestrielles sur l'activité et les conditions de l'emploi de la main d'œuvre » non agricole, menées par le Ministère du Travail (1), font

(1) « supplément au bulletin mensuel de statistiques sociales ». Janvier 1971.

apparaître une durée moyenne de travail de l'ordre de 45 heures par semaine, soit environ 2 heures de plus que ce que l'on observe dans la présente étude. De plus, au cours de la période octobre 1967 à avril 1970, la diminution de la durée de travail ressort à environ une heure (de 45,6 heures à 44,7 heures) pour l'ensemble de la France, alors que, d'après les déclarations des jeunes, leur durée de travail n'a pour l'ensemble, pas varié au cours de la même période.

TABEAU XXXIII

DUREE MOYENNE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL DANS LA PREMIERE ENTREPRISE ET AU JOUR DE L'ENQUETE (1)

| Périodes | Ensemble | Apprentis | Manœuvres | Ouvriers spécialisés | Ouvriers qualifiés | Employés de commerce | Employés sans spécialisation | Employés avec spécialisation | Cadres moyens et techniciens |
|-------------------|----------|-----------|-----------|----------------------|--------------------|----------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Premier employeur | 42,8 | 45,2 | 44,5 | 43,2 | 45,3 | 44,6 | 40,9 | 41,2 | 40,6 |
| Dernier employeur | 42,8 | 42,4 | 42,5 | 44,2 | 45,5 | 44,4 | 41,5 | 41,6 | 41,0 |

(1) Moyenne en heures et dixièmes d'heure.

Par contre, comme dans les enquêtes du ministère du Travail, la durée hebdomadaire du travail est toujours plus élevée dans les métiers manuels que dans les autres : en avril 1970 elle était de 45,5 heures pour les ouvriers et de 43 heures pour les employés dans la France entière, contre respectivement 43 à 46 heures pour les jeunes ouvriers et 41 à 42 heures pour les jeunes employés.

Le premier salaire

Le salaire de début des uns et des autres tient compte de la qualification, de l'activité professionnelle et du moment auquel le jeune a commencé à travailler.

Aussi, le premier gain pour les uns et pour les autres varie dans d'assez larges proportions, de moins de 500 F à plus de 1 100 F et même 1 400 F par mois (à l'exclusion des apprentis). A ce moment-là, la majorité (55 %) gagnaient moins de 700 F ; un tiers, (36 %), recevaient 710 F à 1 000 F et 9 % plus de 1 000 F par mois. La moyenne des salaires s'établissait alors à environ 700 F.

MONTANT DU PREMIER SALAIRE MENSUEL SELON LE SEXE

| | G | F | T |
|----------------------------|------------------|--------------|--------------|
| Moins de 500 F | 20,0 | 20,1 | 20,0 |
| 500 à 600 F | 13,1 | 22,2 | 17,7 |
| 610 à 700 F | 17,5 | 17,3 | 17,4 |
| 710 à 800 F | 19,6 | 17,0 | 18,3 |
| 810 à 900 F | 8,7 | 12,4 | 10,6 |
| 910 à 1 000 F | 9,8 | 4,6 | 7,2 |
| 1 010 à 1 100 F | 4,7 | 4,2 | 4,5 |
| Plus de 1 100 F | 6,6 | 2,2 | 4,3 |
| Total | 100,0 (1) | 100,0 | 100,0 |
| Salaire moyen (en F) | 728 | 672 | 699 |

(1) Apprentis et indéterminés exclus, 20,1 %.

MONTANT DU PREMIER SALAIRE MENSUEL SELON L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

| | Salaire mensuel moyen |
|------------------------------------|--------------------------|
| Manœuvres | 562 F |
| Ouvriers spécialisés | 661 F |
| Ouvriers qualifiés | 842 F |
| Employés sans spécialisation | 675 F |
| Employés de commerce | 669 F |
| Employés avec spécialisation | 731 F |
| Cadres moyens et techniciens | 914 F |

On l'a déjà noté, et comme cela s'observe pour la population active adulte, les salaires des filles sont, dans l'ensemble inférieurs à ceux des garçons ; respectivement 672 F contre 728 F. La plupart des filles (9 sur 10) ont débuté en gagnant tout au plus 900 F, et la plupart des garçons, également 9 sur 10, en gagnant tout au plus 1 000 F.

A ce moment-là aussi, le montant du salaire est lié au métier exercé et augmente avec la compétence, de 562 F pour le manœuvre à 914 F pour le cadre moyen. Il passe de 661 F à 842 F (des ouvriers spécialisés aux qualifiés) ; de 675 F à 731 F pour les employés, selon leur degré de spécialisation.

Par rapport au salaire moyen de début, c'est une augmentation de gain de 275 F par mois qui a été enregistrée pour les uns et pour les autres. L'augmentation du salaire des filles est légèrement en retrait de celle des garçons, ce qui amène à creuser un peu plus l'écart qui sépare les uns des autres : 56 F au début, 66 F au jour de l'enquête.

Le changement d'employeur

Au cours de la période d'observation, qui s'étend tout au plus sur les toutes premières années de la vie active de ces jeunes, on observe une certaine mobilité, puisque au jour de l'enquête la moitié d'entre eux ne travaillent plus là où ils ont débuté.

Sur le point de savoir quelles ont été les raisons de leur départ, les jeunes avancent les motifs les plus divers, mais certains reviennent avec une grande fréquence.

Question : « Pour quelles raisons avez-vous quitté cet employeur ? »

| Réponses : | Ensemble | Garçons | Fillles |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Nombres | (377) | (225) | (152) |
| Mésentente, a quitté de son plein gré | 22,2 | 28,0 | 13,8 |
| Salaire insuffisant | 21,5 | 19,9 | 23,8 |
| Licenciement, fin de contrat, faillite | 18,9 | 17,8 | 20,4 |
| Travail ennuyeux, fatigant, sale | 17,2 | 15,6 | 19,7 |
| Trop éloigné du domicile | 6,4 | 4,4 | 9,2 |
| Service militaire, mariage, éducation des enfants | 4,0 | 5,3 | 2,0 |
| Métier sans avenir | 3,7 | 3,6 | 3,9 |
| Autres raisons | 2,7 | 1,8 | 3,9 |
| Ne répondent pas | 3,4 | 3,6 | 3,3 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Les motifs de départ invoqués le plus souvent sont des conflits avec l'employeur et portant sur des questions diverses : mécontentement (22 %) insuffisance de salaire (22 %). Au contraire, 19 % déclarent avoir été licenciés pour des motifs divers (faillite, regroupement d'entreprises, réduction du personnel, événements de mai 1968, fin de contrat...). 22 % incriminent le métier lui-même, ennuyeux, fatigant, sale ou sans avenir. Enfin 10 % invoquent des motifs personnels ou familiaux qui les ont contraints d'abandonner momentanément ou définitivement leur activité professionnelle (éloignement du domicile, service militaire, mariage, éducation des enfants).

Bien que, dans l'ensemble, les motifs invoqués par les garçons et les filles soient assez voisins, il n'empêche que des nuances se font jour entre les uns et les autres. La mécontentement avec l'employeur est bien plus fréquemment invoquée par les garçons que par les filles (respectivement 28 % contre 14 %) ; au contraire, celles-ci se montrent plus sensibles que ceux-là au temps de trajet du domicile au lieu de travail (9 % contre 4 %).

C - VUE D'ENSEMBLE SUR LES PREMIERES ANNEES DE LA VIE ACTIVE

Jusqu'à maintenant, la situation de ces jeunes a été décrite à deux moments de leur vie professionnelle, au jour de l'enquête et lors de l'entrée dans la vie active. Or, ils ont quitté l'enseignement au fil des années 1963 à 1969 et il s'ensuit pour eux une période d'activité variable, comprise entre moins d'un an et six ou sept ans au jour de l'enquête.

Nous présentons maintenant les principaux événements qui se sont produits au cours de ce laps de temps.

La fin des études et l'entrée dans la vie active

Par définition, tous ces jeunes ont quitté le cycle primaire (classe de CM² ou de 7^e) en juin 1962 ; puis des cheminements divers dans le système scolaire au cours des années ultérieures les ont conduits à des niveaux différents dans les diverses voies possibles ; mais tous ont quitté l'enseignement au plus tard en 1969. Presque toujours, l'année de sortie de l'école correspond à celle de l'entrée dans la vie active.

Au jour de l'enquête, pour la moitié des jeunes, la vie professionnelle a duré tout au plus deux ans ; pour les deux tiers, trois ans et pour les autres entre quatre et sept ans (tableau suivant).

D'une manière générale, les garçons ont poursuivi un peu moins longtemps des études que les filles et, en conséquence, ont commencé à travailler un peu plus tôt qu'elles : respectivement 25 % entre 1963 et 1965, 28 % en 1966 ou en 1967 et 47 % depuis 1968, contre respectivement 13 %, 34 % et 53 % pour les mêmes années.

D'autre part, ces élèves sont issus de milieux modestes (travailleurs manuels ou petits employés), pour plus de 80 % d'entre eux. Or, on sait que l'orientation scolaire à l'issue du cycle élémentaire, de même que le niveau atteint dans l'enseignement, est en liaison très étroite avec la profession du père. Dans un milieu aussi homogène on ne saurait s'attendre à des différences très marquées, de ce point de vue. En fait, il s'agit plutôt de nuances entre les uns et les autres : les ouvriers apparaissent toujours les plus défavorisés, par rapport aux milieux plus élevés (petits commerçants et artisans, cadres moyens). Entre ces extrêmes se situent les employés, plus proches de ceux-ci que de ceux-là. Ainsi, 22 % des enfants d'ouvriers sont entrés au travail entre 1963 et 1965 contre respectivement 17 % et 18 % des autres catégories sociales ; inversement, 44 % des enfants issus de milieux ouvriers ont été mis au travail à partir de 1968 contre 53 % et 59 % des milieux plus favorisés.

TABLEAU XXXIV

L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE SELON DIVERS CRITERES SOCIOLOGIQUES

| | Année d'entrée dans la vie active | | | | | | | Total % |
|--|-----------------------------------|------|------|------|------|------|--------------|------------|
| | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 1970 | |
| Ensemble | 1,4 | 8,9 | 9,6 | 11,2 | 19,2 | 28,7 | 21,0 | 100,0 |
| Sexe | | | | | | | | |
| Garçons | 1,0 | 10,4 | 13,8 | 10,7 | 16,9 | 26,4 | 20,8 | 100,0 |
| Filles | 1,9 | 7,0 | 4,5 | 11,8 | 22,0 | 31,8 | 21,0 | 100,0 |
| Profession du père | | | | | | | | |
| Ouvriers et divers ... | 2,5 | 10,6 | 9,1 | 11,9 | 22,2 | 26,2 | 17,5 | 100,0 |
| Employés | 0,4 | 7,7 | 10,2 | 10,2 | 19,1 | 30,9 | 21,5 | 100,0 |
| Autres | 0,8 | 6,8 | 9,8 | 11,4 | 12,1 | 31,1 | 28,0 | 100,0 |
| Formation scolaire | | | | | | | | |
| Enseignement général seulement : | | | | | | | | |
| niveau C.E.P. | 7,5 | 40,3 | 34,3 | 13,4 | 1,5 | 3,0 | — | 100,0 |
| niveau B.E.P.C. et au-delà | — | — | — | 25,3 | 28,9 | 20,5 | 25,3 | 100,0 |
| Enseignement techni- que : | | | | | | | | |
| incomplet | | 6,1 | 14,4 | 17,4 | 28,7 | 18,2 | 15,2 | 100,0 |
| complet | | — | — | 5,2 | 20,1 | 44,6 | 30,1 | 100,0 |

Le niveau scolaire est fortement lié à la durée des études. Ceux qui n'ont pas poursuivi au-delà du C.E.P. ont, pour 80 % d'entre eux, commencé à travailler entre 1963 et 1965 ; ceux qui ont atteint un niveau d'instruction générale équivalent ou supérieur au B.E.P.C., ont reçu une formation technique complète et quitté l'enseignement au plus tôt à partir de 1966. Les autres, qui n'ont qu'une formation technique incomplète, ont été mis au travail, selon les cas, au cours d'une période beaucoup plus large, de 1964 à 1969 ou 1970, mais la majorité (près des deux tiers), entre 1967 et 1969.

Tous ces éléments sont étroitement imbriqués et il n'est pas aisé de mesurer l'influence de chacun d'eux à partir de la présente enquête. Il y a lieu de garder présente à l'esprit cette remarque pour la lecture des paragraphes suivants.

Les changements d'employeur

(tableau XXXV).

La majorité de ces jeunes (51 %) ont, au cours des premières années de leur vie active, changé d'employeur, et certains même à plusieurs reprises. Ainsi, un quart environ (28 %) ont travaillé successivement dans deux entreprises, et un nombre à peu près équivalent (23 %) dans trois entreprises ou plus. Le nombre moyen d'entreprises pour les uns et pour les autres, s'établit à 1,9.

Ceux qui travaillent depuis moins d'un an se trouvent pour la plupart (72 %) dans la même entreprise ; au contraire, 71 % de ceux qui travaillent depuis au moins quatre ans ont quitté leur premier employeur. On observe donc une augmentation rapide et continue de la mobilité : au cours de la première année de travail 1,4 employeur en moyenne ; à partir de quatre années, 2,5 employeurs.

Les garçons se révèlent un peu plus mobiles que les filles, respectivement 2 employeurs contre 1,7. Mais, ayant quitté l'école un peu plus tôt, la période d'activité est pour eux plus longue.

L'âge à la fin des études creuse des différences importantes : ceux qui ont quitté l'enseignement le plus tôt, vers 14 ou 15 ans ont été conduits à changer plus souvent d'entreprises que ceux qui ont poursuivi leurs études jusqu'à au moins 18 ans (2,4 employeurs contre 1,5). Mais l'âge de fin d'études est étroitement lié à la formation technique ou autre. Aussi les plus mobiles sont ceux qui n'ont suivi que des études générales (2,1) et surtout ceux qui n'ont pas dépassé le niveau du C.E.P. (2,4) ; au contraire, ceux qui ont reçu une formation technique sont moins mobiles (1,8) surtout ceux qui ont pu la mener à son terme (1,7 contre 2,0).

Reflétant dans une large mesure la formation scolaire reçue, la première activité n'est pas non plus sans influence sur cette mobilité que l'on pourrait qualifier d'horizontale. Les changements sont, dans l'ensemble plus fréquents pour les manuels que pour les autres, respectivement 2,4 à 1,6 contre 2,1 à 1,4. De plus, **la mobilité s'accroît à mesure que diminue la qualification** : les manœuvres sont un peu plus mobiles (2,4) que les ouvriers spécialisés (2,2) et surtout que les ouvriers professionnels (1,6) ; les employés de commerce, plus mobiles que les autres employés et surtout que les cadres moyens et les techniciens (2,1 et 1,7 contre 1,4). En d'autres termes, au début de la vie professionnelle, les changements d'employeurs sont liés au genre d'activité et au niveau de qualification qu'exige le métier.

Ces différentes variables, répétons-le, qui agissent toutes sur la mobilité horizontale ne sont pas aisées à isoler. Période d'activité et âge de fin d'études, âge de fin d'études et formation technique, formation technique et activité professionnelle, sexe et âge de fin d'études forment un tout complexe, dont les diverses composantes exercent une action simultanée. Le nombre des observa-

TABLEAU XXXV

LA MOBILITE SELON DIVERS CRITERES SOCIOLOGIQUES

| | Nombre d'employeurs | | | | | | Nombre moyen |
|--|---------------------|------|------|------|--------|-------|--------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 et + | Total | |
| Ensemble | 49,4 | 28,4 | 13,2 | 5,3 | 3,7 | 100,0 | 1,9 |
| Période d'activité | | | | | | | |
| moins d'un an | 71,8 | 21,1 | 5,5 | 1,6 | — | 100,0 | 1,4 |
| 1 à 2 ans | 53,4 | 29,8 | 12,5 | 1,9 | 2,4 | 100,0 | 1,7 |
| 2 à 3 ans | 54,9 | 24,2 | 12,1 | 5,6 | 3,2 | 100,0 | 1,8 |
| 3 à 4 ans | 34,4 | 37,9 | 20,0 | 4,4 | 3,3 | 100,0 | 2,1 |
| 4 ans et plus | 29,4 | 29,4 | 17,4 | 14,0 | 9,8 | 100,0 | 2,5 |
| Sexe | | | | | | | |
| Garçons | 46,3 | 27,6 | 14,1 | 6,8 | 5,2 | 100,0 | 2,0 |
| Filles | 53,2 | 29,3 | 12,1 | 3,5 | 1,9 | 100,0 | 1,7 |
| Age de fin d'études | | | | | | | |
| 15 ans et moins | 31,2 | 31,2 | 18,6 | 11,1 | 7,9 | 100,0 | 2,4 |
| 16 ans | 46,3 | 31,2 | 16,7 | 3,6 | 2,2 | 100,0 | 1,9 |
| 17 ans | 54,8 | 27,7 | 11,7 | 3,7 | 2,1 | 100,0 | 1,7 |
| 18 ans et plus | 65,0 | 24,0 | 6,6 | 2,2 | 2,2 | 100,0 | 1,5 |
| Formation technique à la sortie de l'enseignement | | | | | | | |
| Formation technique : | | | | | | | |
| complète | 56,1 | 27,6 | 10,3 | 3,7 | 2,3 | 100,0 | 1,7 |
| incomplète | 44,6 | 29,2 | 16,2 | 4,6 | 5,4 | 100,0 | 2,0 |
| Total | 52,9 | 28,1 | 11,9 | 4,0 | 3,1 | 100,0 | 1,8 |
| Pas de formation technique | 41,5 | 29,0 | 16,1 | 8,3 | 5,1 | 100,0 | 2,1 |
| dont : niveau C.E.P. | 28,4 | 32,9 | 20,2 | 11,2 | 7,3 | 100,0 | 2,4 |
| Première activité professionnelle : | | | | | | | |
| Manœuvres | 23,7 | 41,3 | 23,7 | 3,8 | 7,5 | 100,0 | 2,4 |
| Apprentis | 36,5 | 28,7 | 16,5 | 11,3 | 7,0 | 100,0 | 2,3 |
| Ouvriers spécialisés | 32,8 | 40,9 | 14,8 | 4,9 | 6,6 | 100,0 | 2,2 |
| Ouvriers qualifiés | 64,5 | 16,7 | 10,4 | 6,3 | 2,1 | 100,0 | 1,6 |
| Employés de commerce | 41,4 | 26,1 | 23,9 | 4,3 | 4,3 | 100,0 | 2,1 |
| Employés sans spécialisation | 63,6 | 23,0 | 7,5 | 4,3 | 1,6 | 100,0 | 1,6 |
| Employés avec spécialisation | 52,1 | 32,8 | 10,9 | 3,4 | 0,8 | 100,0 | 1,7 |
| Cadres moyens et techniciens | 74,9 | 13,9 | 5,6 | 2,8 | 2,8 | 100,0 | 1,4 |

tions ne saurait permettre une étude combinant tous ces éléments. Toutefois, ces résultats confirment pleinement ceux d'une autre enquête de l'I.N.E.D. à laquelle il a déjà été fait allusion au cours de l'étude, et qui portent sur un échantillon de jeunes travailleurs de province, âgés de 15 à 19 ans : les garçons sont plus mobiles que les filles, les diplômés plus stables que les non-diplômés et l'instabilité est favorisée par l'importance de l'agglomération : 63 % de provinciaux n'avaient eu qu'un employeur au cours des premières années de leur vie active, contre 49 % dans l'agglomération parisienne.

Les employeurs et les entreprises

(tableau XXXVI).

Dans cette perspective de mobilité, les changements qui se sont produits ne semblent pas entraîner de bouleversements importants. Que ce soit le premier employeur, le second ou les autres, quelle que soit l'activité économique de l'entreprise ou sa taille, les bilans, qui traduisent l'histoire de chacun, font toujours apparaître des situations d'ensemble assez voisines.

Il semblerait que les changements se produisent dans une sorte de cadre préétabli : on trouve toujours entre 58 et 63 % de jeunes dans les sociétés privées, entre 22 et 27 % chez les artisans et petits commerçants, et de 9 à 16 % dans les entreprises nationalisées, les services publics et les administrations. De même, on observe toujours entre 34 et 44 % de travailleurs dans l'industrie, entre 21 et 31 % dans le commerce, entre 14 et 20 % dans les services et toujours un très faible effectif dans le bâtiment et les travaux publics, entre 2 et 9 %.

Quant à la taille de l'entreprise, les changements qui se produisent aboutissent finalement à créer un courant allant des grandes entreprises vers les petites et les très petites. Ainsi, le nombre des jeunes employés dans des sociétés ou des administrations occupant plus de 200 personnes diminue progressivement de 41 % à 22 %, à mesure que l'on passe du 1^{er} employeur au 4^e et au-delà. Au contraire, celui des jeunes dans les entreprises de moins de 50 personnes se maintient toujours entre 43 % et 53 %.

La durée hebdomadaire moyenne du travail des jeunes s'accroît assez régulièrement, de 42,8 heures dans la première entreprise à 45,2 heures dans la quatrième et les suivantes. Au cours des premières années de la vie active, on observe, en effet, une diminution progressive du nombre des jeunes qui accomplissent 40 heures de travail et même moins par semaine et une généralisation corrélative de la pratique des heures supplémentaires. En d'autres termes, une minorité importante des jeunes ont commencé à travailler en effectuant un horaire réduit ou ne dépassant pas 40 heures.

TABLEAU XXXVI
QUELQUES CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES

| | 1 ^{er} | 2 ^o | 3 ^o | 4 ^o et + |
|---|-----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Nombres | 698 | 353 | 155 | 113 |
| (pourcentages) | | | | |
| Employeur | | | | |
| Artisans, commerçants, professions libérales . | 21,5 | 26,9 | 23,2 | 26,6 |
| Sociétés privées | 62,0 | 57,8 | 63,3 | 61,9 |
| Services publics et administrations | 16,2 | 15,3 | 12,2 | 8,9 |
| Indéterminés | 0,3 | — | 1,3 | 2,6 |
| Activité économique | | | | |
| Bâtiment et travaux publics | 6,6 | 8,5 | 1,9 | 4,4 |
| dont : couverture, sanitaire, peinture ... | 4,4 | 5,9 | 1,9 | 1,8 |
| Industrie | 33,7 | 34,5 | 44,0 | 43,4 |
| dont : mécanique générale | 6,6 | 5,1 | 6,5 | 8,9 |
| construction d'appareillage électrique | 5,6 | 5,1 | 5,8 | 11,5 |
| presse, édition, typographie | 5,0 | 5,9 | 9,0 | 10,6 |
| Commerce | 31,2 | 26,1 | 21,3 | 27,5 |
| dont : banques | 8,5 | 4,8 | — | 1,8 |
| commerces non alimentaires | 9,6 | 9,6 | 11,0 | 11,5 |
| commerces alimentaires | 5,2 | 5,1 | 4,5 | 7,1 |
| Services | 14,0 | 19,8 | 16,8 | 14,1 |
| Administrations publiques | 11,5 | 8,5 | 12,2 | 8,8 |
| Autres activités | 0,7 | 0,6 | 0,6 | — |
| Indéterminés | 2,3 | 2,0 | 3,2 | 1,8 |
| Effectifs du personnel | | | | |
| 10 employés ou moins | 24,5 | 28,9 | 23,9 | 22,1 |
| 11 à 50 | 18,2 | 21,2 | 19,4 | 30,9 |
| 51 à 200 | 11,9 | 9,1 | 17,4 | 17,7 |
| 201 à 1 000 | 14,2 | 11,9 | 18,7 | 9,8 |
| plus de 1 000 | 26,9 | 22,7 | 13,5 | 12,4 |
| Indéterminés | 4,3 | 6,2 | 7,1 | 7,1 |
| Durée hebdomadaire du travail | | | | |
| Moins de 40 heures | 5,1 | 4,8 | 0,6 | 1,8 |
| 40 heures | 35,5 | 38,2 | 35,5 | 21,2 |
| 41 à 45 heures | 34,8 | 28,6 | 27,1 | 30,1 |
| 46 à 50 heures | 12,5 | 14,2 | 18,1 | 19,5 |
| plus de 50 heures | 8,9 | 11,1 | 11,6 | 16,8 |
| Variable | 1,3 | 0,9 | 1,9 | 0,9 |
| Indéterminés | 1,9 | 2,2 | 5,2 | 9,7 |
| Moyenne (en heures et dixièmes d'heure) .. | 42,8 | 43,2 | 44,2 | 45,2 |

L'entrée dans les entreprises et le départ

Les mécanismes par lesquels se sont opérés les changements plus ou moins fréquents d'entreprises au cours des premières années de la vie active se déroulent avec une grande similitude au fil des ans, quelle que soit la mobilité des uns et des autres.

TABLEAU XXXVII

Question : « Comment avez-vous trouvé cet emploi ? »

| | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e et + |
|---|-----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Par relations (amis, parents) | 41,7 | 39,9 | 33,6 | 45,1 |
| Directement auprès de l'employeur | 18,1 | 19,0 | 16,8 | 9,7 |
| Par une annonce dans le journal | 17,8 | 25,1 | 35,4 | 28,3 |
| Par le dernier établissement scolaire | 11,9 | 4,3 | 1,3 | 1,8 |
| Par les services de main-d'œuvre | 4,0 | 4,3 | 6,5 | 4,4 |
| En passant un examen, un concours | 2,9 | 0,9 | 0,6 | 2,7 |
| Autres cas | 3,6 | 6,5 | 5,8 | 8,0 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

L'importance majeure des relations dans la recherche du premier employeur, comme des autres ne se dément pas au cours du temps. Selon les cas, entre 34 et 45 % des jeunes déclarent avoir trouvé ou un nouvel emploi grâce à l'intervention de leurs parents, d'amis personnels ou des relations de leur famille.

Quant il n'en a pas été ainsi, la consultation des petites annonces dans les journaux a permis à une minorité importante (de 18 à 35 %) de trouver un emploi ; puis, les démarches personnelles directement auprès du patron ou les offres de service auprès des bureaux du personnel ont abouti à une embauche dans 10 à 19 % des cas. Tous les autres moyens, l'action des services de main-d'œuvre, les examens et les concours ont été très peu utilisés. A mesure que le temps passe, le placement des élèves par le dernier établissement d'enseignement se fait de plus en plus rare de 12 % à la sortie de l'école à moins de 2 % quelques années après.

Les mécanismes d'entrée dans les entreprises ne varient donc guère au cours du temps, et il en va de même des raisons pour lesquelles les jeunes quittent leurs employeurs.

TABLEAU XXXVIII

Question : « Pour quelles raisons avez-vous quitté cet employeur ? »

| | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e et + |
|---|-----------------|----------------|---------------------|
| Nombres | 377 | 175 | 132 |
| Mésentente, est parti de son plein gré | 22,2 | 30,2 | 31,1 |
| Salaire insuffisant | 21,5 | 16,6 | 18,2 |
| Licenciement, fin de contrat, faillite | 18,9 | 22,9 | 25,0 |
| Travail ennuyeux, fatigant, sale | 17,2 | 12,0 | 10,6 |
| Trop éloigné du domicile | 6,4 | 2,9 | 0,8 |
| Service militaire, mariage, éducation des enfants | 4,0 | 8,6 | 4,5 |
| Métier sans avenir | 3,7 | 2,3 | — |
| Autres raisons | 2,7 | 3,4 | 5,3 |
| Ne répondent pas | 3,4 | 1,1 | 4,5 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Ce sont, aux dires des intéressés, les difficultés de natures diverses rencontrées dans les rapports avec leurs employeurs, qui motivent le plus souvent leur départ (22 à 31 %) plus encore que les seules questions de salaires (18 à 22 %), les inconvénients du métier déclaré fatigant, sale ou ennuyeux (11 à 17 %) ou le manque d'avenir (4 à 2 %). Assez fréquents aussi sont les départs à la suite de licenciements, dus aux difficultés de l'entreprise elle-même, faillite, manque de travail ou bien pour toute autre cause (19 % à 25 %).

D'autres motifs, plus personnels encore, interviennent, mais beaucoup plus rarement : l'éloignement du domicile (6 % à moins de 1 %) ; les obligations militaires ou l'éducation des enfants.

L'activité professionnelle

Au cours des premières années de la vie active, un double mouvement marque l'évolution de la situation d'ensemble de ces jeunes :

- d'une part glissement des activités manuelles vers les activités tertiaires ;
- d'autre part, amélioration de la compétence dans les diverses activités.

Toutefois, ce bilan mêle des situations fort dissemblables. En effet, tous ces jeunes n'ont pas suivi le même cheminement scolaire, tous n'ont pas reçu la même formation générale ou technique et, en conséquence, sont entrés dans la vie active à des moments différents et se sont trouvés alors dans des situations variées.

Ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt, disons en 1963-1964 ou en 1965 étaient, à ce moment-là, presque tous des apprentis (respectivement 53 % et 49 %) ou des manœuvres (29 % et 18 %). Au contraire, ceux qui ont poussé leurs études générales ou techniques le plus loin et qui, en conséquence, sont entrés dans la vie active le plus tard, (en 1969 ou 1970) ont débuté le plus souvent comme employés (60 %) ou comme cadres moyens ou techniciens (17 %). D'autre part, on voit diminuer d'année en année le nombre des apprentis (de 53 % à 2 %) et aussi celui des manœuvres (de 29 % à 7 %) et augmenter celui des autres catégories de salariés : ouvriers (de 4 % à 13 %), des employés

TABLEAU XXXIX
PREMIERE ET DERNIERE ACTIVITE PROFESSIONNELLE
SELON L'ANNEE D'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE

| | Année d'entrée dans la vie active | | | | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 1963-64 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969-70 |
| Première activité | | | | | | |
| Militaires | — | — | — | — | 2,0 | 1,4 |
| Manœuvres | 29,2 | 17,9 | 10,3 | 12,7 | 6,0 | 6,9 |
| Apprentis | 52,7 | 49,2 | 21,8 | 8,9 | 6,5 | 2,1 |
| Ouvriers spécialisés | 4,2 | 6,0 | 9,0 | 11,9 | 9,5 | 8,2 |
| Ouvriers qualifiés | — | 1,5 | 3,8 | 9,0 | 12,4 | 4,8 |
| Employés de commerce | 5,6 | 9,0 | 11,5 | 3,0 | 4,0 | 9,6 |
| Employés sans spécialisation | 6,9 | 16,4 | 29,5 | 32,9 | 28,8 | 31,4 |
| Employés avec spécialisation | 1,4 | — | 14,1 | 20,1 | 26,3 | 18,5 |
| Cadres moyens et techniciens | — | — | — | 1,5 | 4,5 | 17,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Dernière activité | | | | | | |
| Militaires | 1,4 | 1,5 | 1,3 | 1,5 | 2,0 | 1,4 |
| Manœuvres | 8,3 | 9,0 | 3,8 | 1,5 | 1,0 | 5,5 |
| Apprentis | — | 6,0 | 5,1 | 4,5 | 5,5 | — |
| Ouvriers spécialisés | 27,8 | 22,4 | 16,7 | 9,0 | 5,5 | 8,2 |
| Ouvriers qualifiés | 20,8 | 22,4 | 9,0 | 19,4 | 16,9 | 9,6 |
| Employés de commerce | 15,3 | 10,4 | 11,5 | 3,7 | 2,5 | 11,0 |
| Employés sans spécialisation | 19,4 | 16,4 | 23,1 | 23,9 | 26,4 | 23,9 |
| Employés avec spécialisation | 5,6 | 10,4 | 26,9 | 33,6 | 33,7 | 21,9 |
| Cadres moyens et techniciens | 1,4 | 1,5 | 2,6 | 2,9 | 6,5 | 18,5 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(de 14 % à 60 %) et surtout des cadres moyens et techniciens à partir de 1967 (de moins de 2 % à 17 %). D'une manière générale, plus tard on a quitté l'école, et meilleure est la situation de début dans la profession (tableau XXXIX).

Au moment de l'enquête, la situation de ces jeunes se présente sous un jour fort différent : les apprentis (5 à 6 % selon les années de mise au travail) et les manœuvres (de 1 à 9 %) ne forment plus qu'une faible minorité. Au cours de cette période, un mouvement en ciseaux s'est produit : diminution progressive du nombre d'ouvriers qualifiés ou non (respectivement de 21 % à 9 %, et de 29 % à 6 %) et augmentation corrélative des employés et surtout des cadres moyens (respectivement de 40 % à 57 % et de 1 % à 19 %).

Une différence marquée s'observe toujours entre les jeunes qui ont commencé à travailler avant 1966 et les autres : ceux-là étaient alors presque tous apprentis ou manœuvres ; ceux-ci ont, en majorité, débuté comme employés ou cadres moyens. Au jour de l'enquête, les premiers sont demeurés des manuels, les autres sont, en majorité des « cols blancs ». En d'autres termes, le fait de quitter l'école très tôt, amène le plus souvent à occuper des emplois manuels ; la poursuite des études favorise l'entrée dans la vie professionnelle comme employé ou technicien.

Mais les mêmes jeunes sont-ils passés d'une activité à l'autre ou bien y a-t-il eu des changements de situation au cours de la période d'observation par le simple jeu des entrées à des niveaux différents ? La question est d'importance et peut être éclaircie en fonction de la situation d'origine de chacun.

Le tableau suivant présente le cheminement des uns et des autres au cours de la période d'observation.

Pour 1 000 jeunes entrés dans la vie active, et compte tenu de quelques militaires, on observe :

- **268 employés de bureau sans spécialisation.** Au jour de l'enquête, 175 d'entre eux se retrouvent dans une situation identique ou du moins très voisine,
 - 69 ont acquis une spécialisation dans ces emplois ou ont été promus cadres moyens et
 - 24 exercent maintenant des métiers manuels ou des emplois dans le commerce ;
- **170 employés avec spécialisation et 51 cadres moyens** qui sauf, très rares exceptions, conservent la même activité ;
- **66 employés de commerce.** Si la majorité d'entre eux poursuivent la même activité, 23 travaillent maintenant dans des bureaux, et 4 exercent ou apprennent des métiers manuels ;
- **115 manœuvres.** Au jour de l'enquête ils ne restent plus que 24 ; les autres sont ouvriers (47) ou employés (41). Ces ouvriers, comme ces employés n'ont le plus souvent encore qu'une compétence limitée.

TABLEAU XL

LA MOBILITE PROFESSIONNELLE AU COURS DES PREMIERES ANNEES DE VIE ACTIVE

(pour 1 000 jeunes)

| Dernière activité professionnelle | Première activité professionnelle | | | | | | | | | | Total |
|------------------------------------|-----------------------------------|------------|----------------------|------------------------|----------------------|--------------------|------------------------------|----------------------|------------------------------|---------------------------|--------------|
| | Militaires | Mancœuvres | Apprentis sur le tas | Apprentis sous contrat | Ouvriers spécialisés | Ouvriers qualifiés | Employés sans spécialisation | Employés de commerce | Employés avec spécialisation | Cadres moyens techniciens | |
| Militaires | 9 | — | — | 4 | — | 2 | 1 | — | — | — | 16 |
| Mancœuvres | — | 24 | 6 | 3 | — | — | 6 | — | — | — | 39 |
| Apprentis sur le tas | — | — | 6 | — | — | — | — | — | — | — | 6 |
| Apprentis sous contrat | — | 3 | 1 | 22 | 1 | — | — | 3 | — | — | 30 |
| Ouvriers spécialisés .. | — | 28 | 20 | 28 | 38 | — | 4 | 1 | — | — | 119 |
| Ouvriers qualifiés .. | — | 19 | 7 | 32 | 36 | 61 | 4 | — | — | — | 159 |
| Employés sans spécialisation | — | 25 | 4 | 6 | 6 | 3 | 175 | 10 | 4 | — | 233 |
| Employés de commerce | — | 9 | 11 | 7 | — | — | 9 | 39 | — | 1 | 76 |
| Employés avec spécialisation | — | 7 | 4 | 4 | 1 | — | 63 | 7 | 166 | 1 | 253 |
| Cadres moyens, techniciens | — | — | — | — | 5 | 3 | 6 | 6 | — | 49 | 69 |
| Total | 9 | 115 | 59 | 106 | 87 | 69 | 268 | 66 | 170 | 51 | 1 000 |

- **165 apprentis**, dont 29 sont toujours en cours d'études. La plupart des autres maintenant ouvriers (87) ou employés (36). Les apprentis sous contrat ont gravi les échelons hiérarchiques plus vite que les apprentis sur le tas qui n'ont guère dépassé le niveau d'ouvrier spécialisé, alors que le tiers des autres sont maintenant des professionnels.
- **156 ouvriers spécialisés ou qualifiés**, que l'on retrouve presque tous dans les activités manuelles. Parmi les 87 ouvriers spécialisés, 36 sont passés professionnels et quelques-uns techniciens (5). Par contre, très peu de changement parmi les 69 jeunes qui ont débuté comme ouvriers qualifiés.

En résumé, du déroulement de l'histoire des uns et des autres se dégagent deux grandes tendances :

- stabilité de la situation des employés et des ouvriers qualifiés, d'autant plus marquée que la compétence est plus grande ;

| Activité professionnelle (pour 1 000 jeunes) | Première activité | dont | | Sans changement |
|---|----------------------|--|--|--------------------|
| | | même activité au jour de l'enquête | | |
| Employés de commerce | 66 | 39 | | 59 |
| Employés sans spécialisation | 268 | 175 | | 63 |
| Employés avec spécialisation | 170 | 166 | | 98 |
| Cadres et techniciens | 51 | 49 | | 96 |
| Ouvriers qualifiés | 69 | 61 | | 88 |

- promotion dans la hiérarchie professionnelle plus fréquente si l'on a débuté modestement ;

| Activité professionnelle (pour 1 000 jeunes) | Première activité | dont | | | Proportion |
|---|----------------------|----------|----------|-------|------------|
| | | ouvriers | employés | Total | |
| Manœuvres | 115 | 47 | 41 | 88 | 77 |
| Apprentis sur le tas | 59 | 27 | 19 | 46 | 78 |
| Apprentis sous contrat | 106 | 60 | 17 | 77 | 73 |
| Ouvriers spécialisés | 87 | 36 (1) | 12 (2) | 48 | 55 |

(1) Ouvriers qualifiés seulement.

(2) Dont 5 techniciens.

- mais cette promotion sociale ne conduit pas tous les sujets dans les mêmes directions. Ainsi, les manœuvres se retrouvent quelques années plus tard presque aussi nombreux dans les activités tertiaires que dans les métiers manuels ; les apprentis se sont, en large majorité, dirigés vers les métiers manuels ; quant aux ouvriers spécialisés, bien rares sont ceux qui exercent un métier non manuel.

— Cette promotion sociale ne conduit pas non plus au même niveau. Les manœuvres se retrouvent plus souvent ouvriers spécialisés et employés de bureau sans spécialisation qu'ouvriers qualifiés ou employés avec spécialisation ; les ouvriers spécialisés atteignent le niveau des qualifiés voire des techniciens ; les apprentis sous contrat sont devenus aussi souvent des ouvriers spécialisés que des professionnels, alors que les apprentis sur le tas n'ont guère atteint que le niveau de l'ouvrier spécialisé.

Au cours de la période observée, la combinaison de ces tendances et de ces mouvements divers aboutit finalement à **diminuer les écarts qui séparaient les jeunes au moment de l'entrée dans la vie professionnelle. Un regroupement vers le haut s'est opéré** : sur 1 000 jeunes au départ, 635 sont manœuvres, apprentis ouvriers spécialisés ou employés sans spécialisation ;

quelques années plus tard, au jour de l'enquête, ils ne sont plus que 427 et la majorité relative, 481 sont ouvriers qualifiés, employés avec spécialisation ou cadres moyens.

L'évolution des salaires

(tableau XLI).

Dans ces conditions, et compte tenu de l'augmentation de la durée hebdomadaire du travail de ces jeunes, et aussi de la hausse généralisée des salaires au cours de la période d'observation, il n'est pas surprenant que le niveau des ressources mensuelles des jeunes se soit nettement élevé pendant ce laps de temps.

Chez le premier employeur, la majorité des salariés, (55 %), gagnaient moins de 700 F par mois, près des trois quarts, moins de 800 F et seulement 4 % touchaient plus de 1 100 F, soit en moyenne 699 F.

Au jour de l'enquête, leur sort s'est nettement amélioré : 90 % gagnent maintenant plus de 700 F par mois, (dont 28 % plus de 1 100 F) soit, pour les uns et pour les autres 979 F en moyenne.

Cette augmentation a bénéficié à tous, mais principalement aux anciens apprentis. D'abord, sans salaire ou avec une très faible rémunération, ils gagnent maintenant 965 F en moyenne, ce qui les place à un niveau presque équivalent à celui de l'ensemble des autres salariés. Dans la même période, ceux-ci voient augmenter leurs ressources en moyenne, d'environ 180 F à 400 F par rapport à leur ancien salaire. D'une manière générale, **ce sont ceux qui touchaient le moins qui obtiennent les augmentations les plus importantes et vice versa** : par exemple, augmentation de près de 400 F pour ceux qui gagnaient moins de 600 F ; augmentation de 226 F pour ceux qui gagnaient de 700 F à 800 F.

Ces progressions inégales entraînent une sorte de nivellement vers le haut. Celui-ci va de pair et s'explique par le phénomène de promotion sociale qu'on a observé à partir des situations professionnelles.

TABLEAU XLI
SALAIRE DE DEBUT ET SALAIRE AU JOUR DE L'ENQUETE

| Dernier salaire mensuel (en F) | Appren-tis | Salaire mensuel de début (en F) | | | | | Dernier salaire mensuel |
|--------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| | | Moins de 500 | 500-600 | 601-700 | 701-800 | Plus de 800 | |
| Ensemble .. | 17,2 | 16,7 | 14,7 | 14,4 | 15,2 | 21,8 | (1) |
| Moins de 500 .. | 1,1 | 10,2 | | | | | 1,9 |
| 500 à 600 | 7,6 | 10,2 | 4,1 | | | | 3,4 |
| 601 à 700 | 5,4 | 5,6 | 7,1 | 11,3 | | | 4,5 |
| 701 à 800 | 8,7 | 12,0 | 9,2 | 16,5 | 25,0 | | 11,2 |
| 801 à 900 | 19,7 | 18,4 | 25,5 | 26,9 | 15,0 | 11,5 | 18,7 |
| 901 à 1 000 | 18,5 | 12,0 | 16,3 | 16,5 | 25,0 | 20,3 | 18,1 |
| 1 001 à 1 100 .. | 9,8 | 11,1 | 14,3 | 12,4 | 14,0 | 20,3 | 14,2 |
| 1 101 à 1 200 .. | 13,0 | 9,3 | 15,3 | 4,1 | 8,0 | 16,9 | 11,5 |
| 1 201 à 1 300 .. | 5,4 | 5,6 | 3,1 | 7,2 | 3,0 | 10,1 | 6,1 |
| 1 301 à 1 400 .. | 5,4 | 1,9 | 2,0 | 4,1 | 2,0 | 7,4 | 4,0 |
| Plus de 1 400 .. | 5,4 | 3,7 | 3,1 | 1,0 | 8,0 | 13,5 | 6,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Salaire moyen (en F) | 965 | 873 | 947 | 921 | 976 | 1 127 | 979 |

(1) Ces pourcentages peuvent varier de quelques dixièmes de point par rapport à ceux présentés, car on ne tient compte ici que de ceux qui ont donné leurs deux salaires.

Ainsi, au cours de la période d'observation, dans les quelques années qui suivent l'entrée dans la vie active, on assiste donc à des modifications importantes, tant sur le plan de l'activité que sur celui de la rémunération.

Le chômage et les périodes d'inactivité

Environ la moitié des jeunes ont, au cours des premières années de leur vie active, changé une ou plusieurs fois d'employeur. Dans quelle mesure cette mobilité a-t-elle entraîné des périodes plus ou moins longues d'inactivité ou de chômage.

Bien que le questionnaire n'aborde pas directement ce sujet, il permet cependant d'apporter quelques précisions. Dans chaque cas, on a cumulé les périodes d'emploi dans les diverses entreprises et rapporté ce total à la durée de la vie active. Mais, compte tenu du mode d'expression des dates d'entrée et de sortie dans les entreprises, il n'a pu être tenu compte des périodes d'inactivité inférieures à un mois.

Sous ces réserves, il apparaît bien qu'une minorité importante de jeunes, (14 % des actifs), se sont trouvés sans emploi, à une ou plusieurs reprises, et pour un temps plus ou moins long : pour la moitié d'entre eux, il s'agit de moins de 3 mois ce qui établit la durée de l'inactivité, à environ 3 semaines, en moyenne, pour l'ensemble et à 5 mois pour les chômeurs (tableau XLII).

Au jour de l'enquête, on l'a vu, quelque 3 % des actifs étaient à la recherche d'un nouvel emploi (3,8 % des garçons, 2,2 % des filles). La différence entre les uns et les autres se maintient au cours de la période d'observation. D'une manière générale, plus de garçons que de filles ont connu des périodes d'inactivité, 17 % contre 10 % mais pour eux ces périodes ont été un peu moins longues, 4,7 mois contre 5,7 mois. Cette différence tient sans doute, au moins en partie, à la plus grande mobilité des garçons.

Le risque, pour les uns comme pour les autres, lié à la mobilité, augmente très rapidement avec le nombre de changements d'entreprises : de 17 % lorsqu'on a eu deux employeurs, il atteint 40 % au-delà. Mais si le risque augmente, la période moyenne d'inactivité pour ceux qui ont été touchés par le chômage, ne varie guère (entre 5 et 6 mois).

D'autre part, la formation technique n'est pas sans influence sur le chômage et sur sa durée. Le chômage est plus fréquent pour ceux qui n'ont qu'une formation générale que pour les autres (18 % contre 13 %) et dure plus longtemps (5,6 mois contre 4,7 mois). Le niveau atteint dans les études ou dans la formation est, là encore, une plus grande garantie contre le chômage : les plus touchés sont ceux qui ont poursuivi leur scolarité le moins longtemps (21 %) ou ceux qui n'ont pas achevé le cycle de leur formation professionnelle (22 %). Sur ce point encore, l'enseignement technique apparaît, dans une certaine mesure, comme un atout contre les risques courus par le salarié.

Or, la formation reçue commande, dans une large mesure, la première activité professionnelle. Ainsi s'explique le handicap dont ont souffert, dans les premières années de la vie de travail, les manœuvres et les apprentis, dont un quart ou plus ont connu une ou plusieurs périodes d'inactivité de six mois, en moyenne, et aussi les employés de commerce ou de bureau sans spécialisation. Au contraire, les ouvriers qualifiés et surtout les cadres moyens ont été nettement moins touchés, respectivement 11 % et 8 % et la durée du chômage est nettement moins longue dans l'ensemble, 2,7 mois et 3,3 mois. En d'autres termes, meilleure est la qualification et moins on a risqué le chômage ; s'il se produit, moins longue est la période d'inactivité.

TABLEAU XLII

LE CHOMAGE ET SA DUREE SELON DIVERS CRITERES SOCIOLOGIQUES

| | Pas de chômage | Durée du chômage | | | | | | Total | Durée moyenne (en mois) | |
|--|----------------|------------------|------------|------------|------------|------------|----------------|-------|-------------------------|----------|
| | | 1 à 2 mois | 2 à 3 mois | 3 à 4 mois | 4 à 5 mois | 5 à 6 mois | 6 mois et plus | | Ensemble | Chômeurs |
| Ensemble | 85,9 | 4,1 | 2,8 | 1,0 | 1,8 | 1,2 | 3,2 | 100,0 | 0,7 | 5,0 |
| Période d'activité | | | | | | | | | | |
| Moins d'un an | 90,5 | 6,3 | 1,6 | — | — | — | 1,6 | 100,0 | 0,3 | 2,7 |
| 1 an à 2 ans | 89,6 | 3,9 | 2,0 | 1,0 | 2,0 | 0,5 | 1,0 | 100,0 | 0,3 | 3,4 |
| 2 ans à 3 ans | 88,3 | 2,5 | 0,8 | — | 3,4 | 1,7 | 3,3 | 100,0 | 0,7 | 6,3 |
| 3 ans à 5 ans | 78,9 | 4,6 | 6,6 | 2,0 | 1,3 | 2,0 | 4,6 | 100,0 | 0,9 | 4,3 |
| 5 ans et plus | 76,8 | 2,7 | 2,7 | 2,7 | 2,7 | 2,7 | 9,7 | 100,0 | 2,1 | 9,1 |
| Sexe | | | | | | | | | | |
| Garçons | 82,4 | 4,9 | 3,8 | 1,6 | 1,9 | 1,1 | 4,3 | 100,0 | 0,8 | 4,7 |
| Filles | 90,0 | 3,3 | 1,6 | 0,3 | 1,6 | 1,3 | 1,9 | 100,0 | 0,6 | 5,7 |
| Formation scolaire | | | | | | | | | | |
| Formation technique : | | | | | | | | | | |
| — complète | 90,6 | 4,1 | 1,2 | 0,6 | 0,3 | 0,9 | 2,3 | 100,0 | 0,4 | 4,1 |
| — incomplète | 78,0 | 5,7 | 5,7 | 0,8 | 4,2 | — | 5,6 | 100,0 | 1,2 | 5,3 |
| — ensemble | 87,4 | 4,5 | 2,4 | 0,6 | 1,3 | 0,6 | 3,2 | 100,0 | 0,6 | 4,7 |
| Pas de formation technique | 82,3 | 3,3 | 3,8 | 1,9 | 2,9 | 2,4 | 3,4 | 100,0 | 1,0 | 5,6 |
| dont : niveau C.E.P. | 78,8 | 3,9 | 4,7 | 1,6 | 3,1 | 3,9 | 4,0 | 100,0 | 1,2 | 5,6 |
| Première activité professionnelle : | | | | | | | | | | |
| Manœuvres | 72,7 | 5,2 | 3,9 | 1,3 | 6,5 | 2,6 | 7,8 | 100,0 | 1,6 | 5,7 |
| Apprentis | 75,2 | 5,5 | 6,4 | 0,9 | 2,8 | 2,8 | 6,4 | 100,0 | 1,5 | 6,0 |
| Ouvriers | 89,3 | 3,9 | 2,9 | 1,0 | 1,0 | — | 1,9 | 100,0 | 0,4 | 3,3 |
| Employés sans spécialisation | 88,9 | 3,1 | 1,8 | 1,3 | 0,9 | 0,9 | 3,1 | 100,0 | 0,7 | 6,2 |
| Employés de commerce | | | | | | | | | | |
| Employés avec spécialisation et cadres | 92,1 | 4,5 | 1,3 | 0,7 | — | 0,7 | 0,7 | 100,0 | 0,2 | 2,7 |
| Nombre d'employeurs : | | | | | | | | | | |
| 1 | 97,9 | 1,2 | — | 0,3 | — | — | 0,6 | 100,0 | 0,1 | 5,9 |
| 2 | 83,3 | 5,4 | 3,8 | 1,6 | 1,1 | 1,1 | 3,7 | 100,0 | 0,8 | 4,7 |
| 3 et plus | 60,2 | 9,6 | 8,2 | 2,1 | 6,2 | 4,1 | 9,6 | 100,0 | 2,2 | 5,5 |

VUE D'ENSEMBLE

Limites de l'étude

La présente étude comporte des limites liées aux conditions et au moment de l'observation, et qu'il convient de préciser.

Depuis plus de huit ans, l'I.N.E.D. suit le cheminement scolaire d'une promotion nationale d'élèves qui ont terminé le cycle élémentaire en juin 1962. Les plus avancés ont présenté le baccalauréat en 1969. Mais, chaque année, un contingent d'importance variable a quitté le système scolaire pour entrer dans la vie active.

Parmi eux, a été tiré l'échantillon sur lequel porte la présente recherche : ont été retenus ceux qui avaient quitté l'enseignement entre 1962 et 1969 et qui avaient toujours résidé dans l'agglomération parisienne. Aussi, l'enquête porte essentiellement sur les jeunes qui ont, tout au plus, parcouru le premier cycle du second degré et reçu ou non une formation professionnelle du niveau C.A.P.

Jusqu'à la fin de leurs études, ces élèves ont cheminé dans un système scolaire modifié d'année en année par la mise en vigueur progressive des mesures portant réforme de l'enseignement. Au cours de la période d'observation, le taux d'entrée en 6^e, qui était de 55 % en 1962, avoisine maintenant 80 % ; l'obligation scolaire a été portée de 14 à 16 ans à partir de 1967 ; l'organisation de l'enseignement technique a été profondément remaniée.

De son côté, la société française est traversée par des courants de mobilité géographique et sociale. Le niveau de vie s'accroît, élevant les ambitions dans tous les milieux. Le besoin d'instruction et de qualification professionnelle se développe d'année en année pour répondre aux impératifs de la croissance économique et aux aspirations des hommes.

En d'autres termes, au cours de la période pendant laquelle se déroule l'histoire de cette promotion, toutes les variables changent en même temps et vite. Rien ne prouve que l'histoire des promotions antérieures ou postérieures a été ou sera la même.

Cependant, en dépit des apparences, les cadres sociaux demeurent et les mentalités qui y sont attachées subsistent. La distribution des aptitudes dans la population reste fixe, et l'histoire d'une promotion qui poursuit son destin au milieu des changements éclaire les mécanismes de l'orientation et les difficultés mêmes du changement.

Portée des résultats

La présente enquête porte, en définitive, sur 710 jeunes ; le nombre de ceux qui n'ont pu être « interviewés » s'établit à 361, soit environ un tiers de l'ensemble.

Or, bien que la structure de l'échantillon observé soit très voisine de celle de l'échantillon d'origine, on peut s'interroger sur la légitimité de l'extension des résultats à l'ensemble. Il se pourrait, en effet, que la situation des jeunes dont l'interview n'a pas été recueillie, soit sensiblement moins favorable que celle des autres.

A cette objection, on peut répondre au moins partiellement.

Une autre étude, à propos des mêmes élèves, a été menée antérieurement. En 1967 et à la fin des deux années suivantes, l'I.N.E.D. s'est adressé directement aux familles, leur envoyant un questionnaire simple et bref au sujet de l'activité de leur enfant. Ainsi, a-t-on pu connaître la situation de 258 sur les 361, soit de 71 % des jeunes qui n'ont pu être « interviewés » en 1970.

Le tableau XLIII présente la situation des jeunes de l'agglomération parisienne : d'une part, telle qu'elle ressort de la présente observation et d'autre part, telle qu'elle résulte des réponses de ceux qui n'ont pu être joints par les enquêteurs en 1970.

En tout état de cause, et bien que les résultats ne soient pas rigoureusement comparables, puisqu'ils se réfèrent à des moments différents, il apparaît bien que la situation est très voisine : dans les deux groupes ainsi constitués, la proportion des actifs, dépasse 95 % de l'ensemble. Si, au jour de l'interview, elle est un peu plus faible, (91 %), cela tient essentiellement à la présence sous les drapeaux de 6 % des jeunes.

Ainsi, la minorité qui n'a pu être observée dans la présente recherche ne semble pas, au moins dans la plupart des cas, se trouver dans une situation différente de ceux qui ont répondu à l'enquête.

TABLEAU XLIII

| Situation des jeunes de l'agglomération parisienne | Ont répondu à l'interview | | N'ont pas répondu à l'interview (1) |
|---|---|--------------------------------------|--|
| | Situation à l'issue de la scolarité | Situation au jour de l'enquête | Situation au premier trimestre de 1967 |
| Nombres | 710 | 710 | 258 |
| % | | | |
| Actifs | | | |
| Engagés | 0,8 | 1,6 | 1,2 |
| Apprentis | 15,4 | 2,8 | 18,7 |
| Salariés | 82,1 | 83,3 | 72,8 |
| En quête d'emploi | — | 3,1 | 3,0 |
| Total actifs | 98,3 | 90,8 | 95,7 |
| Inactifs | | | |
| Sans profession | 0,8 | 2,3 | 2,3 |
| Militaires du contingent | 0,6 | 6,2 | 1,2 |
| Malades | 0,3 | 0,7 | 0,8 |
| Total inactifs | 1,7 | 9,2 | 4,3 |
| Total général | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Situation donnée par la famille, et relative aux années 1968 et 1969, pour ceux qui ont arrêté leurs études respectivement en 1967 ou 1968.

La formation scolaire

La formation de ces jeunes a été reçue selon des modalités diverses et selon un calendrier variable.

A la sortie de l'enseignement, sur 1 000 élèves parisiens de la promotion issue du cycle primaire (classe de CM²) en 1962, et qui ont cessé leurs études entre 1962 et 1969, pour la plupart au cours des années 1967 à 1969 :

- 504 avaient reçu une formation technique ;
- 186, une formation plus ou moins partielle ;
- 310 n'avaient qu'une formation générale, le plus souvent de niveau correspondant au Certificat d'études.

Qu'ils aient reçu ou non une formation technique, ces élèves avaient accumulé des retards plus ou moins importants dans leurs études, ou bien leur réussite scolaire était médiocre, ou bien encore l'école ne leur plaisait plus, ils voulaient travailler et gagner de l'argent.

TABLEAU XLIV

| Formation scolaire | Situation à la sortie de l'enseignement | Situation au jour de l'enquête (mars à juillet 1970) | |
|-----------------------------------|---|---|----------------------|
| | | dont apprentissage | dont autres cours |
| Formation technique (1) | | | |
| complète | 504 | 16 | 179 |
| incomplète | 186 | 35 | 56 |
| Total | 690 | 51 | 235 |
| Pas de formation technique | | | |
| niveau I | 188 | | |
| niveau II | 68 | | |
| niveau III | 54 | | |
| Total | 310 | 103 | 79 |
| TOTAL | 1000 | 154 | 314 |

(1) I, niveau C.E.P. ; II, niveau B.E.P.C. ; III, niveau au-delà de la classe de 3^e.

Quoi qu'il en soit, le bilan, tel qu'il se présente à la sortie de l'enseignement, marque un progrès par rapport à la génération précédente, où seulement 10 % des pères avaient reçu une formation technique, ne dépassant guère le niveau du C.A.P. C'est qu'en effet, ces élèves sont issus, pour 80 % d'entre eux, de milieux modestes et chargés d'enfants : travailleurs manuels, artisans, petits commerçants, employés de bureau.

La formation professionnelle

Hors de l'enseignement technique, on peut acquérir une formation professionnelle ou la compléter, soit dans le cadre de l'entreprise (apprentissage, stages de perfectionnement) soit en dehors (promotion sociale, enseignement par correspondance, formation professionnelle des adultes).

Près de la moitié des jeunes ont reçu l'une ou l'autre de ces formations au cours des premières années de leur vie active. Sur 1 000 jeunes, 154 ont effectué un apprentissage et 314 ont reçu une formation professionnelle plus ou moins poussée (stages, cours) soit au total 468. Ainsi, pour près d'un jeune parisien sur deux, l'abandon du système scolaire n'a donc pas marqué un arrêt brutal dans l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques.

Aussi, au jour de l'enquête, le nombre de ceux qui ont maintenant reçu une formation professionnelle plus ou moins poussée passe de 690 à 872.

En quelques années, une minorité importante a donc pu acquérir une formation technique qui lui manquait à la sortie de l'enseignement. Les autres, (286 : 51 apprentis et 235 stagiaires) ont complété leurs connaissances ou se sont reconvertis dans une autre spécialité au cours de la même période.

A la sortie de l'enseignement, un écart séparait les garçons et les filles : les deux tiers de ceux-là avaient reçu une formation technique, contre près des trois quarts de celles-ci. Au jour de l'enquête, cet écart est pratiquement comblé : le calendrier de la formation pour les uns et pour les autres, comme les moyens de l'acquérir, ne sont donc pas tout à fait les mêmes.

Cependant, 13 % des jeunes n'ont encore reçu aucune formation technique ou professionnelle. Ils justifient leur comportement par des raisons personnelles plutôt que par des contraintes extérieures. Dans l'avenir, un grand nombre d'entre eux envisagent de suivre des cours de perfectionnement et sont dès à présent, à même de préciser la spécialité qu'ils ont l'intention d'acquérir.

Ainsi, le passage du monde scolaire au monde du travail s'opère progressivement : dans l'enseignement, plus des deux tiers de ces jeunes se sont préparés à l'exercice d'un métier par une formation technique appropriée ; au cours des premières années de la vie active, près de la moitié ont reçu un enseignement professionnel.

La spécialité

Quelle que soit l'origine des cours techniques suivis, les formations sont extrêmement variées. Mais quelques-unes se détachent nettement : la comptabilité pour les garçons comme pour les filles, le secrétariat et la dactylographie, exclusivement féminines, les métiers du commerce où les filles l'emportent largement sur les garçons, la mécanique et l'électricité, à peu près exclusivement masculines. Les autres métiers n'attirent qu'un nombre limité de candidats. D'une manière générale, les formations requises pour les emplois du secteur tertiaire sont, de loin, les plus prisées.

Selon les spécialités, les filières de formation ne sont pas les mêmes : la comptabilité, le dessin industriel, les métiers d'art s'apprennent aussi souvent au collège technique que dans les cours extra-scolaires. La mécanique, le secrétariat, les métiers du commerce, l'électricité, l'électronique, la forge, la chaudronnerie, le travail des étoffes sont des qualifications plus souvent acquises au collège qu'au cours de la vie professionnelle.

Au contraire, ce n'est pas le collège, mais bien plutôt l'apprentissage sous contrat, qui prépare aux métiers de préparateur en pharmacie, de prothésiste dentaire, de coiffeur, d'informaticien, de photographe et aussi d'imprimeur.

| Groupes de formation scolaire ou extra-scolaire | Ensemble | Garçons | Filles |
|--|--------------|---------|--------|
| Nombres de formations | 844 | 490 | 354 |
| | Pourcentages | | |
| Techniques financières ou comptables | 20,7 | 18,2 | 24,3 |
| Secrétariat, dactylographie | 14,4 | 0,8 | 33,3 |
| Mécanique générale | 10,3 | 17,8 | — |
| Commerce et distribution | 9,1 | 4,3 | 15,8 |
| Electricité, électromécanique | 5,9 | 10,0 | 0,3 |
| Photo, industries graphiques | 3,7 | 5,7 | 0,8 |
| Dessin industriel | 3,7 | 5,7 | 0,8 |
| 30 autres formations | 32,2 | 37,5 | 24,7 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Le diplôme technique

Toutes ces formations n'ont pas été sanctionnées par les diplômes correspondants par suite d'abandon ou d'échecs, ou bien parce que tel n'était pas le but visé.

A la sortie de l'enseignement, un tiers des élèves avait obtenu un diplôme technique : 29 % le C.A.P. et 4 % un brevet ou un baccalauréat de technicien. Au jour de l'enquête, la formation reçue au cours des premières années de la vie active a permis d'augmenter le nombre des diplômés, qui passent de 33 % à 42 % (dont 38 % sont titulaires du C.A.P.).

| Nature du diplôme | A la sortie de l'enseignement | Au jour de l'enquête |
|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| Aucun | 67,5 | 58,4 |
| C.A.P. ou B.E.P. | 28,7 | 37,8 |
| B.E.C. ou B.E.I. | 2,4 | 2,4 |
| Baccalauréat et brevet de technicien | 1,4 | 1,4 |
| | 100,0 | 100,0 |

Les débuts dans la vie active

La quasi totalité de ces jeunes parisiens, qui ont quitté l'enseignement entre 1962 et 1969, peuvent être tenus pour « actifs » : sortie de l'école et entrée dans la vie active coïncident presque toujours, car la durée des recherches entreprises pour trouver le premier emploi n'a guère dépassé un mois, le plus souvent. L'intervention de l'entourage (parents, relations, amis) a joué un rôle déterminant dans près de la moitié des cas.

La majorité des jeunes, (56 %), ont commencé à travailler dans des bureaux ou des magasins comme employés plus ou moins spécialisés, ou cadres moyens. La plupart des autres exerçaient ou apprenaient des métiers manuels dans des ateliers ou des usines ; enfin quelques-uns avaient souscrit un engagement dans l'armée.

La majorité des garçons sont des travailleurs manuels sans qualification ; presque toutes les filles sont des employées ou des cadres moyens et plus d'un tiers d'entre elles peuvent être tenues pour spécialisées.

Dans l'ensemble, les anciens élèves de l'enseignement technique se trouvent, au départ, dans une meilleure situation que les autres ; de plus, la « qualité » de la formation, définie par la possession d'un diplôme technique, exerce une influence sur le premier métier. D'une manière générale, la situation s'améliore à mesure que l'on passe des jeunes qui n'ont qu'une formation générale à ceux qui ont suivi un enseignement technique et enfin aux diplômés.

| Première activité professionnelle | Formation générale seulement | Formation technique | |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------------|--------------|
| | | Sans diplôme | Avec diplôme |
| Militaires | 1,5 | 0,4 | 0,8 |
| Manœuvres | 23,6 | 11,4 | 2,3 |
| Apprentis | 29,2 | 15,2 | 8,1 |
| Ouvriers spécialisés | 7,0 | 10,5 | 8,5 |
| Ouvriers qualifiés | 0,5 | 3,0 | 15,4 |
| Employés de commerce | 10,6 | 7,2 | 3,1 |
| Employés sans spécialisation | 21,6 | 33,3 | 23,9 |
| Employés avec spécialisation | 5,5 | 16,9 | 26,3 |
| Cadres moyens et techniciens | 0,5 | 2,1 | 11,6 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Cependant, quelques disparités se font jour, car pour des raisons diverses une minorité d'importance non négligeable, (23 %), n'exercent pas le métier auquel ils se sont préparés. Mais il semble bien que la formation technique reçue, quelle qu'elle soit, constitue toujours un acquis, pouvant, dans la suite, se révéler utilisable.

Compte tenu du moment d'entrée dans la vie professionnelle, qui n'est pas le même pour tous, compte tenu de la durée hebdomadaire du travail (en moyenne 43 heures) et des activités diverses des uns et des autres, le montant du premier salaire mensuel moyen s'établit à 700 F : 728 F pour les garçons, 672 F pour les filles. Celles-ci, dont la durée de travail est un peu moins longue, ont en général un salaire inférieur à celui des garçons, bien qu'elles soient un peu plus qualifiées qu'eux. La disparité entre salaires féminins et masculins, que l'on observe toujours, en France comme à l'étranger, remonte donc aux premières années de la vie active.

Le changement d'employeur

Au jour de l'enquête, environ la moitié des jeunes ne se trouvent plus chez leur premier employeur. Si la plupart ont changé une ou deux fois, 10 % sont plus mobiles encore. Cette mobilité est, de toute évidence, fortement liée à la durée de la période d'observation, qui n'est pas la même pour tous, de moins d'un an à plus de quatre ans.

Les motifs invoqués assez fréquemment par les intéressés pour justifier leur mobilité sont les difficultés rencontrées dans les rapports avec leurs supérieurs, plus encore que les questions de salaires ou les inconvénients du métier. Une minorité importante parle de licenciements attribués souvent aux difficultés de l'entreprise.

Les mécanismes d'entrée dans les entreprises ne varient guère au cours du temps : toujours les relations personnelles ou familiales, ou bien les parents, jouent un rôle déterminant dans la moitié des cas. Viennent ensuite les petites annonces dans les journaux, alors que, aux dires des intéressés, les services de main-d'œuvre ont joué un rôle plus effacé.

Cette mobilité, un peu plus forte chez les garçons que chez les filles, entraîne un risque d'interruption du travail. Au cours de leur vie professionnelle, 14 % des jeunes parisiens ont été plus ou moins touchés par le chômage, à une ou plusieurs reprises : pour la moitié d'entre eux, pendant 1 à 2 mois environ, et davantage pour les autres. Au jour de l'enquête, environ 3 % étaient à la recherche d'un emploi.

La promotion sociale

Au cours des premières années de la vie active, on observe un double mouvement d'ascension sociale : d'une part, un glissement des activités manuelles vers les métiers du secteur tertiaire, comme pour l'ensemble de la population ; d'autre part, une importante augmentation de la qualification des uns et des autres.

| Activité professionnelle | Première activité | Dernière activité |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Militaires | 0,9 | 1,6 |
| Apprentis | 16,5 | 3,6 |
| Manœuvres | 11,5 | 3,9 |
| Ouvriers spécialisés | 8,7 | 11,9 |
| Ouvriers qualifiés | 6,9 | 15,9 |
| Employés de commerce | 6,6 | 7,6 |
| Employés sans spécialisation | 26,8 | 23,3 |
| Employés avec spécialisation | 17,0 | 25,3 |
| Cadres moyens et techniciens | 5,1 | 6,9 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Il s'ensuit un regroupement dans le secteur tertiaire et dans les métiers qualifiés. Cependant, l'activité des garçons se différencie toujours nettement de celle des filles. La majorité de ceux-là sont des manuels alors que presque toutes les filles, 9 sur 10, sont des employées ou des cadres moyens ; pour les uns et les autres, la majorité peut être tenue pour qualifiée.

L'acquisition ou l'amélioration des connaissances, et leur mise en œuvre au cours des premières années de la vie active, vont de pair avec ces mouvements d'ascension sociale et les expliquent largement.

La formation technique, en effet, demeure toujours un atout dans les débuts de la vie professionnelle.

TABLEAU XLV

| Situation au jour de l'enquête | Pas de formation technique | Formation technique | | | |
|--------------------------------|----------------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|
| | | Avec diplôme | | Sans diplôme | |
| | | utilisée | non utilisée | utilisée | non utilisée |
| Manœuvres | 9,9 | — | 6,1 | — | 8,9 |
| Ouvriers spécialisés | 23,7 | 8,3 | 6,1 | 13,0 | 13,8 |
| Ouvriers qualifiés | 7,9 | 31,1 | 4,1 | 8,8 | 5,7 |
| Employés de commerce | 17,8 | 3,2 | 10,2 | 3,5 | 13,0 |
| Employés sans spécialisation | 21,8 | 17,0 | 22,5 | 25,3 | 35,1 |
| Employés avec spécialisation | 12,9 | 28,1 | 32,7 | 31,1 | 19,5 |
| Cadres moyens, techniciens | 3,0 | 10,3 | 16,3 | 4,7 | 2,4 |

Cependant, si une minorité (environ un quart) n'exerce pas le métier correspondant à la spécialisation reçue, beaucoup d'entre eux ont un métier qui s'en rapproche ; et inversement, une autre minorité déclare exercer une activité qui requiert certaines connaissances, sans doute acquises par la pratique.

Jugement sur le métier

Les appréciations des intéressés sur leur activité font état, somme toute, d'un large accord puisque les trois quarts se déclarent satisfaits de leur métier actuel. A peine moins pour les garçons que pour les filles ; à peine moins pour les métiers manuels que pour les emplois de bureau.

Ce courant de satisfaction tient à des raisons de goût personnel ou d'adaptation aux circonstances ; il s'explique aussi par le vaste mouvement de pro-

motion sociale dont ont bénéficié les intéressés, entraînant l'amélioration de leurs salaires mensuels (de 700 F à 974 F pour l'ensemble).

Il se trouve, par contre, un quart de mécontents pour des raisons très variées, dont seulement une minorité déclare vouloir changer d'emploi. L'évolution conforme aux désirs exprimés irait dans le sens du renforcement du secteur tertiaire.

*
**

Dans l'agglomération parisienne, les élèves formant l'une des dernières promotions encore soumises à l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans, et qui ont quitté le système scolaire entre 1962 et 1969, ne semblent pas avoir rencontré de difficultés majeures pour s'intégrer dans la vie active.

Issus presque tous de milieux modestes, ces jeunes ont pour les deux tiers d'entre eux, terminé leurs études générales au niveau du Certificat d'études ou tout au plus du brevet du premier cycle. Les deux tiers d'entre eux ont reçu un enseignement technique sanctionné par un C.A.P. avant de commencer à travailler. A l'issue de la scolarité, sur 100 jeunes, 31 n'avaient aucune formation professionnelle et 19 n'avaient pas terminé le cycle des études techniques dans lesquelles ils s'étaient engagés.

Au cours des premières années de leur vie active, environ 15 % des anciens élèves ont acquis ou complété leur formation professionnelle en travaillant comme apprenti. D'autres, plus nombreux, environ un tiers ont acquis ou amélioré leur qualification par divers moyens (cours d'entreprises, cours de promotion sociale, stage de F.P.A., enseignement par correspondance).

Finalement, au jour de l'enquête, le nombre de ceux qui ont reçu une formation professionnelle, quelle qu'elle soit, est passé de 69 % à 87 %. L'écart qui séparait garçons et filles à la sortie de l'enseignement a été comblé. Le nombre des titulaires d'un diplôme professionnel est passé de 33 % à 42 %.

D'une manière générale, la formation technique, surtout lorsqu'elle est sanctionnée par un diplôme, confère des atouts. Ceux qui l'ont reçue débent dans de meilleures conditions et reçoivent un meilleur salaire ; dans la suite, ils ont moins d'interruption de travail et, s'il s'en produit, celles-ci sont moins longues.

Cependant, la formation technique et même la possession d'un diplôme ne sont pas les garants absolus de la réussite, au moins dans les premières années de la vie active, car cette formation ne peut pas toujours être utilisée. Toutefois, dans ce cas, la situation apparaît moins mauvaise que pour ceux qui n'ont reçu aucune formation.

Finalement, le jugement d'ensemble porté par les jeunes sur leur métier révèle un large courant de satisfaction, tant chez les manuels que chez les autres, tant parmi les garçons que parmi les filles.

Annexes

A - QUELQUES MONOGRAPHIES

- I Sylviane, née en 1949, après avoir obtenu le C.E.P., prépare un C.A.P. de sténodactylo. Mais elle abandonne en février 1966 et depuis n'a suivi aucun cours de perfectionnement.

Par une annonce, elle entre immédiatement comme dactylo dans un service public, puis est promue secrétaire mais part en juin 1967.

Ses relations lui indiquent un poste équivalent dans une entreprise privée plus proche de son domicile ; mais elle démissionne six mois après, ayant trouvé un poste plus intéressant.

Sylviane est satisfaite et envisage de suivre des cours de perfectionnement pour devenir secrétaire de direction.

En quatre ans et demi de travail, elle n'a jamais connu le chômage.
- II Gérard n'a que le C.E.P. L'école ne lui plaisait pas.
Par relation, et après 4 mois de recherches, il entre dans une entreprise de peinture, comme apprenti. Il obtient le C.A.P., gagne 1 200 F par mois et n'a jamais changé d'employeur.

Pourtant, il est insatisfait et à l'intention de devenir moniteur d'auto-école.
- III Josiane a obtenu le C.A.P. de vendeuse en 1968.

Sa mère, après un mois de démarches, lui trouve un emploi de vendeuse chez un commerçant. Josiane n'y reste que deux mois, car ce travail ne correspond pas exactement à sa formation.

Par des amis, elle entre immédiatement chez un commerçant détaillant comme vendeuse, gagne 1 000 F par mois et se déclare satisfaite.
- IV Annie, après son B.E.P.C., a obtenu le C.A.P. de sténodactylo en 1969, mais cette spécialisation ne lui plaît guère.

Par une annonce, elle trouve une place de sténodactylo dans une très grande entreprise privée. Mais elle préférerait devenir télétypiste ; et songe à suivre des cours pour acquérir la formation nécessaire.

- V En 1964, Jean-Claude quitte l'école avec le C.E.P., préférant travailler plutôt que de poursuivre des études.

Dès sa sortie de l'école, ses parents le placent comme apprenti ajusteur. Il suit les cours pendant un an et abandonne, trouvant le travail trop fatigant. Ses parents le placent dans une autre entreprise, qu'il quitte six mois après. Il devient manutentionnaire, puis aide-chauffeur dans une papeterie où il reste trois ans. En mars 1968, il entre dans une fabrique de meubles de bureau, comme monteur, et s'y trouve toujours au moment de l'enquête.

Depuis sa sortie de l'école, il n'a pas connu le chômage. Satisfait de sa situation, car il aime le changement.

- VI Ghislaine quitte le lycée après une classe de 2^e B ; elle a obtenu le B.E.P.C. Par relations, elle entre au Crédit Lyonnais, comme employée de bureau, suit des cours obligatoires en vue du C.A.P. de banque.

Elle pense avoir été mal orientée dans ses études et ce métier n'est pas celui qu'elle aurait aimé faire.

- VII Après son certificat d'études, Jacky prépare un C.A.P. de comptabilité pendant trois ans puis suit les cours d'une école de notariat pendant deux ans. Il termine à 19 ans sans diplôme technique.

Il est vendeur dans un magasin de ses parents. Par goût du changement il les quitte, fait trois autres places de vendeur et revient chez ses parents.

Ce travail n'étant pas fatigant, il se déclare satisfait.

- VIII Michèle a obtenu le baccalauréat G, (secrétariat). Ne pouvant continuer ses études par manque de moyens financiers, elle entre dans une entreprise de travail temporaire. Ses remplacements l'amènent à exercer l'emploi de dactylo, puis de secrétaire.

Tout en appréciant la variété des tâches confiées chez divers employeurs, elle suit des cours de secrétariat et de comptabilité pour obtenir une meilleure rémunération.

- IX Après son B.E.P.C., José a obtenu son C.A.P. de typographe, en 1968. Par ses parents, il entre tout de suite dans une imprimerie comme typographe et gagne plus de 1 400 F par mois.

Voulant « connaître autre chose, » il travaille successivement chez trois employeurs, toujours comme typographe.

Entré depuis le 1^{er} avril 1969 dans sa dernière place, il suit des cours de perfectionnement et devient monteur offset. Ce dernier métier est estimé plus propre que la typographie. Aussi n'a-t-il pas l'intention d'en changer dans les années à venir.

X André quitte l'école après avoir obtenu le C.E.P.

Ses parents le placent chez un artisan comme apprenti sous contrat, pour apprendre la mécanique de précision. Trois ans après, il obtient le C.A.P. de tourneur, devient ouvrier professionnel 2^e catégorie et gagne plus de 1 200 F par mois.

XI Marc, titulaire du B.E.P.C. et du C.A.P. de dessin industriel, trouve, par une petite annonce, après quatre mois de recherches, un emploi de dessinateur dans une très importante entreprise d'électricité. Il débute à 1 000 F en décembre 1969 et gagne en avril 1970, 1 100 F à 1 200 F. Pour se perfectionner et obtenir un brevet professionnel, Marc suit des cours du soir, organisés par un C.E.I.

Il est très content de son métier actuel.

XII Après avoir obtenu son C.A.P. de dessinateur, en 1968, Patrick avait envie de travailler, de gagner de l'argent, d'être indépendant.

Au hasard, il entre comme barman dans un restaurant pour effectuer un remplacement. En fin de contrat, les services de la main-d'œuvre lui indiquent successivement trois autres restaurants, où il ne fait que passer, par suite de mésentente avec les patrons. Il entre ensuite dans une fabrique de prothèse dentaire, comme tourneur, puis dans trois autres entreprises, où il peut utiliser ses connaissances de dessinateur.

B - LE QUESTIONNAIRE

Numéro de l'enquête

I. — CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES

- 1 - Sexe : Homme 1 Femme 2
- 2 - Quelle est votre date de naissance ?
(*Jour, mois, année*)
- 3 - Quelle est la dernière classe d'enseignement général que
vous avez suivie ?
(*Se reporter à la carte I, indiquer le niveau et la section*)
- 4 - Dans quel établissement ? (*Indiquer la nature de l'établisse-
ment et l'adresse*)
.....
.....
- 5 - Quand avez-vous quitté cette classe ?
(*Préciser le mois et l'année*)

- 12 - Pourquoi avez-vous décidé de suivre cet enseignement ?
.....
.....
.....

II. — LA FIN DE LA SCOLARITE

- 13 - Pour quelles raisons avez-vous arrêté vos études ?
.....
.....
- 14 - Qu'avez-vous fait lorsque vous avez arrêté vos études ?
.....
.....
- 15 - Qu'est-ce qui vous paraît le plus important, faire long-
temps des études au lycée ou au collège, ou bien appren-
dre un métier le plus tôt possible ?

6 - Quel diplôme avez-vous obtenu ?

7 - Après avoir quitté la classe de
(Se reporter à la question 3)

avez-vous suivi un enseignement professionnel à temps plein dans un établissement d'enseignement ?

Oui 1 Non 2 ➔ **Question 13**

8 - **(Si oui)** Dans quel établissement ?
(Nature et adresse, se reporter à la carte II)

9 - Quand l'avez-vous quitté ?
(Préciser le mois et l'année)

10 - Quelle est la dernière classe que vous avez suivie ?
(Indiquer le niveau, la section, la spécialité)

11 - Quel diplôme avez-vous préparé et obtenu et dans quelle spécialité ?
(Se reporter à la carte III)

Préparé

Obtenu

III. — L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

16 - Avez-vous déjà travaillé ?

Oui 1 Non 2 ➔ **Question 48**

17 - **(Si oui)** Chez combien d'employeurs en tout ?

18 - Combien de temps vous a-t-il fallu pour trouver votre premier emploi après l'arrêt de vos études ?

Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur votre (vos) employeur (s) ? :

19 - **1^{er} employeur** : Nom

Activité de l'établissement

Dates de l'emploi : du au

2^e employeur : Nom

Activité de l'établissement

Dates de l'emploi : du au

3^e employeur : Nom

Activité de l'établissement

Dates de l'emploi : du au

4^e employeur : Nom

Activité de l'établissement

Dates de l'emploi : du au

20 - L'employeur est-il ? :

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Artisan | 1 | |
| Commerçant | 2 | |
| Membre d'une profession libérale | 3 | 1 ^{er} employeur |
| Entreprise privée | 4 | 2 ^e employeur |
| Entreprise nationalisée, Service public, parapublic | 5 | 3 ^e employeur |
| Administration ou collectivité locale | 6 | 4 ^e employeur |
| Ne sait pas | 0 | |

21 - Combien y a-t-il d'employés dans l'établissement ?

| | | |
|--------------------------|---|---------------------------------|
| Moins de 11 | 1 | |
| de 11 à 50 | 2 | 1 ^{er} employeur |
| de 51 à 200 | 3 | 2 ^e employeur |
| de 201 à 500 | 4 | 3 ^e employeur |
| de 501 à 1 000 | 5 | 4 ^e employeur |
| Plus de 1 000 | 6 | |
| Ne sait pas | 0 | |

22 - Comment avez-vous trouvé cet emploi ?

| | |
|---|---|
| Directement auprès de l'employeur | 1 |
| Par le dernier établissement scolaire | 2 |

24 - (Pour les ouvriers et les techniciens) Quelle était votre qualification au début ? Et au moment de l'arrêt (ou actuellement) ?

| | <u>1^{er} emploi</u> | <u>Dernier emploi</u> (ou emploi actuel) |
|---|------------------------------|---|
| Manœuvre, manœuvre spécialisé | 1 | |
| Apprenti(e) sous contrat | 2 | 1 ^{er} employeur |
| OS1 | 3 | |
| OS2 | 4 | 2 ^e employeur |
| P1 | 5 | |
| P2 | 6 | 3 ^e employeur |
| P3 | 7 | |
| AT1 | 8 | 4 ^e employeur |
| AT2 | 9 | |
| Technicien | 0 | |

25 - Combien faisiez-vous, en moyenne, d'heures de travail par semaine en comptant les heures supplémentaires ?

| | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1 ^{er} employeur | 3 ^e employeur |
| 2 ^e employeur | 4 ^e employeur |

26 - Voici une échelle de salaires mensuels.
(Montrer la carte IV)

Dans quelle catégorie étiez-vous lorsque vous avez commencé à travailler ?

(Ne pas prendre en compte éventuellement les salaires d'apprentis)

Et au moment de l'arrêt ?
(ou actuellement)

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Par une annonce dans le journal | 3 | 1 ^{er} employeur |
| Par les parents | 4 | 2 ^e employeur |
| Par des amis | 5 | 3 ^e employeur |
| Par des amis des parents . . | 6 | 4 ^e employeur |
| Par les services de la main-d'œuvre | 7 | |
| En passant un examen, un concours | 8 | |
| — Autres cas (préciser) | | |

23 - Quel emploi avez-vous occupé en commençant ?
(Faire préciser le titre de l'emploi et les tâches demandées).
 Et au moment de l'arrêt ? *(ou actuel)*

| <u>1^{er} emploi</u> | <u>Dernier emploi</u> <i>(ou emploi actuel)</i> |
|---|--|
| 1 ^{er} employeur | |
| 2 ^e employeur | |
| 3 ^e employeur | |
| 4 ^e employeur | |

| | | | |
|----------------------------|---|------------------------------|----|
| Moins de 500 F | 1 | de 1 001 à 1 100 F | 7 |
| de 501 à 600 F | 2 | de 1 101 à 1 200 F | 8 |
| de 601 à 700 F | 3 | de 1 201 à 1 300 F | 9 |
| de 701 à 800 F | 4 | de 1 301 à 1 400 F | 11 |
| de 801 à 900 F | 5 | plus de 1 400 F | 12 |
| de 901 à 1 000 F | 6 | Pas de réponse | 0 |

| <u>1^{er} emploi</u> | <u>Dernier emploi</u> <i>(ou emploi actuel)</i> |
|---------------------------------|--|
| 1 ^{er} employeur | |
| 2 ^e employeur | |
| 3 ^e employeur | |
| 4 ^e employeur | |

Si la personne a travaillé chez un seul employeur, passer en 28

27 - *(Si la personne a travaillé chez plus d'un employeur).*
 Pour quelles raisons avez-vous quitté cet employeur ?

- 1^{er} employeur :
-
- 2^e employeur
-
- 3^e employeur
-
- 4^e employeur
-

(Pour ceux qui ont travaillé chez plus de 4 employeurs, remplir un questionnaire annexe).

28a - Etes-vous satisfait de votre métier actuel ?
 Oui 1 Non 2 ? 0

b - *(Si oui ou non)* Pourquoi ?

29a - Avez-vous l'intention de changer de métier dans les années à venir ?

Oui 1 Non 2 ? 0

b - (Si oui) Quel métier choisirez-vous à ce moment-là ?

.....

c - Pour quelles raisons ?

Pour ceux qui ne travaillent pas actuellement

30 - Pourquoi ne travaillez-vous pas en ce moment ?

.....

.....

31a - (Pour les militaires) - Avez-vous devancé l'appel ?

Oui 1 Non 2

b - Pendant votre service militaire, suivez-vous des cours ?

Oui 1 Non 2

c - (Si oui) Lesquels ?

.....

IV. — LA FORMATION PROFESSIONNELLE

EXTRA-SCOLAIRE

32 - Avez-vous suivi des cours professionnels après avoir commencé à travailler ?

Oui 1 Non 2 **➡ Question 39**

33 - (Si oui) Etiez-vous apprenti(e) sous contrat ?

Oui 1 Non 2

40 - (Si oui) De quels cours s'agissait-il ?

— Cours de promotion sociale 1

— Stage de perfectionnement organisé par l'entreprise 2

— F.P.A. 3

— Autres cas (Préciser)

.....

41 - Dans quelle spécialité ?

.....

42 - De quelle date à quelle date cette formation a-t-elle duré ?

du mois de 19.....

au mois de 19.....

43 - Etait-ce un enseignement à temps complet, à temps partiel ou par correspondance ?

A temps complet 1

A temps partiel : en dehors des heures de travail 2

pendant les heures de travail .. 3

Cours par correspondance 4

Autres cas (préciser)

34 - De quelle date à quelle date ces cours ont-ils duré ?
du mois de 196.....
au mois de 196.....

35 - Combien d'heures par semaine étaient consacrées à ces cours ?

36 - Quel(s) diplôme(s) professionnel(s) avez-vous préparé(s) et obtenu(s) et dans quelle spécialité ?

Préparé

Obtenu

.....

37 - Pourquoi avez-vous décidé de suivre cette formation ?

.....
.....

38a - A-t-elle amélioré votre situation ?

Oui 1 Non 2 ? 0

b - (Si oui ou non) Pouvez-vous préciser les raisons ?

.....
.....

39 - Avez-vous suivi d'autres cours de formation ou de perfectionnement ?

Oui 1 Non 2  Question 50

44 - Combien d'heures par semaine étaient consacrées à cette formation ?

45 - Quel(s) diplôme(s) professionnel(s) avez-vous préparé(s) et obtenu(s) et dans quelle spécialité ?

Préparé

Obtenu

.....

46 - Pourquoi avez-vous décidé de suivre cette formation ?

.....
.....

47a - A-t-elle amélioré votre situation ?

Oui 1 Non 2 ? 0

b - (Si oui ou non) Pouvez-vous préciser les raisons ?

.....
.....

Pour ceux qui n'ont jamais travaillé

48 - Pourquoi ne travaillez-vous pas ?

.....
.....

49a - Avez-vous suivi des cours professionnels ou de perfectionnement après avoir quitté l'école ?

Oui 1 Non 2 ➔ Question 50

b - (Si oui) Lesquels

(Préciser la spécialité)

.....
.....

➔ Question 52

Poser les questions suivantes à ceux qui n'ont reçu aucune formation professionnelle

50 - Pour quelles raisons n'avez-vous suivi aucune formation professionnelle ?

.....
.....

51a - Avez-vous l'intention de suivre des cours de perfectionnement dans les années à venir ?

56 - Quelle est la profession très exacte de votre mère ?
(Si elle est retraitée indiquer la profession antérieure)

- Salarié 1
..... Indépendant 2
..... Patron 3

57 - Voici une liste de revenus mensuels (montrer la carte V).
Voulez-vous m'indiquer à quel niveau se situe votre famille en comptant toutes les rentrées du ménage ?

(Sans compter les salaires éventuels des enfants)

- Moins de 500 F 1 de 2 001 à 2 300 F 7
de 501 à 800 F 2 de 2 301 à 2 600 F 8
de 801 à 1 100 F 3 de 2 601 à 2 900 F 9
de 1 101 à 1 400 F 4 de 2 901 à 3 200 F 11
de 1 401 à 1 700 F 5 Plus de 3 200 F 12
de 1 701 à 2 000 F 6 ? 0

58 - Pouvez-vous m'indiquer le diplôme le plus élevé ou la dernière classe fréquentée par chacun de vos frères et sœurs en commençant par le plus âgé ?

| | Sexe | Age | Diplôme ou classe |
|---------|------|-----|-------------------|
| Ainé(e) | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |

Oui 1 Non 2 ? 0

b - (Si oui) Pour acquérir quelle formation et dans quelle spécialité ?

V. — CARACTERISTIQUES DE LA FAMILLE

52 - Combien y a-t-il d'enfants dans votre famille ?
(Y compris la personne observée)

53 - Quel est votre rang de naissance ?

54 - Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par vos parents
(ou la dernière classe fréquentée) ?

Père

Mère

55 - Quelle est la profession très exacte de votre père ?
(S'il est retraité indiquer la profession antérieure)

..... Salarié 1

..... Indépendant 2

..... Patron 3

| | | | |
|----|--|--|--|
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| 9 | | | |
| 10 | | | |

59 - Adresse actuelle de la personne observée
(N°, rue, commune, département)

60 - Situation matrimoniale de la personne observée :

Célibataire 1

Marié(e) 2

Veuf(ve) 3

Divorcé(e) 4

Nom de l'enquêteur

Date de l'entretien

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE BIALEC
14-16, av. du Général-Leclerc
— N A N C Y —

D.L. 4070 - 3^e trim. 1972



**CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS
58 boulevard du Lycée - 92 Vanves**

Chaque année, des jeunes cessent de fréquenter l'école au terme de la scolarité obligatoire, ou peu de temps après. Quelles sont alors leurs chances d'avenir, comment s'orientent-ils et comment trouvent-ils un travail, reçoivent-ils une formation professionnelle et dans quelles conditions ?

Pour obtenir des éléments d'information sur ces questions qui demeurent souvent sans réponse, l'I.N.E.D. a greffé à la demande du Ministère de l'Éducation nationale une investigation partielle sur l'enquête longitudinale poursuivie depuis neuf ans sur la promotion d'enfants qui a quitté le cycle primaire en 1962.

Une enquête a été montée auprès des élèves de cette promotion, habitant l'agglomération parisienne, et qui ont quitté l'enseignement entre 1962 et 1969.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, QUAI VOLTAIRE - 75 340 PARIS CEDEX 07